

# **PARLEMENT EUROPÉEN**

## **DÉBATS**

### **COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES**

---

X/67

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 93

---

**Session 1967-1968**

**Séance du mercredi 19 juillet 1967**

## **A V E R T I S S E M E N T**

Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

- (A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.
- (I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.
- (N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

## Session 1967-1968

Séance du mercredi 19 juillet 1967



# SÉANCE DU MERCREDI 19 JUILLET 1967

## Sommaire

1. Reprise de la session .....	4		
2. Excuses .....	4		
3. Composition de la Commission des Communautés européennes .....	5	Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatives à un règlement fixant les prix dans le secteur des céréales pour la campagne 1968-1969 ; un règlement relatif à la fixation du prix indicatif du riz décortiqué pour la campagne 1968-1969 ; une résolution concernant les prix d'orientation applicables à la viande bovine valables pendant les campagnes 1968-1969 et 1969-1970...	43
4. Allocution de M. le président Poher et de M. le président Rey .....	5		
5. Composition des commissions .....	6		
6. Renvois en commission .....	7		
7. Dépôt de documents .....	7	Proposition de résolution n° 113-VI — Préambule — Adoption .....	43
8. Organisation des travaux et ordre du jour de la présente séance .....	8	Paragraphe 1 — Amendement n° 1 de MM. Briot et consorts : MM. Briot, Estève, au nom du groupe de l'U.E.D., Baas, Richarts, Dupont, rapporteur, Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture — Adoption de l'amendement et du paragraphe, ainsi modifié .....	43
9. Actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles :		Paragraphe 2 — Adoption .....	44
MM. Dupont, rapporteur, Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture, Triboulet, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, Dulin, Baas, Klinker, Bading, au nom du groupe socialiste, Ferretti, Herr, Battaglia, Brouwer, Sabatini, Baas, Dichgans, Bersani, Lücker, Kriedemann, Richarts, Colin, Blondelle, Briot, Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, Dupont, rapporteur, Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés .....	9	Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement fixant le prix de base et la qualité type pour le porc abattu .....	45
Examen des propositions de résolution présentées en conclusion du rapport de M. Dupont .....	41	Adoption de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement fixant les qualités type du blé tendre, du seigle, de l'orge, du maïs et du blé dur .....	45
Proposition de résolution n° 113-I — Préambule — Paragraphes 1 et 2 — Adoption .....	41	Adoption de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement fixant la qualité type pour laquelle est fixée le prix indicatif du riz décortiqué .....	45
Paragraphes 3 et 4 — Amendement n° 2 de M. Bading : MM. Bading, Dupont, rapporteur, Laudrin, Bading, rapporteur, Westerterp — Rejet de l'amendement et adoption des paragraphes 3 et 4 .....	42		
Paragraphe 5 — Adoption — Amendement n° 1 de M. Brouwer : MM. Brouwer, Dupont, rapporteur — Adoption de l'amendement .....	42		
Paragraphe 6 — Adoption .....	43	Adoption de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement relatif aux mesures à	

- appliquer en matière de prix en ce qui concerne l'huile d'olive pour la campagne 1967-1968 et en ce qui concerne les graines oléagineuses pour la campagne 1968-1969 ..... 45
- Adoption de la proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement fixant les prix dans le secteur du sucre pour la campagne sucrière 1968-1969 ..... 45
- MM. Dichgans (pour un fait personnel), Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ..... 45
10. Règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie et règlement financier concernant le F.E.O.G.A. :
- MM. Carboni, rapporteur, Bading, au nom du groupe socialiste, Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, Carboni, Mansholt, Carboni ..... 45
- Adoption d'une proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie ... 48
- Adoption d'une proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement financier concernant le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ..... 48
11. Règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section orientation, pour 1968 :
- M. Bading, rapporteur, Carboni, au nom de la commission des finances, Pleven, Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ..... 48
- Adoption d'une proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, pour 1968 ..... 49
12. Règlement relatif à l'unité de compte en matière de politique agricole commune :
- MM. Westerterp, rapporteur, Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ..... 49
- Adoption d'une proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil d'un règlement relatif à la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune ..... 50
13. Règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M. :
- M. Thorn, rapporteur, Boscardy-Monservin, au nom de la commission de l'agriculture ..... 50
- Adoption d'une proposition de résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif au régime applicable aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des États africains et malgache associés et des pays et territoires d'outre-mer ..... 50
14. Calendrier des prochaines séances ..... 50
15. Adoption du procès-verbal ..... 50
16. Interruption de la session ..... 50

## PRÉSIDENCE DE M. POHER

(La séance est ouverte à 11 h)

M. le Président. — La séance est ouverte.

## 1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 23 juin dernier.

## 2. Excuses

M. le Président. — MM. Apel, Armengaud, Gerlach, Troclet, Brunhes, Arendt, Carcassonne, Habib-Deloncle, Hougardy, Dehousse et Lühr s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

### 3. Composition de la Commission des Communautés européennes

**M. le Président.** — Par lettre en date du 5 juillet 1967, j'ai été informé que les représentants des gouvernements des États membres ont nommé, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1967, le président, les vice-présidents et les membres de la Commission des Communautés européennes. La Commission est par conséquent composée comme suit :

M. Jean Rey, président ;

MM. Raymond Barre, Fritz Hellwig, Lionello Levi Sandri et Sicco Mansholt, vice-présidents ;

MM. Victor Bodson, Guido Colonna di Paliano, Albert Coppé, Jean-François Deniau, Hans von der Groeben, Willy Haferkamp, Edoardo Martino, Henri Rochereau et Emmanuel Sassen, membres.

Les personnalités précitées ayant accepté leur nomination, la Commission est entrée en fonction le 6 juillet 1967.

Acte est donné de cette communication.

J'ai reçu, à l'issue de la première réunion de la Commission, le télégramme suivant :

« A l'occasion de sa première réunion, la Commission des Communautés européennes tient à vous exprimer sa volonté que ses rapports avec le Parlement européen se développent dans l'esprit d'étroite collaboration et de confiance qui a caractérisé ceux de la Haute Autorité et des Commissions. Elle s'emploiera avec foi et dynamisme à remplir les missions que les trois traités lui fixent et à atteindre les objectifs plus vastes que les peuples de nos pays ont assignés aux Communautés. L'appui et la vigilance du Parlement lui seront précieux dans cette grande tâche. »

### 4. Allocutions de M. le président Poher et de M. le président Rey

**M. le Président.** — Chers collègues, vous permettrez à votre président de remercier le gouvernement grand-ducal de son accueil à Luxembourg. Tout a été fait par nos amis du Grand-Duché pour faciliter nos travaux, et s'il reste encore certains problèmes à régler pour l'installation de notre secrétariat dans le grand immeuble du Kirchberg, vous conviendrez avec moi que le Parlement européen a maintenant, à Luxembourg, une façade digne, imposante, même grandiose, qui correspond mieux au

rôle que cette institution démocratique doit jouer dans l'Europe de demain.

L'Assemblée tient normalement sa séance à Strasbourg. Si elle est venue ici à titre exceptionnel, comme elle l'a déjà fait dans d'autres capitales, notamment à Rome et à Bruxelles, c'est pour tenir une session elle-même assez exceptionnelle. Chers collègues, nous avons pour la première fois à donner notre avis sur certains problèmes agricoles fondamentaux, notamment en matière de prix. Merci au vice-président Mansholt d'être venu nous apporter ses lumières. Comme à l'habitude, sa grande compétence et sa sagesse nous seront précieuses.

Mais c'est au nouveau président de la Commission unique que je voudrais m'adresser maintenant en votre nom. D'abord pour le remercier d'être présent, aux côtés du vice-président Mansholt.

Nous connaissons M. Rey. Nous savons le rôle éminent qu'il a joué dans la Commission de la C.E.E. Il sera, à n'en pas douter, le continuateur de l'œuvre et de la pensée du professeur Hallstein. Son esprit libéral, pétri des traditions démocratiques en honneur dans son pays et dans sa famille, est pour nous le gage des bonnes relations qu'il ne manquera pas d'entretenir avec notre Assemblée.

Nous le remercions d'avoir accepté de venir le 20 septembre à Strasbourg présenter au Parlement démocratique de la Communauté la nouvelle Commission qu'il préside. Les propos que le président Rey vient de tenir à Luxembourg, à l'occasion de la prestation de serment des commissaires devant la Cour de justice, nous laissent espérer un débat fructueux lorsqu'il viendra chez nous recevoir, permettez-moi de m'exprimer ainsi, l'investiture du Parlement.

Dès aujourd'hui, sachez, Monsieur Rey, que vous avez la confiance des parlementaires européens qui vous ont vu à l'œuvre depuis 1954, tant comme ministre belge que, par exemple, en tant que négociateur du Kennedy round.

Ensemble, nous essayerons de promouvoir encore, dans un esprit communautaire et démocratique, l'œuvre d'unité européenne à laquelle nous attachons tant de prix.

Je dois aussi adresser les félicitations du Parlement à tous les membres de la Commission. Nos collègues comprendront que je renouvelle, publiquement ici, les félicitations que j'ai adressées, en votre nom, à notre collègue M. Edoardo Martino, à l'occasion de sa nomination comme membre de la Commission. Je me réjouis, car c'est un symbole, qu'un de nos collègues ait été appelé à ces hautes fonctions de commissaire et je suis convaincu qu'au sein de la Commission européenne, M. Edoardo Martino, que nous avons pu apprécier en tant que collègue et président de la commission politique, restera un ardent défenseur de l'idéal communautaire et, plus

**Président**

particulièrement, un défenseur affirmé des droits du Parlement européen.

(Applaudissements)

La parole est à M. Rey.

**M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commission des Communautés européennes a pris ses fonctions à Bruxelles dès le 6 juillet, date à laquelle elle est constitutionnellement entrée en vigueur.

Elle a pensé que c'était devant la Cour de justice, juge du comportement personnel de ses membres, qu'elle devait prendre l'engagement prévu à l'article 10 du traité du 8 avril 1965 portant fusion des Commissions et du Conseil. Elle a pensé ensuite qu'elle devait se présenter devant le Parlement européen le plus rapidement possible pour lui exposer les problèmes devant lesquels elle se trouve et la manière dont elle entend poursuivre son action.

Monsieur le Président, en plein accord avec vous, il a semblé que ce contact pourrait être difficilement pris ici à Luxembourg en cette session de 24 heures. Votre bureau a bien voulu nous inviter à venir à Strasbourg lors de votre session du 20 septembre, ce qui nous convient pleinement. En conséquence, c'est ce jour-là que mes collègues et moi-même, nous aurons l'honneur d'exposer au Parlement européen comment nous envisageons notre action future et quelles sont les possibilités nouvelles que la fusion donne à la Commission et au Conseil dans les domaines économique, social et politique. Aujourd'hui, Monsieur le Président, j'ai tout de même souhaité venir vous saluer, saluer le Parlement au nom de notre Commission et vous répéter ce que nous avons dit dès le 6 juillet dans notre premier message, c'est-à-dire : notre volonté très ferme de travailler en plein accord avec le Parlement européen dont le vigilant soutien n'a jamais manqué d'aider la Haute Autorité et les deux Commissions tout au long des années. Je voulais vous dire aussi que c'est dans le même esprit de collaboration et de soutien d'un Parlement dont la confiance nous est indispensable que nous entendons poursuivre notre action. Je n'en dis pas davantage aujourd'hui.

Je vous remercie enfin, Monsieur le Président, des paroles si amicales que vous m'avez adressées à moi-même et dont je suis vraiment touché.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Chers collègues, je dois également saluer la présence, dans cette salle, de deux ministres : notre ancien collègue Lardinois, ministre de l'agriculture des Pays-Bas, et M. Buchler, ministre de l'agriculture du grand-duché de Luxembourg.

(Applaudissements)

**5. Composition des commissions**

**M. le Président.** — J'ai reçu du groupe de l'Union démocratique européenne une demande tendant à nommer :

- MM. Habib-Deloncle et Terrenoire, membres de la commission politique, en remplacement de M. Laudrin et pour pourvoir à un siège vacant ;
- M. Bousquet, membre de la commission économique, en remplacement de M. de Lipkowski ;
- M. Kaspereit, membre de la commission des finances et des budgets ;
- MM. La Combe et Laudrin, membres de la commission sociale et de la santé publique, en remplacement de M. Borocco et pour pourvoir à un siège vacant ;
- M. Triboulet, membre de la commission des relations économiques extérieures, en remplacement de M. Terrenoire ;
- M. La Combe, membre de la commission juridique ;
- MM. Jarrot et de Lipkowski, membres de la commission de l'énergie, de la recherche et des affaires atomiques ;
- MM. Bousquet et Cousté, membres de la commission des transports, en remplacement de M. Jarrot et pour pourvoir à un siège vacant ;
- M. Kaspereit, membre de la commission de l'association avec la Grèce ;
- M. Triboulet, membre de la Conférence parlementaire de l'association entre la C.E.E. et les États africains et malgache associés.

J'ai reçu par ailleurs du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à nommer :

- M. Bersani, membre de la commission de l'agriculture ;
- M. Bech, membre de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ;
- M. Moro, membre de la commission politique, en remplacement de M. Edoardo Martino ;
- M. Marengi, membre de la commission économique, en remplacement de M. Edoardo Martino ;
- M. Battista, membre de la commission des relations économiques extérieures, en remplacement de M. Edoardo Martino et membre de la commission de l'association avec la Grèce ;
- M. Raedts, membre de la commission de l'association avec la Turquie ;



**Président**

— M<sup>me</sup> Gennai Tonietti, membre de la Conférence parlementaire de l'association, en remplacement de M. Edoardo Martino.

J'ai reçu du groupe socialiste une demande tendant à nommer M. Vredeling, membre de la commission de l'association avec la Turquie.

Il n'y a pas d'opposition ?

Ces nominations sont ratifiées.

**6. Renvois en commissions**

**M. le Président.** — Dans sa réunion du 22 juin, le bureau a autorisé la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, à inclure dans le rapport sur le Centre commun de recherche, l'examen des problèmes traités dans le mémorandum des trois exécutifs ainsi que la note élaborée par la Commission d'Euratom sur le retard technologique de l'Europe par rapport aux États-Unis ;

Par ailleurs, en ce qui concerne les problèmes que soulève la préparation de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement qui se tiendra à New Delhi, le bureau a désigné la commission des relations économiques extérieures compétente au fond et saisi pour avis la commission des relations avec les pays africains et malgache.

**7. Dépôts de documents**

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

## a) Du Conseil de la C.E.E.

des demandes de consultations sur :

— la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la publicité des spécialités pharmaceutiques et à la notice (doc. 103) ;

ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

— la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif à l'action des États membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par voie navigable (doc. 104) ;

ce document a été renvoyé à la commission des transports ;

— la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement concernant l'introduction de règles communes pour :

— l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux ;

— la réglementation de la capacité dans le domaine des transports nationaux de marchandises par route (doc. 105) ;

ce document a été renvoyé à la commission des transports ;

— la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une décision portant institution d'un comité permanent des aliments des animaux (doc. 106) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

— les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatives aux règlements concernant les programmes communautaires pour la section orientation du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (doc. 107) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

— les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatives aux actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles (doc. 108) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

— les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant

I. un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie,

II. un règlement financier modifiant le règlement financier concernant le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole,

III. un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation pour l'année 1968 (doc. 109) ;

ce document a été renvoyé, en ce qui concerne les points I et II, à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture et en ce qui concerne le point III, à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets ;

— la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif au régime applicable aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre originaires des États africains et mal-

## Président

gache associés et des pays et territoires d'outre-mer (doc. 116) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole (doc. 117) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant les additifs dans l'alimentation des animaux (doc. 118) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

## b) Des commissions parlementaires :

- un rapport de M. Jozeau-Marigné, fait au nom de la commission juridique, sur les problèmes juridiques de la consultation du Parlement européen (doc. 110) ;
- un rapport de M. Bech, fait au nom de la commission juridique, sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 111) ;
- un rapport de M. Bading, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 19-III) concernant un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, pour l'année 1968 (doc. 112) ;
- un rapport de M. Dupont, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 108) relatives aux actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles (doc. 113) ;
- un rapport de M. Carboni, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant
  - un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie ;

- un règlement financier modifiant le règlement financier concernant le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (doc. 114) ;

- un rapport de M. Westerterp, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 63) d'un règlement relatif à la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune (doc. 115) ;

- un rapport de M. Apel, fait au nom de la commission économique, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 37) d'une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées dans le domaine de la recherche (prospection et forage) de pétrole et de gaz naturel (classe 13 Citi) (doc. 119).

## 8. Organisation des travaux et ordre du jour de la présente séance

**M. le Président.** — Conformément à la réglementation adoptée le 11 mai dernier, ne peuvent être inscrits à l'ordre du jour que les rapports déposés au plus tard dix jours avant le début de la session, l'inscription des rapports déposés après ce délai devant être demandée en application de l'article 15 du règlement.

Vu le délai très réduit, dont les commissions parlementaires ont disposé pour l'examen des diverses consultations constituant l'objet spécial de la présente session, le Parlement voudra sans doute décider de déroger exceptionnellement à l'application de cette réglementation.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle la fixation de l'ordre de nos travaux. Le bureau élargi vous propose de fixer comme suit notre ordre du jour :

*Ce matin et cet après-midi à 15 h :*

- Rapport de M. Dupont sur les actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles ;
- Rapport de M. Carboni concernant :
  - I - un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie ;
  - II - un règlement financier modifiant le règlement financier concernant le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ;

## Président

- Rapport de M. Bading sur un règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, pour l'année 1968 ;
- Rapport de M. Westerterp sur un règlement relatif à l'unité de compte en matière de politique agricole commune ;
- Rapport de M. Thorn sur un règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces propositions sont adoptées.

## PRÉSIDENCE DE M. TERRENOIRE

*Vice-président*

## 9. Actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Dupont, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur des actes concernant la fixation et la révision de prix pour certains produits agricoles (doc. 113).

La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le bureau de ce Parlement qui nous a permis de tenir une session extraordinaire afin que nous puissions nous prononcer en temps utile sur les règlements importants qui font l'objet de ce débat. Si cette réunion nous permet d'admirer cette salle et ce bâtiment et de féliciter nos collègues luxembourgeois de cette belle réalisation, elle nous oblige malheureusement à sacrifier des journées que, normalement, nous aurions sans doute consacrées à des vacances bien méritées.

Je voudrais ensuite signaler, Monsieur le Président, que la commission de l'agriculture a été contrainte d'examiner très rapidement tous ces projets et l'ensemble de ce problème complexe. Nous avons reçu ces propositions voici quelques semaines seulement et notre commission a réellement dû fournir un gros effort pour que le présent projet de rapport soit prêt à temps. Je puis en conclure, je crois, que la commission de l'agriculture a ainsi prouvé, une fois encore, qu'elle est à la hauteur de sa tâche et que, même dans les circonstances les plus difficiles, elle parvient à s'acquitter des travaux qui lui sont confiés. Je voudrais cependant ajouter que le rapport se ressent quand même quelque peu de la précipitation avec laquelle nous avons

dû travailler. Il est sans doute incomplet et manque parfois de clarté. Que nos collègues veuillent bien nous en excuser.

En troisième lieu, Monsieur le Président, je voudrais remercier la Commission de la C.E.E. de nous avoir fourni, comme base de discussion, un document qui est vraiment plein d'enseignements pour tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes. La Commission n'a pas encore été en mesure — elle explique elle-même pourquoi — de nous présenter le rapport vert qu'elle nous avait promis ; cela n'empêche que le document dont nous disposons est très instructif tant par sa partie statistique que par les considérations qui l'agrémentent et qu'il nous a permis de nous orienter assez facilement dans l'étude de ces problèmes assez compliqués.

Ces remarques préliminaires ayant été faites, je m'efforcerais de ne pas trop prendre sur le temps qui nous est imparti, car il est évident que de nombreux délégués désireront prendre la parole. Peut-être donnerai-je, à la fin du débat, quelques explications complémentaires si cela est nécessaire.

Je voudrais seulement signaler que le Parlement est en l'occurrence consulté sur plusieurs propositions de règlements dont une bonne partie ne fait l'objet d'aucune proposition de modification. Une de ces propositions concerne la fixation des qualités type du blé tendre, du seigle, de l'orge, du maïs et du blé dur. La commission de l'agriculture propose d'adopter tel quel ce projet de règlement. Il en va d'ailleurs de même pour la proposition concernant le prix indicatif du riz décortiqué, pour le règlement relatif à la qualité type du riz décortiqué, pour la proposition concernant les prix de l'huile d'olive pour la campagne 1967-1968, et des graines oléagineuses pour la campagne 1968-1969, ainsi que pour le projet de règlement sur les prix dans le secteur du sucre ; aucune modification n'a été apportée à ces propositions.

Il reste cependant trois autres propositions, à savoir la proposition d'un règlement fixant les prix dans le secteur des céréales pour la campagne 1968-1969, la résolution concernant les prix d'orientation applicables à la viande bovine valables pendant les campagnes 1968-1969 et 1969-1970, et, enfin, la proposition relative à un règlement fixant le prix de base et la qualité type pour le porc abattu qui, elles, font l'objet d'amendements que je commenterai, si besoin est, au cours de ce débat.

Je voudrais encore souligner, Monsieur le Président, que ce débat est extrêmement important ; il retient toute l'attention des intéressés, qu'il s'agisse des agriculteurs, pris individuellement, ou de leurs organisations, comme j'ai pu m'en convaincre au cours des nombreux contacts que j'ai eus avec eux ces derniers jours. Ces hommes et ces organisations suivent aujourd'hui nos discussions et attendent avec beaucoup d'intérêt de savoir comment le Parlement

## Dupont

européen réagira aux propositions de la Commission de la C.E.E. car ils sont conscients, Monsieur le Président, que cette tribune est la dernière où le pouvoir de contrôle parlementaire peut encore s'exercer. Que l'on m'excuse d'insister une fois encore sur le fait que les décisions qui seront prises avant le 1<sup>er</sup> août ne seront connues de nos Parlements nationaux et des parlementaires des différents pays qu'à la rentrée. Et il sera trop tard alors, car ils ne pourront que constater que ces règlements ont force de loi, et qu'ils ne peuvent plus y apporter la moindre modification ; ils n'auront plus la moindre chance d'exercer leur pouvoir de contrôle. La seule possibilité qui reste encore aux instances parlementaires de se faire entendre est celle qui est offerte *ici*, au Parlement européen, et j'espère qu'il saisira cette occasion avec reconnaissance. C'est ce qu'attendent de nous tous ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Monsieur le Président, les propositions de la Commission de la C.E.E. sont précédées de quelques considérations qui lui font notamment constater que les revenus de l'agriculture dans nos pays n'ont pas évolué au même rythme que ceux des autres secteurs sociaux, en d'autres termes, que l'écart entre le revenu des agriculteurs et celui des autres catégories sociales a crû et ne cesse de croître, ou comme elle le dit elle-même dans son document (je ne vous donnerai lecture que d'un bref passage figurant à la page 121) : « Malgré une amélioration absolue de la situation dans quatre pays membres, on constate dans les pays pour lesquels une telle comparaison est faite, que le revenu par tête dans l'agriculture est encore toujours inférieur à celui des autres secteurs. Quant aux deux autres pays — peut-être à l'exception des Pays-Bas — il n'existe aucune indication qui permette de conclure différemment. »

La Commission a en outre fait une étude très intéressante de l'évolution des facteurs influant sur les prix des produits. Les indications qu'elle nous donne, aux pages 31 et 32 de son document, sont très instructives. Nous y apprenons en effet que de 1963 à 1966, les prix des moyens de production agricoles ont augmenté de 5 % en Allemagne, de 3 % en France, de 9 % en Italie, de 8 % aux Pays-Bas et 5 % en Belgique.

Au cours de la même période, nous signale-t-elle encore, les salaires payés dans l'agriculture ont progressé de 21 % en Allemagne, de 16 % en France, de 21 % en Italie, de 20 % aux Pays-Bas et de 23 % en Belgique.

Cette hausse des coûts de production a pu être neutralisée partiellement en accroissant la productivité, mesure que la Commission traduit en chiffres. C'est un fait que je tiens à souligner, Monsieur le Président, parce que dans bien des conversations, dans divers milieux, j'ai souvent entendu demander : « Faut-il donc toujours recourir à des hausses de

prix pour compenser ces effets ? Ne pourrait-on parvenir au même résultat en rationalisant, en modernisant ou en restructurant l'agriculture, et, par conséquent, en accroissant la productivité ? » De telles questions me donnent l'impression que ceux qui les posent pensent toujours avoir à faire à une agriculture insuffisamment développée. Que l'on veuille bien m'excuser d'avance si peut-être ainsi je donne une interprétation fautive de l'opinion de certains collègues.

Il ressort cependant des données que je viens de citer que notre agriculture a déployé des efforts considérables pour accroître sa productivité. Il apparaît qu'elle s'est très fortement rationalisée. On peut constater depuis plusieurs années qu'un processus de reconversion s'y accomplit — avec toutes les conséquences pénibles que cela implique — auquel malheureusement aucun pays n'a, par le passé, accordé l'attention qu'il méritait.

Messieurs, les agriculteurs se sont endettés de plusieurs milliards afin de se moderniser et de donner naissance à une agriculture qui réponde aux exigences des temps modernes. Dans aucun de nos six pays, l'agriculture ne peut être considérée comme un secteur arriéré. Les efforts consentis ont conduit à une hausse de la productivité qu'aucun secteur industriel n'a encore enregistré jusqu'à présent. Cet accroissement de la productivité n'a cependant pas permis, quoi qu'on fit, de neutraliser la hausse des prix des moyens de production et des salaires. Tout cela revient en définitive à dire que, si nous ne tenons pas compte de cette réalité en fixant les prix agricoles, nous diminuerons en fait les revenus des agriculteurs, alors que la Commission signale que ceux-ci n'évoluent pas au même rythme que ceux des autres classes sociales.

Monsieur le Président, on aurait normalement pu s'attendre que la Commission tirerait une conclusion logique de ces indications qui, d'une part, nous font constater qu'un déséquilibre subsiste, et, d'autre part, nous montrent que les salaires, ou plutôt les coûts de la production, s'accroissent constamment. On aurait normalement pu supposer que la Commission en aurait conclu que nous devions dès lors, dans la mesure du possible, adapter les prix de certains produits aux exigences qui découlent de cette évolution.

Les membres de la commission ont été déçus en constatant que cette conclusion n'a pas été tirée, surtout en ce qui concerne les prix du blé. C'est notamment aux céréales et à la viande de bœuf que la commission a consacré un échange de vues approfondi. Je ne citerai pas de statistiques détaillées, on peut les trouver dans le rapport, mais il apparaît en tout état de cause que notre Communauté connaît une surproduction de blé de 10 %, que son taux d'auto-alimentation n'est que de 93 % pour l'orge et de 44 % pour le maïs. Il apparaît en outre que la production de blé a encore augmenté

**Dupont**

ces derniers temps, que d'autre part la production d'orge est tombée de 106,2 % en 1963-1964, à 99,6 % en 1964 et à 93,7 % en 1965, tandis que la production de maïs passait, au cours de ces mêmes années de 51,5 % à 50 % et enfin à 44,5 % des besoins.

La Commission a alors tenu le raisonnement suivant : Peut-être y aurait-il moyen de résoudre le difficile problème de la valorisation des céréales qui nécessite une si importante intervention financière du F.E.O.G.A., en amenant les agriculteurs à produire plus de céréales fourragères et moins de blé. Pour parvenir à ce résultat, la Commission estime qu'il est nécessaire de revoir le rapport entre le prix du blé et celui des céréales fourragères, qu'elle propose de fixer à 100 pour le blé, à 90 pour l'orge et le seigle et à 93 pour le maïs. La commission de l'agriculture souscrit entièrement à ce raisonnement de la Commission exécutive.

Ce que nous reprochons toutefois à ces propositions, c'est que la Commission décide brusquement que le prix du blé, qui avait été fixé, en 1964, à la suite d'un compromis, à 106 u.c., doit être maintenu à ce niveau pour la campagne 1968-1969, c'est-à-dire pour une campagne dont le produit sera commercialisé à la fin de 1969 et en partie encore en 1970. Monsieur le Président, la commission de l'agriculture a déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne saurait en aucun cas admettre que le prix du blé reste fixé au même niveau. Au cours de nos derniers débats encore, M. Blondelle a demandé dans une résolution qui a été adoptée par le Parlement que les prix des céréales soient adaptés à la situation actuelle. Le Parlement s'est également prononcé en ce sens lorsqu'il a examiné le rapport de M. Lucker sur les négociations Kennedy. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que la commission de l'agriculture n'est pas d'accord pour que les prix soient fixés à ce niveau et demande leur augmentation de 5 %. C'est d'ailleurs ce que propose la résolution qui vous est soumise. Reprenant le raisonnement de l'exécutif, la commission de l'agriculture a poursuivi ses calculs avec logique et a porté à 93 % le rapport entre les prix de l'orge et du seigle et entre les prix du blé et du maïs. Monsieur le Président, je ne me dissimule pas que ce problème pourrait susciter une certaine inquiétude dans divers secteurs de notre agriculture, en particulier dans ceux de la transformation. J'irai même plus loin. Si j'avais fait ce rapport en tant que parlementaire belge, et plus particulièrement encore en tant que représentant des agriculteurs parmi lesquels je vis, j'aurais peut-être présenté d'autres propositions. Je crois cependant que nous devons reconnaître, en toute objectivité, que le raisonnement qui est à la base de ces propositions est logique. J'ajouterai même que cette hausse des prix des céréales fourragères et la répercussion qu'elle aura sur les prix des produits de transformation, ne sera la cause d'aucune discrimination entre nos différents pays, étant donné qu'elle

y sera appliquée d'une manière uniforme. Je voudrais signaler ensuite que cette hausse entraînera un relèvement approprié des prix d'écluse et du prélèvement et, en troisième lieu, Monsieur le Président, je ferai remarquer qu'une hausse des prix des céréales fourragères sera moins ressentie par les producteurs qui nourrissent leur bétail au moyen de céréales fourragères qu'ils produisent eux-mêmes que par les industriels qui doivent acheter ces céréales.

Je sais bien que je n'ai pas pour autant entièrement résolu le problème, et que certains de nos collègues peuvent avoir des raisons d'être inquiets, mais je pense, Monsieur le Président, que nous devons raisonner avec logique. Et c'est ce que nous avons tenté de faire en élaborant ces propositions qui constituent l'aboutissement logique d'un principe qui était contenu dans les propositions de la Commission de la C.E.E.

Les autres propositions, Monsieur le Président, s'inspirent d'une préoccupation en quelque sorte identique. Leur élaboration a en effet été dictée par la considération que la production de lait accuse un excédent de plus en plus important, alors que nous devons encore importer, je crois, quelque 600 000 tonnes de viande bovine. L'exécutif a tenu le raisonnement suivant : si, en relevant les prix de la viande de bœuf, nous pouvons détourner quelque peu les agriculteurs de la production de lait et accroître leur intérêt pour la production de viande de bœuf, nous parviendrions à assainir la situation dans ce secteur, ce qui aurait peut-être une répercussion favorable sur la production de lait, dont se féliciteraient ceux qui s'inquiètent de l'évolution du F.E.O.G.A.

Nous sommes dès lors surpris, Monsieur le Président, de constater que dans ses propositions, la Commission, une fois de plus, ne se montre pas conséquente. On admet généralement le principe selon lequel le rapport minimum capable d'influer sur la production de viande de bœuf est de 1:7,2. Un rapport de 7,2:1 entre les prix de la viande de bœuf et les prix du lait offre une possibilité de modifier la physionomie de la production.

Mais que dois-je constater ? Que les propositions faites par la Commission pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1968 au 1<sup>er</sup> avril 1969 donnent un rapport de 1:6,89. Un tel rapport ne peut nous faire espérer de modification de volume ni de la production de lait ni de celle de viande bovine.

Mais il y a plus, Monsieur le Président, la Commission fait une seconde proposition, sur la base du prix actuel du lait, à savoir celle qui a trait au prix de la viande de bœuf qui devrait être appliqué pour la campagne 1969-1970. Cette proposition fait passer le rapport de 1:7,15. La Commission propose donc, pour la viande de bœuf, des prix qui sur la base du prix actuel du lait, ne donneraient toujours

Dupont

pour la campagne 1969-1970 qu'un rapport de 1:7,15.

Monsieur Mansholt, je voudrais vous demander si la Commission a procédé de la sorte pour nous faire comprendre qu'il ne fallait pas songer — même pour la campagne 1969-1970 — à une adaptation du prix du lait. En effet, si le prix du lait devait être relevé, il s'ensuivrait une modification du rapport entre les deux prix qui provoquerait plutôt une évolution contraire à celle que la Commission a envisagée. Monsieur le Président, la commission de l'agriculture a donc proposé, que le prix qui devait être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> avril 1969 le soit dès le 1<sup>er</sup> avril 1968.

Le troisième problème, Monsieur le Président, a trait au prix de base des porcs. Hier soir, la commission de l'agriculture a adopté à ce sujet une décision qui a été reprise dans la résolution. Vous vous souvenez que lors des dernières séances plénières du Parlement, nous avons déjà débattu cette question. La Commission de la C.E.E. proposait que le prix de base du porc abattu fût fixé à 73,5 u.c. Un membre de la commission de l'agriculture proposa de porter ce prix à 76,5 u.c. Cet amendement fut rejeté en commission par 8 voix contre 8. La commission de l'agriculture mit ensuite aux voix la proposition de l'exécutif, qui fut également rejetée par 8 voix contre 8. Le Parlement s'est en fin de compte quand même prononcé en faveur des propositions de la Commission de la C.E.E. et a accepté de voir fixer le prix de base à 73,5 u.c.

Monsieur le Président, étant donné que les prix qui avaient alors été fixés ne sont valables que pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1967 au 1<sup>er</sup> octobre 1967 la commission de l'agriculture doit maintenant faire connaître son avis sur les prix proposés pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1967 au 31 octobre 1968. Après avoir à nouveau examiné cette question hier, elle a finalement pu se mettre d'accord sur une proposition de compromis que l'on peut résumer comme suit: nous acceptons que le prix de base soit maintenu à 73,5 u.c., mais seulement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1968. A cette date, en effet, l'augmentation des prix des céréales fourragères deviendra effective, et il nous paraît logique qu'à cette même date le prix de base des porcs soit également augmenté. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter les modifications contenues dans la proposition de résolution.

Je pourrais insister plus longuement sur ce problème, mais mon exposé n'en serait pas plus clair. Je laisserai donc ce soin à quelques collègues beaucoup plus compétents que moi. Je voudrais seulement ajouter ceci: il est un argument qui est souvent invoqué et que nous avons coutume d'entendre lorsque nous discutons de l'adaptation des prix agricoles. Cet argument s'inspire toujours des préoccupations causées par les répercussions que cette

adaptation pourrait avoir sur les prix à la consommation.

Je comprends ces préoccupations, Monsieur le Président. J'ai pourtant déjà souligné, dans mon précédent rapport sur les prix, que les prix à la consommation sont de moins en moins influencés par les prix à la production et s'accroissent de plus en plus en fonction des services, qui doivent être payés sous cette forme par le consommateur. Le document de la Commission nous apprend qu'il est en tout cas démontré qu'en règle générale, la part du producteur dans les dépenses de consommation affectées aux denrées alimentaires a tendance à diminuer. En d'autres termes les fluctuations de prix des matières premières sont de moins en moins ressenties par le consommateur.

Il s'est avéré, Monsieur le Président, que les achats de denrées alimentaires n'épuisent plus le budget du consommateur moyen qui a maintenant d'autres dépenses beaucoup plus élevées qui accaparent une bien plus forte partie de ce budget. Il a été prouvé et l'expérience nous apprend, je crois, que les prix à la consommation s'accroissent parce que le consommateur exige des commerçants et des intermédiaires des services toujours plus nombreux.

Je voudrais cependant ajouter pour qu'il n'y ait aucune équivoque possible, que même si une adaptation équitable des prix à la production devait avoir une certaine répercussion sur les prix à la consommation, ce ne serait pas une raison pour la refuser purement et simplement. En présence des revendications légitimes des producteurs, dont les revenus sont insuffisants comparés à ceux des autres classes sociales, et compte tenu des facteurs qui exercent cette influence sur le prix de revient, nous devons conclure que la très faible incidence de ces mesures sur les prix à la consommation ne constitue pas une raison valable pour refuser de satisfaire les aspirations légitimes de ces producteurs. Pratiquer une politique où seuls les prix à la production détermineraient les prix des produits agricoles, reviendrait à pratiquer une politique consistant, comme je l'ai entendu dire un jour par une personnalité éminente de mon pays, à tenter de vivre à peu de frais aux dépens des agriculteurs.

Monsieur le Président, je voudrais encore ajouter quelques mots à l'intention de certains de nos collègues, que la situation sociale des travailleurs agricoles préoccupe à juste titre. Je comprends leurs préoccupations et je les appuie sans réserve lorsqu'ils réclament pour ces travailleurs des conditions de travail qui ne soient pas inférieures à celles de la main-d'œuvre industrielle. Je me rallie entièrement à la tendance qui vise à l'égalisation des salaires des travailleurs agricoles et de la main-d'œuvre industrielle, mais je voudrais cependant dire à ces collègues: Messieurs, le meilleur, le seul moyen de

**Dupont**

permettre à l'exploitant agricole de payer convenablement ses ouvriers, est de faire en sorte qu'il ait lui-même les moyens de gagner son pain, ce qui n'est malheureusement pas possible sans une adaptation appropriée des prix, que nous demandons ici.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais encore dire ceci : A plusieurs reprises, lorsque dans cette Assemblée nous discutons des règlements relatifs à l'organisation des marchés, lorsque nous parlions des différents prix ou mécanismes, des prix d'écluse, des prix de seuil, des prix d'intervention, des prélèvements et des restitutions et que sais-je encore, la question a été posée, aussi bien dans les milieux agricoles que dans notre Parlement, de savoir où tout cela nous conduit. C'est en fin de compte ce qui intéresse les agriculteurs. Il est évidemment important de savoir comment fonctionne le mécanisme. Mais il est surtout intéressant pour le paysan de savoir à quoi ce mécanisme nous mène. Nous allons nous prononcer sur des prix qui, sans autre intervention des Parlements nationaux, seront fixés par les ministres qui leur donneront force de loi. Nous devons nous prononcer, aujourd'hui, et nous donnerons ainsi une réponse à ceux qui se demandent où cela nous conduit.

Monsieur le Président, si nous nous laissons persuader de ne pas tenir compte, dans la formation du prix à la production des coûts de la production, si nous ignorons la situation des revenus des agriculteurs, si nous ne nous laissons guider que parce que ce sera peut-être la répercussion de ces ajustements sur le F.E.O.G.A., sur les prix à la consommation, ou encore sur le volume du commerce extérieur, si donc nous ne nous laissons guider que par ces considérations et refusons de satisfaire les exigences légitimes des populations rurales, il est très aisé d'imaginer ce que sera la réponse à la question : où cela nous conduit-il ? Les agriculteurs pourront déduire cette réponse de la décision que nous prendrons aujourd'hui. Voilà Monsieur le Président, ce que je tenais à dire en guise d'introduction.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Mes chers collègues, vous savez que de nombreux orateurs sont inscrits dans ce débat. Afin d'entendre un nombre d'orateurs aussi grand que possible ce matin, nous siégerons jusqu'à treize heures. Je lèverai alors la séance pour nous permettre de réponder à l'invitation de M. le ministre des affaires étrangères du Grand-Duché.

La parole est à M. Boscary-Monsservin.

**M. Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, cette session extraordinaire est remarquable par un certain nombre d'éléments.

Le premier est que la Commission exécutive, en accord avec le Conseil des ministres, a souhaité que le prix des diverses denrées agricoles soit fixé avant le 1<sup>er</sup> août de chaque année pour la campagne suivante. Toutefois, au lieu de procéder en ordre dispersé comme par le passé, tous les prix seront à l'avenir fixés en une seule fois de telle sorte que le producteur agricole de l'Europe saura quel est l'avenir qui se présente devant lui au point de vue rentabilité.

Le deuxième élément est que, pour la première fois, le Parlement européen est appelé à se prononcer précisément sur cet ensemble de prix. La Commission exécutive a souhaité, et nous devons l'en remercier, que le Parlement fasse connaître son sentiment sur les prix agricoles dans la mesure où ceux-ci pourraient avoir une incidence politique. Or, cette finalité politique est bien évidente puisque nous devons délibérer sur la hauteur de prix concernant une dizaine ou une douzaine de produits agricoles.

Le rapporteur l'a souligné tout à l'heure, c'est une véritable politique des revenus sur lesquels il appartient au Parlement de se prononcer et de prendre des responsabilités.

Enfin, dernier élément remarquable, c'est que pour guider votre option, vous avez devant vous un rapport établi avec un soin minutieux par la Commission exécutive. Ce rapport extrêmement fouillé a un double avantage : c'est que, d'une part, il fait le point sur la situation de l'agriculture dans chacun de nos six pays et que, d'autre part, se refusant à isoler l'agriculture des autres secteurs économicomiques de l'Europe, il dresse un tableau comparatif entre le destin des producteurs agricoles et celui de l'ensemble des autres classes professionnelles de l'Europe. Vous comprenez par là, Messieurs, l'importance des votes que vous allez émettre dont le caractère politique paraît certain, comme il a déjà été indiqué à diverses reprises.

Très souvent, on nous a fait le reproche de nous cantonner dans des éléments techniques quand nous discutons d'agriculture. Cette fois-ci la situation est toute autre. Cette fois, mes chers collègues, vous devrez dire, en pleine connaissance de cause, devant un dossier très largement ouvert et très complet, premièrement si vous pensez que l'agriculture européenne a le destin qui convient et deuxièmement, dans la mesure où vous penserez que l'agriculture européenne n'a pas le destin qui convient, quelles mesures peuvent être prises, notamment sur le plan des prix, pour procéder aux corrections et aux rectifications nécessaires. Je remercie M. le rapporteur, d'avoir déjà souligné cet aspect, et si je le fais à mon tour, c'est que je pense que dans cette matière les répétitions sont exceptionnellement permises. Nous allons donc essayer d'étudier ce rapport et de déterminer quelles sont les conclusions très précises vers lesquelles il nous mène.

Boscary-Monsservin

Premier point : la notion de productivité. Bien souvent nous avons discuté dans cette enceinte sur le sort de l'agriculture, nous demandant si nous pouvions porter remède aux maux de l'agriculture en intervenant sur le problème des prix ou sur le problème des structures. Certains collègues nous ont dit que tout était encore à faire sur le plan des structures et de la productivité, que le problème des prix n'avait donc qu'un caractère secondaire et qu'il fallait commencer par améliorer la productivité dans l'agriculture. Je voudrais à cet égard vous donner lecture de quatre lignes qui résument, dans le rapport de la Commission exécutive, la situation de l'agriculture sur le plan de la productivité. Il y est dit textuellement : « ... l'agriculture a déployé des efforts considérables qui ont contribué au développement économique général. Dans tous les pays de la Communauté, à l'exception de la Belgique et des Pays-Bas — qui étaient déjà très en avance — l'accroissement de la productivité agricole dépasse le taux enregistré dans l'industrie. » Débarrassons-nous une fois pour toutes de ce préjugé tendant à dire : il y a beaucoup trop de monde dans l'agriculture et c'est ce qui diminue le revenu de l'agriculteur. Le rapport est formel, le taux de l'amélioration de la productivité en agriculture, c'est-à-dire le rendement par personne, dépasse le taux enregistré dans l'industrie. Si vous vous reportez à la page 22 du document de la Commission, vous trouverez un graphique qui est absolument significatif quant à la marche et à l'évolution extraordinaires de cette productivité. Je note par exemple que pour la France le taux de productivité qui était en 1953, à l'indice 100, est à l'heure actuelle à l'indice 190. La même proportion se retrouve dans nos six pays d'Europe, exception faite peut-être des Pays-Bas et de la Belgique pour les raisons que je viens de vous indiquer.

Pour conclure sur le premier élément important, la productivité, il n'y a donc rien à reprocher à l'agriculture : elle a su dégager une amélioration aussi importante que dans le secteur industriel.

Mais alors, allez-vous me dire, si vraiment l'agriculture a fait sur le plan de la productivité les efforts que vous venez de nous indiquer, comment se fait-il que son standing social n'a pas été amélioré. La réponse se trouve, elle aussi, dans ce rapport remarquable de la Commission exécutive et plus particulièrement à la page 18 :

« Les consommations intermédiaires — c'est-à-dire toutes les dépenses que fait l'agriculteur entre le moment où il commence le produit et celui où il finit le produit — ont accusé un accroissement plus important que celui de la valeur de la production finale... Les achats de moyens de production en provenance d'autres secteurs économiques se sont particulièrement accrus. Il en résulte, qu'en règle générale, le produit brut de l'agriculture s'est accru sensiblement moins que la valeur de la pro-

duction finale. En d'autres termes — c'est ceci, Messieurs, qui est particulièrement digne d'intérêt — les quantités de moyens de production ont augmenté par unité de marchandises produites, ce qui fait que la valeur ajoutée de l'agriculture croît en volume à une allure beaucoup plus faible que la production ».

Par conséquent, le deuxième élément de notre analyse est que les coûts que l'agriculture a dû supporter pour améliorer sa productivité ont été considérablement plus importants que le profit qu'elle a pu retirer de cette amélioration.

Continuons notre cheminement. Le graphique 4, qui lui aussi est extrêmement intéressant, nous dit que non seulement les moyens de production ont augmenté plus vite que le rendement brut en ce qui concerne la quantité des moyens de production, mais ils ont augmenté aussi beaucoup plus vite en ce qui concerne les coûts des moyens de production.

En ce qui concerne le coût des moyens de production, c'est-à-dire les engrais, le matériel et surtout les salaires, le graphique fait apparaître que les salaires agricoles ont grimpé en flèche à une cadence infiniment plus rapide que les prix agricoles. La conséquence en est, comme le dit la Commission, que la situation de l'agriculteur est restée déficiente malgré ses efforts sur le plan de la productivité. Mais il y a une circonstance aggravante. La Commission exécutive nous dit en effet : « Attention, nous avons pu jusqu'à présent faire un certain nombre de mutations importantes du secteur agricole sur le secteur industriel mais nous nous trouvons actuellement, dans les six pays d'Europe, en présence d'une situation industrielle et économique telle que les mutations qui avaient suivi dans le passé une cadence déterminée vont voir nécessairement cette cadence se ralentir. »

L'agriculture conservera donc un certain nombre de handicaps sur d'autres secteurs, parce que la conjoncture économique, pour cette année et peut-être pour un certain nombre d'années à venir, ne permet pas aux agriculteurs en surnombre et plus particulièrement aux jeunes de trouver des emplois dans les secteurs industriels. C'est là un élément que vous devez avoir également à l'esprit quand vous prendrez votre décision.

Après cette analyse remarquable, la Commission conclut en considérant la situation dans les divers pays d'Europe.

Le rôle d'un président de la commission de l'agriculture étant de rester très objectif et de rechercher ce qui se passe dans quelque pays d'Europe que ce soit, je prendrai comme exemple non pas la situation de mon pays, mais celle de l'Allemagne.

Voici ce que dit le rapport de la Commission : « Sur la base des résultats comptables du « Rapport



**Boscary-Monsservin**

Vert » du gouvernement fédéral, on constate pour l'essentiel l'évolution suivante :

— Le produit net des exploitations comptables est passé de 155 DM/ha à 88 DM, soit une diminution de 36 % par rapport à 1964-1965.

— Le revenu du travail par travailleur à temps plein est tombé de 7 000 DM l'année précédente à 6 714 DM au cours de la campagne 1965-1966.

— Le salaire par unité de travailleur homme (U.T.H.) pour les exploitations considérées, a été en 1965-1966 inférieur de 2 997 DM, soit 33 %, au salaire non agricole de référence, alors que cet écart n'atteignait l'année précédente que 1 920 DM, soit 23 %.

Cette démonstration, valable pour l'Allemagne, nous la retrouverions sans doute dans des conditions un peu différentes, exactement dans les autres pays, jusque évidemment, y compris le mien. Les chiffres donnés par l'étude de l'économie allemande, auront pour nous un intérêt particulier lorsque nous discuterons tout à l'heure du problème des céréales dans lequel nous vous demanderons de majorer un prix qui a été fixé en 1964. Il y a donc déjà de cela plusieurs années, alors que l'ensemble de la conjoncture a depuis lors profondément évolué.

Quelles sont enfin les conclusions générales ? Au risque d'être un peu long, je voudrais encore citer la Commission qui écrit à la page 121 : « L'évolution des revenus de l'agriculture montre dans les États membres — dans la mesure où cela peut être constaté — des tendances différentes ; toutefois, une amélioration sensible de la situation au cours de la période considérée (1965-1966) par rapport à 1964-1965 ne s'est manifestement produite dans aucun État membre. »

Vous saviez déjà qu'il y avait un décalage considérable, vous saviez que dans chacun de nos six pays il fallait rattraper le retard qui avait été pris par l'agriculture, la Commission exécutive vous le confirme et déclare non seulement que ce retard n'a pas été rattrapé mais dans aucun pays on a pu enregistré une amélioration quelconque. Le revenu par tête dans l'agriculture est toujours très inférieur à celui des autres secteurs. Les prix des produits agricoles augmentent, il est vrai, mais en même temps, et c'est là le drame, on constate une augmentation parfois plus forte encore des prix des moyens de production et des salaires. L'accroissement de la productivité n'a pas suffi à provoquer une amélioration des revenus par tête. Cette situation pourrait justifier en soi une amélioration générale du niveau des prix des produits agricoles.

On pourrait penser après une conclusion aussi nette et aussi formelle que la Commission exécutive va proposer un relèvement des prix agricoles. Il n'en est rien.

Il n'en est rien et pourquoi ? Sans doute, vont me dire certains, parce que dans la détermination des prix agricoles, il faut sans doute avoir à l'esprit, le souci de donner aux agriculteurs un revenu correct, mais il convient encore de tenir compte d'un certain nombre de préoccupations, notamment celle d'alimenter le consommateur à des prix raisonnables, et aussi, celle de réserver la part qui lui revient, au commerce extérieur. Peut-être ces deux derniers éléments vont-ils à l'encontre des conclusions qui résulteraient du premier.

La commission de l'agriculture a tenu à se pencher sur ces problèmes et sur ce point aussi, elle est prête à ouvrir son dossier devant vous. Elle le fera toujours en usant de la même méthode, c'est-à-dire, en puisant ses informations dans le rapport de la Commission exécutive. Dans ce rapport, vous trouverez une excellente démonstration d'où il résulte qu'une hausse à la production des prix agricoles se traduirait pratiquement par des conséquences absolument insignifiantes sur les prix à la consommation. Car, dit la Commission exécutive, il y a actuellement entre le prix à la production et le prix à la consommation un circuit où la notion de service intervient pour un ordre de grandeur tel qu'il n'y a pratiquement plus aucune incidence entre le prix à la consommation et le prix à la production. Par conséquent, nous n'avons pas à nous préoccuper tellement de ce problème.

Il reste un élément auquel certains de nos collègues sont extrêmement attachés : le commerce extérieur. Il est bien entendu qu'en toute hypothèse, nous devons garder nos portes ouvertes et que nous n'avons pas le droit de vivre en cycle fermé. Sur ce problème, la Commission exécutive écrit que le taux d'auto-provisionnement est actuellement de 87,4 % et qu'il oscillera entre 80 et 87 % en 1970 malgré l'augmentation très sensible de notre production, parce que la consommation augmentera elle aussi. En toute hypothèse, nous disposerons, sur les cinq années à venir, d'une marge de 13 % pour le Commerce extérieur. C'est le chiffre auquel nous nous sommes rangés pour 1965 et que nous retrouverons pour 1970.

En ce qui concerne les charges du F.E.O.G.A., la Commission exécutive estime qu'il s'agit là d'un problème de chiffres, mais aussi d'un problème d'aménagement de notre production ; et avec beaucoup de logique et de pertinence, la Commission exécutive déclare que si nous arrivons à augmenter la production de nos céréales secondaires et que si nous arrivons à augmenter la production de notre viande bovine, nous diminuerons les charges du F.E.O.G.A.

Messieurs, voilà votre dossier. Il ne repose pas sur des données psychologiques, mais sur une analyse très objective, faite par la Commission exécutive. C'est au vu de ces éléments que la commission de l'agriculture vous fait un certain nombre de pro-

Boscary-Monsservin

positions. Les premières concernant les céréales et la viande bovine. La commission de l'agriculture estime qu'il ne faut pas se borner à majorer seulement le prix de l'orge et du maïs pour la campagne à venir sous prétexte que la production est en diminution et qu'il convient de rétablir l'équilibre, mais qu'il faut également revoir le prix du blé car sa fixation remonte à 1964 et que depuis lors des modifications considérables sont intervenues dans l'ensemble de la conjoncture économique. Il est indéniable que les coûts de production ont augmenté considérablement. N'oubliez pas que le prix du blé qui avait été fixé en 1964 avait entraîné une perte de revenu considérable et cruellement ressentie chez les agriculteurs de deux de nos pays au moins. C'est pourquoi, nous avons, à une époque, proposé de porter le prix du blé de 106 u.c. à 112 u.c.

Nous vous demandons de retenir notre proposition. Nous y attachons une valeur symbolique. Le blé étant la matière noble par excellence, nous démontrons par là aux agriculteurs combien nous avons le souci d'augmenter leur standing de vie et de les mettre à parité avec les autres classes professionnelles.

Il est bien évident que ces augmentations se traduiront par des augmentations correspondantes des rapports de prix concernant l'orge, le maïs, le riz, le blé dur. Dans le même temps, la commission de l'agriculture vous demande de faire un effort considérable sur la viande bovine et de porter, dès le 1<sup>er</sup> avril 1968, le prix d'orientation de la viande bovine de 662 u.c. à 700 u.c. Parallèlement, elle vous demande de porter le prix d'orientation du veau de 895 u.c. à 945 u.c.

Il y a six pays d'Europe et de nombreuses régions. Elles ont, les unes et les autres des vocations propres. Il y a la production végétale et la production animale. Si nous faisons un effort sur la production végétale, il faut en faire un aussi pour la production animale et il faut le faire avec d'autant plus d'intensité que nous sommes déficitaires en viande de bœuf et en viande de veau.

Par tous les moyens, nous devons donc revaloriser la viande de bœuf et la viande de veau.

Cette première partie des propositions de la commission de l'agriculture a été adoptée par celle-ci à une très grande majorité.

Par contre, dans le cadre de la commission de l'agriculture, la discussion a été beaucoup plus marquée en ce qui concerne la viande porcine. Certains commissaires ont fait observer que si nous nous prononçons pour une majoration du prix de la viande porcine, nous risquons d'entraîner une surproduction considérable. Cependant, comment ne pas noter que le chiffre de 73,50 proposé par la Commission exécutive, reste en dessous des critères que reconnaît, pour la fixation des prix, la Commis-

sion exécutive. Normalement, le prix de base devrait être égal au prix d'écluse majoré au prélèvement. Ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, le représentant de la Commission exécutive lui-même, a été obligé de reconnaître devant la commission de l'agriculture, que dans un certain nombre de nos pays, voire dans cinq pays sur six, le prix de 73,50 couvrait à peine le prix de revient et qu'il était loin de le couvrir dans un très grand nombre de régions.

De plus, si nous avons un prix de base déjà insuffisant, que dire des prix d'intervention sur lesquels en définitive, risque de s'aligner le marché ?

J'ai dit tout à l'heure qu'il revenait au président de la commission de l'agriculture, de jouer un rôle d'arbitre. Tout à l'heure, il a bien voulu rappeler les sacrifices imposés aux agriculteurs allemands et italiens, lorsque fut fixé, en 1964, le prix des céréales et de ce fait proposer une majoration de celui-ci ; en contrepartie, il demande à l'ensemble de l'Assemblée, et plus particulièrement aux collègues allemands et italiens, de comprendre que pour certaines régions le problème de la viande porcine est crucial au plus haut degré et que, ne serait-ce que pour des raisons sans doute de la première importance, il importe aussi de faire quelque chose, sur ce plan.

Avant de terminer, je voudrais rappeler à la Commission exécutive et à mes collègues du Parlement, que sans doute il est bien de se préoccuper du prix indicatif de base, mais que nous avons aussi un problème tout aussi sévère qui est celui de l'intervention car l'économie du marché est d'abord déterminée par les interventions qui y sont faites.

Je souhaiterais beaucoup que la Commission exécutive régionalise ses formules d'intervention ; l'Europe est très grande, les divers marchés y revêtent des caractères très différents, il faut adapter l'intervention au caractère propre de chaque marché. Ce n'est qu'à cette condition que nous déboucherons sur un équilibre harmonieux, valable pour l'ensemble.

Voilà, mes chers collègues, ce que voulait dire le président de la commission de l'agriculture. Il était de son devoir de rester très objectif, il était aussi de son devoir de vous rappeler les responsabilités politiques qui sont aujourd'hui les vôtres. Vous avez à faire un arbitrage dont les conséquences seront sévères et déterminer l'avenir de bien des foyers.

Sans doute, allez-vous m'objecter, la décision définitive revient au Conseil de ministres. Nous nous contentons de donner un avis. Soit. Mais vous vous rendez parfaitement compte que dans le cadre de cette session extraordinaire, votre avis revêt tout de même une importance particulière. Encore une fois, le problème est d'abord à caractère politique. Depuis très longtemps, vous réclamez des responsabilités politiques. Vous avez aujourd'hui une admi-

**Boscary-Mousservin**

nable occasion de vous manifester. Je suis sûr, mes chers collègues, que vous saurez être à la hauteur de la tâche qui vous incombe.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je rappelle que les orateurs inscrits dans le débat sont nombreux. Je souhaite, en conséquence, qu'ils limitent leurs interventions à la durée qu'ils ont eux-mêmes indiquée en s'inscrivant.

La parole est à M. Triboulet, au nom du groupe de l'Union démocratique et européenne.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, voici donc le document agricole le plus important que notre assemblée ait eu à examiner.

Je passerai brièvement sur les conclusions de la commission de l'agriculture qui viennent d'être éloquemment rappelées tant par le rapporteur que par le président. Notre groupe de l'Union démocratique européenne s'associe aux orientations tracées en faveur des céréales secondaires ou de la viande bovine en insistant sur la nécessité d'un relèvement du prix pour la viande porcine puisqu'il s'agit là d'un problème fort important pour la France.

Ce qui va retenir mon attention c'est le très remarquable exposé des motifs qui a été présenté par la Commission, exposé des motifs qui est une première ébauche de ce rapport annuel sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles qui nous sera présenté désormais. La Commission mérite toutes les félicitations des membres de notre Parlement pour ce document qui, j'en suis persuadé, ira en s'améliorant d'année en année.

Les orateurs précédents ont déjà rappelé la conclusion générale de cet exposé des motifs. Nous lisons au paragraphe 100 : « Considérée en soi, cette situation pourrait justifier une amélioration générale du niveau des prix des produits agricoles. » Alors pourquoi a-t-on été si prudent ? Pour être précis, c'est parce qu'au delà de ce Parlement, au delà de la Commission, il y a le Conseil de ministres, il y a les ministres des affaires étrangères et derrière eux les ministres de l'agriculture qui, je suis sûr, sont prêts à conclure favorablement ; mais il y a aussi nos ministres de l'économie et des finances et, enfin, nos premiers ministres. Bref, cet exposé des motifs, ce dossier qui est excellent, comment le présenter de façon à ce qu'il soit accepté ? C'est à cet égard, que je voudrais, m'adressant à la Commission, lui faire quelques recommandations pour l'avenir en montrant quels sont les points essentiels, selon moi, du dossier et comment nous pourrions les développer.

L'un de ces points essentiels qui a déjà été souligné et qui pourtant n'occupe que quelques lignes au paragraphe 106 de l'exposé des motifs, concerne

l'approvisionnement des consommateurs à des prix raisonnables. Comment ne pas penser que ce problème est présent à l'esprit de nos ministres de l'économie et des finances ou de nos premiers ministres ? Or, si la Commission exécutive et la commission de l'agriculture déclarent que les prix à la production ne jouent plus maintenant sérieusement sur les prix à la consommation, il serait utile de disposer sur ce point de quelques graphiques, de quelques études précises appuyées par des chiffres. J'ajoute qu'un élément important du dossier pourrait être l'indication de la part des dépenses alimentaires dans les différents indices du niveau de vie qui sont établis dans chacun des six États. En effet, nous établissons, à usage interne des indices du niveau de vie qui montrent que les dépenses alimentaires n'ont cessé proportionnellement de diminuer, depuis la deuxième guerre mondiale dans les budgets-type qui sont établis ; je crois qu'il serait très intéressant de l'indiquer à l'appui des arguments de la commission.

Un autre élément qui me paraît essentiel pour plaider notre bon dossier, c'est le fait que l'agriculture dans chacun de nos pays occupe une place importante dans l'économie. Or, je dois dire que l'exposé des motifs ne comporte à ce sujet qu'un tableau indiquant la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut. J'ajoute que ces chiffres très grossiers indiqués page 14 mériteraient d'être un peu éclairés pour chacun de nos pays : un tableau plus complet serait plus instructif. Il faut y ajouter la part des échanges dans l'économie de chacun de nos pays : cette part, dans les échanges français, est très importante. Je crois qu'il faudrait développer cet argument qui me paraît important et indiquer pour les différents produits agricoles les chiffres globaux d'importation et d'exportation ainsi que les chiffres pour chacune de nos économies. Enfin, il faudrait indiquer pour chacun de nos pays les chiffres de la population rurale, c'est-à-dire les artisans ruraux et les services nécessaires à la vie des agglomérations rurales et non pas seulement les chiffres de la population agricole, c'est-à-dire de celle qui travaille directement dans les exploitations. Il serait utile de connaître la part de cette population rurale dans chacun de nos pays et in-globo dans l'ensemble de la Communauté. Alors il apparaîtrait que cette population rurale atteint en France près de 20 % de la population totale et tient une place importante dans d'autres pays de la Communauté, notamment en Italie. Or, cette population a des vertus sociales très remarquables, un bon goût du travail, un goût du sérieux, de la réflexion, très supérieur certainement à la moyenne de la population prise dans son ensemble en raison de son genre de vie car l'agriculteur a le temps de réfléchir, a le moyen également d'exercer les vertus de patience et les vertus de travail qui sont nécessaires. Tous ces éléments ont, dans nos pays respectifs, une importance sociale et de ce fait politique qu'il conviendrait de rappeler.

## Triboulet

J'arrive au dernier point. Il se trouve que malgré cette importance de l'agriculture dans chacun de nos pays, l'évolution comparative des revenus est défavorable. L'injustice sociale apparaît d'autant plus grande que, comme le disait si bien M. Boscary-Monsservin, l'accroissement de la productivité a été étonnant. Je me permets de dire toutefois que je ne serai pas aussi élogieux que M. Boscary-Monsservin sur les documents qui nous sont présentés à cet égard. En effet, cette augmentation de la productivité fait l'objet du graphique n° 3, mais ce graphique est très sommaire. Je crois que sur cet élément essentiel de l'accroissement de la productivité, nous devrions avoir des chiffres plus complets. Il faut comprendre que cette augmentation de la productivité n'a été possible que grâce à un équipement accru. D'ailleurs, le graphique n° 2 retrace très bien l'augmentation des achats intermédiaires : achats d'engrais, d'aliments pour bétail, de machines, etc. Il faudrait montrer à nos ministres de l'économie et des finances qu'il leur est impossible de négliger une classe sociale, une classe économique qui achète à l'industrie des engrais, des machines en quantités croissantes, qui fait un effort considérable d'achat. Je crois qu'il y aurait là un élément important, d'autant que ces achats de machines ont été faits au détriment bien souvent des achats de denrées courantes et que l'agriculteur en se privant pour développer son exploitation, a sans doute contribué à la crise que traversent certains secteurs du commerce intérieur dans chacun de nos pays. Quand on dit que la consommation intérieure diminue, c'est bien souvent parce que l'agriculteur, pour maintenir la productivité de son exploitation, a diminué ses achats de produits courants. Je crois que ces phénomènes économiques mériteraient d'être mieux présentés dans le rapport futur, afin que notre dossier se présente de façon plus convaincante. J'ajoute que non seulement il y a une diminution des achats, mais il y a très souvent un endettement. M. Dupont a eu parfaitement raison de parler de l'endettement des agriculteurs. Sur ce point également, nous n'avons aucun chiffre clair ni valable. En ce qui concerne la France, le chiffre de l'endettement agricole est un chiffre très discuté où aucun élément sérieux de calcul n'est encore intervenu. Je crois qu'il y a un très gros effort à faire de ce côté-là.

Voici ma conclusion, je pense que cet excellent dossier pourrait être accueilli avec faveur, car, en fin de compte, c'est l'avenir des Six, c'est l'avenir de la Communauté économique européenne qui est en jeu. S'il est vrai que nos gouvernements n'ont pas la vue limitée aux difficultés d'aujourd'hui ou même de demain, mais qu'ils ont, comme j'en suis persuadé, la possibilité de réfléchir au destin futur, comment ne verraient-ils pas qu'un renversement de tendances fondamental vient de se produire pour certaines denrées alimentaires ; les stocks mondiaux ont régressé, la consommation dans le monde tend plutôt à augmenter et plus vite que la production.

Est-ce qu'il n'y a pas là un élément essentiel de la politique de cette Communauté des Six, qui non seulement représente une très grande tradition culturelle, mais en même temps une tradition d'aides aux pays en difficulté, une mission pour le mieux-être de l'homme. Cette grande mission, je crois que nous pouvons bien la remplir pour l'avenir en développant, grâce à une politique agricole commune qui assure des prix rémunérateurs, une stabilité sociale, un esprit d'entreprise suffisant chez notre population rurale. Grâce à cette politique agricole commune, nous pouvons devenir une puissante entité de production agricole qui servira l'ensemble des destinées humaines.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Dulin.

**M. Dulin.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter la Commission exécutive pour son remarquable rapport et remercier M. le président de la commission de l'agriculture pour son exposé et surtout, pour la façon dont il a soutenu les résolutions présentées par la commission de l'agriculture.

Dans sa conclusion, M. Boscary-Monsservin a déclaré : « Mes chers collègues, c'est un problème politique que vous aurez à résoudre tout à l'heure. » Je voudrais lui dire — c'est ainsi que j'ai posé la question devant la commission de l'agriculture — que lorsqu'il s'agit de politique des revenus, l'important ce sont les prix, les prix agricoles en l'occurrence, bien plus que les structures. En lisant le rapport présenté par la Commission — qui reconnaît que contrairement à l'article 39 du traité les revenus agricoles n'ont pas augmenté mais au contraire diminué et que les prix des moyens de production mis à la disposition des agriculteurs ont augmenté dans des conditions bien plus importantes que les prix des produits agricoles —, on a l'impression qu'en définitive seuls les agriculteurs qui n'ont pas fait d'investissements sont ceux qui peuvent encore vivre de leurs exploitations. Le problème politique, mes chers collègues, est bien réel, mais il ne se situe pas au niveau de la Commission. Il se situe au niveau des gouvernements. Si les gouvernements avaient voulu véritablement ne pas faire peser le poids de leur politique sur l'agriculture, les prix agricoles auraient été revalorisés en conséquence. La Commission, dans son excellent rapport, reconnaît qu'elle pourrait faire un peu plus, mais que malheureusement le véritable problème politique se situe au stade des gouvernements.

Ce qui avait séduit les agriculteurs dans la construction européenne, c'était son aspect libéral, tant sur le plan humain, que commercial. C'était le rejet des quotas et des contingents, et le libre contact entre les hommes de l'Europe.

## Dulin

A cela, les agriculteurs avaient applaudi, et les premiers textes d'application leur étaient une promesse de réalisation de l'idéal de liberté qu'on leur avait proposé et auquel beaucoup croyaient.

Ils étaient bien conscients d'une certaine discipline nécessaire, mais l'aspect libéral restait prédominant. Les prix étaient dans le contexte, le moyen naturel d'équilibre du marché et l'intervention communautaire à ce niveau n'était au fond pour eux qu'une mesure de discipline pour corriger une faute historique qui avait fait payer au monde paysan, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation de l'Europe.

Donc, dans ce cadre indicatif du régime de soutien, les prix agricoles tendaient, avec l'accord des autres catégories de la société, vers un niveau qui assurerait la parité sociale entre travailleurs des champs et travailleurs des autres activités économiques des nations.

Puis, brutalement, ce sont les pierres noires qui tombent : la baisse du prix des céréales en Allemagne, la baisse du prix de la viande en France, l'effondrement du marché avicole, la lente dégradation du marché des produits laitiers.

On a pu croire un instant qu'il s'agissait de mesures d'adaptation, mais bien vite il est apparu que le Conseil de ministres freinait lui-même la hausse des produits agricoles, comme si, face à l'inflation qui se déchaîne partout en Europe, pour remédier aux défauts de l'économie industrielle, à nouveau, les paysans devaient, sur leurs revenus encore bas, prélever une partie de leur espoir, pour le sacrifier au développement d'autres catégories de citoyens.

Messieurs, la situation est beaucoup plus grave que chacun ne le croit encore.

Pour la première fois depuis quatre ans, le secteur agricole recommence à douter, et la récente déclaration de M. le président Mansholt devant les journalistes agricoles à Bruxelles n'est pas pour nous rassurer. Il constate que la politique des prix ne permet pas de résoudre le problème du niveau de vie des paysans et que les dépenses communautaires de soutien atteignent un seuil qu'il ne serait pas possible de dépasser. Or, partout, ces dépenses n'excèdent pas la somme que chacun des États membres aurait versée si le Marché commun n'avait pas existé. En effet, nous recueillons actuellement les fruits des politiques agricoles de chacun des États. Les règlements communautaires n'ont pas encore eu d'incidence réelle et nous étions fondés à croire que la volonté commune européenne se traduirait par un effort supplémentaire en faveur de l'agriculture,

Or, il y a un traité à appliquer et celui-ci fait mention de la politique des prix.

Ceux pour 1967 sont fixés. Il s'agit de préparer ceux qui s'appliqueront dans un an. Nous devons donc lutter contre cet état d'esprit qui s'instaure lentement au niveau des plus hautes instances européennes, état d'esprit né de la crainte de certains milieux de voir réussir « l'affaire européenne ».

Déjà, dans mon pays, certains dirigeants gouvernementaux essayent de faire croire aux paysans et particulièrement à nos petits exploitants que le Marché commun est la cause des difficultés qu'ils peuvent rencontrer à la progression de leur niveau de vie. Déjà, une grave agitation, qui peut être redoutable, se manifeste dans ces régions de petites productions.

Et même, le demi-échec ou le demi-succès du Kennedy round a une fois de plus soulevé les forces contraires à l'agriculture en renforçant la position de ceux qui feignent de redouter, par manque de connaissance des besoins du monde, ou redoutent que la politique commune, parce qu'elle aura réussi, ne conduise à la surproduction.

En effet, il y a des excédents en Europe, mais il y a surtout une série de trois années extrêmement favorables aux productions agricoles.

N'oublions pas qu'en 1964, nous étions déficitaires dans tous les secteurs alimentaires.

Il s'agit ici, de ma part, d'un simple rappel à la prudence ; on ne « fabrique pas » une récolte en un mois, et, par refus des stocks, les pouvoirs publics ont eu trop souvent la responsabilité des flambées de prix, dont d'ailleurs les agriculteurs ne bénéficiaient que très imparfaitement, comme les statisticiens le prouvent.

En face de ces excédents actuels, il y a l'immense faim du tiers du monde, dont personne ne semble se soucier efficacement.

Mais il nous faut d'abord examiner le cas des exportations agricoles.

En quoi l'exportation de produits industriels est-elle plus normale que l'exportation des produits agricoles quand, en retour, on doit la payer par des importations de produits agricoles vendus en dessous du prix de revient réel ?

Car, enfin, Mesdames et Messieurs, c'est bien de cela dont il s'agit : Nous devons importer des produits agricoles concurrents de ceux fabriqués par nos paysans, pour pouvoir exporter nos excédents de produits industriels. Certains mettent en avant les prix des produits importés dans les conditions que vous savez — j'y reviendrai en deux mots — pour dire que nos paysans travaillent mal, qu'ils ne sont pas compétitifs.

Or, si nous achetons à bas prix sur le marché mondial, c'est dans trois cas. Dans le premier cas, il s'agit de produits en provenance des pays à com-

Dulin

merce d'État. Ceux-ci n'ont pas de prix de revient et leur vente ne correspond qu'à leur désir d'entrer sur un marché à n'importe quel prix. C'est le cas actuellement du marché mondial du beurre et bientôt ce sera celui de la viande. Dans le deuxième cas, il s'agit de produits en provenance de pays à agriculture soutenue. C'est le cas général et là encore, il n'y a pas de prix de revient. Enfin dans le troisième cas, il s'agit d'accords bilatéraux où le pays acheteur de matériels industriels n'a que des marchandises agricoles à offrir, souvent produites dans des conditions de niveau de vie que pas un Européen ne connaît.

La Communauté avait trouvé le moyen de résoudre ce problème, c'est celui des prélèvements qui ramènent, si les règlements sont correctement appliqués, le prix extérieur au niveau du prix intérieur de la Communauté, après introduction de la marchandise.

Cela ne résout pas le solde excédentaire de la Communauté.

La Communauté peut annoncer qu'elle va prendre des mesures pour réduire les productions, ce qui aura, nous n'en doutons pas, des répercussions politiques extrêmement pénibles, à la fois chez les producteurs européens, dont le niveau de vie est inférieur à celui qui leur a été promis, mais aussi dans le tiers-monde où les reproches adressés au « monde des nantis » n'en seront que plus violents.

La solution, c'est la mise en route des programmes mondiaux, mais aussi communautaires, d'aide en produits alimentaires aux régions sous-alimentées du monde.

J'ai fait à cette tribune plusieurs suggestions qui concernent notamment le lait écrémé en poudre et les matières grasses du lait. Ces produits pourraient être inclus dans ces programmes sous forme de dons, mais assortis de l'installation dans les pays bénéficiaires d'usines de reconstitution du lait et de transformation de produits laitiers simples.

J'exposai alors que ce projet aurait, en outre, l'avantage, sous la conduite de techniciens de la Communauté et d'entreprises privées européennes, de créer des emplois, donc de provoquer une source de revenus nouveaux, facteur de développement général.

La question du financement de ces dons en matières premières alimentaires va se poser. Il est évident que ce ne peut être le seul budget agricole de la Communauté qui l'assure, étant donné l'intérêt général que les nations riches ont à trouver une solution à ce problème des déséquilibres mondiaux. Ce sera donc le budget général qui devra dégager des ressources. Il s'agit d'un véritable investissement car c'est dans la mesure où nous permettrons aux peuples actuellement sous-alimentés d'accéder au

travail, puis à la consommation, que nous résoudrons nos problèmes industriels.

En effet, mes chers collègues, le problème n'est pas un problème agricole. Les citoyens n'ont pas trop de produits alimentaires à leur disposition, ils les trouvent trop chers pour leurs salaires et leur niveau de vie.

Or, pour être vendus à des pays dont le revenu est bas, les excédents de produits industriels doivent être moins chers, c'est-à-dire finalement coûter selon les salaires car, et c'est une « lapalissade », il y a également du salaire, beaucoup de salaire, dans une machine électronique.

Il est donc logique que ceux qui sont finalement les plus intéressés à la solution d'un problème y contribuent largement. C'est pourquoi l'aide à l'écoulement des excédents agricoles européens, sous forme de dons, doit être assurée par le budget général.

Il y a des problèmes de structure dans l'économie agricole européenne. J'en suis tellement convaincu et conscient qu'à plusieurs reprises ici, j'ai appelé l'intervention de la section d'orientation du F.E.O.G.A.

Mais cela ne doit pas camoufler le problème des prix qui, à court terme, est la seule mesure susceptible d'améliorer les revenus. Mais c'est un problème politique qui dépend des gouvernements, comme je le disais tout à l'heure. C'est pourquoi je m'associe aux conclusions de la commission de l'agriculture et du rapport de notre ami Dupont en regrettant toutefois que l'augmentation du prix du porc ne soit pas immédiate — il s'agit là pourtant d'une production familiale essentielle — et que la question des matières grasses animale et végétale ne soit pas résolue, causant ainsi un grave préjudice à la production laitière.

Je voudrais, en terminant, insister sur l'urgence qu'il y a à redresser la barre du navire européen à peine sorti du port.

L'Europe verte ne doit pas se construire sur un malentendu.

Il s'agit bien de faire accéder la catégorie agricole au niveau de la civilisation que s'est donné l'industrie européenne.

S'il n'en était pas ainsi, s'il s'agissait de restaurer des privilèges de catégories professionnelles responsables de la grande crise que nous avons connue en 1929, soyez assurés que le revirement de la paysannerie européenne sera aussi violent qu'a été sincère son adhésion à l'idée européenne.

L'Europe verte ne sera pas abandonnée par les paysans en d'autres mains que les leurs.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole devrait revenir maintenant à M. Klinker mais, étant donné le développement que notre collègue entend donner à son intervention, étant donné l'heure aussi, je crois qu'il est plus sage d'arrêter maintenant nos travaux pour les reprendre à 15 h précises.

Il n'y a pas d'opposition ?

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 15 h)*

### PRÉSIDENTE DE M. POHER

**M. le Président.** — La séance est reprise.

Nous allons entendre le premier orateur inscrit, M. Klinker, qui a accepté de réduire la durée de son intervention.

Je serai ensuite dans l'obligation de soumettre à l'Assemblée des propositions pour organiser le débat. Pour l'instant, il doit y avoir encore une douzaine d'orateurs inscrits. D'après le temps que ces orateurs ont prévu et dans la mesure où ils le respecteront, le débat devrait durer environ 3 heures, d'autant plus que cinq autres orateurs ont manifesté l'intention de s'inscrire.

Je propose qu'après l'intervention de M. Klinker, nous décidions la clôture des inscriptions. Nous passerons par la suite à l'organisation du débat.

La parole est à M. Baas sur la procédure.

**M. Baas.** — (N) Monsieur le Président, je n'ai aucune objection à formuler contre cet arrangement, je regrette seulement qu'il vienne un peu tard. Ce n'est pas la première fois qu'au cours d'un débat agricole, alors que les trois ou quatre premiers orateurs ont pu parler sans limitation de temps de parole, que l'on décide, tout à coup, au milieu du débat, de limiter ce temps. Je ne désire pas m'opposer à cette décision, mais je tiens à déclarer, Monsieur le Président, qu'à l'avenir j'aimerais que cela ne se reproduise plus.

**M. le Président.** — Monsieur Baas, je vous donne entièrement raison. Je crois qu'il faudra que le bureau étudie une procédure d'organisation des débats.

Pour l'instant la situation est telle que nous risquons d'être amenés à voter dans la soirée, à une heure où beaucoup de nos collègues auront été obligés de partir. Le Parlement se déconsidérerait de voter dans ces conditions et, ce qui est plus grave, le Conseil de ministres pourrait être tenté de ne tenir aucun compte d'un vote qui ne serait pas émis par un nombre suffisant de parlementaires. Nous sommes en présence d'inconvénients contradictoires,

Monsieur Baas, et je demande que lors d'une prochaine réunion le bureau étudie cette procédure d'organisation des débats.

La parole est à M. Klinker.

**M. Klinker.** — (A) Monsieur le Président, je regrette que l'on ne dispose pas de plus de temps pour ce débat qui revêt une telle importance pour l'agriculture européenne. J'essayerai malgré tout d'être très bref et je dirai tout d'abord que le présent document de la Commission contient à mon avis une excellente analyse de la situation économique de l'agriculture, d'une part, et du développement du marché des produits agricoles, d'autre part. D'après ce que l'on peut constater pour l'instant et d'après les documents dont on dispose actuellement, j'estime que la politique des prix a été bien étudiée aux pages 5 à 11 de ce document.

La fixation annuelle des prix pour les producteurs agricoles ainsi que pour les autres secteurs sera extrêmement précieuse, car elle permettra de prendre chaque fois certaines dispositions qui s'imposent. J'appuie également la proposition de la Commission tendant à fixer les prix jusqu'au 1<sup>er</sup> août de chaque année. En effet les agriculteurs doivent connaître les prix avant de commencer les travaux d'ensemencement en automne. A mon avis, il faut se féliciter de la suggestion de modifier la campagne ou au moins d'en fixer le terme avant le 1<sup>er</sup> août.

Monsieur le Président, la situation économique générale a été caractérisée au cours de l'année passée et est caractérisée à présent encore par des tendances à la croissance moins fortes. Dans son rapport, la Commission en a tiré deux conclusions, à savoir que l'exode de la main-d'œuvre agricole régressera dans la Communauté et qu'on court le risque, dans certaines circonstances, de voir, à la suite d'un accroissement plus faible des revenus, la demande par tête de produits de transformation de haute valeur augmenter moins rapidement.

Comme élément positif il faudrait en revanche considérer que le développement croissant du Marché commun donnera sans aucun doute de nouvelles impulsions à l'ensemble de l'économie dans la Communauté. La situation de l'agriculture de tous les pays de la Communauté est caractérisée par le fait que la croissance économique des autres secteurs de l'économie a été plus rapide que la sienne. C'est à juste titre que la Commission souligne donc que l'accroissement du rendement dans l'agriculture a été obtenu avec moins de main-d'œuvre, tandis que les effectifs globaux en main-d'œuvre ont augmenté dans l'ensemble de l'économie. Cette tendance persistera, bien que d'une façon limitée peut-être, pendant un certain temps. A mon avis elle se manifestera également d'une façon plus sensible à l'avenir en Italie. Mais je dois constater avec une certaine préoccupation que la comparaison entre l'évolution de la valeur des produits agricoles et des prestations préalables

Klinker

nécessaires pour obtenir ces produits est apparue très défavorable pour l'agriculture. Les prestations préalables se sont, d'une façon générale — les statistiques le prouvent sans équivoque —, accrues plus fortement que la valeur des produits et la cause principale de cette évolution réside probablement dans le fait que l'agriculture a dû s'engager dans la production de masse pour empêcher, étant donné les bas prix à la production, que l'écart de revenus ne s'accroisse encore par rapport aux autres secteurs de l'économie. C'est là un aspect déterminant. Je l'ai toujours souligné dans mes différents exposés sur la question du prix des céréales.

L'évolution des prix pour les moyens de production agricoles et celle des salaires a été toutefois différente dans les divers pays. Mais là encore on peut constater que l'indice des prix des « prestations préalables » a eu tendance à s'accroître plus fortement que la valeur de la production. Cette tendance apparaît plus particulièrement pour les salaires de l'agriculture. En République fédérale surtout, il y aura certainement du nouveau à cet égard dans le prochain livre vert, et je crois qu'il sera un peu plus facile pour les autres pays membres de supporter cette transition, car ils bénéficieront, dans tous les domaines, d'augmentations de prix, tandis qu'au Luxembourg, en République fédérale et en Italie il y aura, pour une part, des baisses de prix sensibles.

L'écart des revenus de l'agriculture par rapport à ceux des autres secteurs de l'économie s'accroîtra donc par rapport aux années précédentes, mais ce sera à mon avis le cas pour tous les pays. Pour l'année 1967 - 1968 je ne pense donc pas que l'on puisse, avec la diminution des prix à laquelle il faut s'attendre, escompter une amélioration des revenus ou, si je peux m'exprimer ainsi, du niveau des revenus de l'agriculture européenne.

La Commission donne ensuite aux pages 40 à 47 des prévisions sur la production et la consommation de produits agricoles pour 1970.

D'une façon générale je peux souscrire pleinement à ces analyses, en raison notamment de la situation que je peux constater dans mon pays. Pour ce qui est de l'évolution des marchés pour les différents produits, qui sont examinés de la page 48 à la page 120 — ce sont près de 80 pages que la Commission consacre à ce problème — certaines observations sont faites au sujet des céréales et ce qu'il faut souligner surtout c'est que la Commission n'escompte pas un accroissement particulier de la production.

En ce qui concerne les céréales fourragères on peut constater d'une part un accroissement des surfaces ensemencées et d'autre part, également, un accroissement sensible de la consommation. Mais la surproduction que l'on craignait en France surtout n'est pas encore apparue jusqu'à présent. Sur la base des études que j'ai pu faire en France, je suis

persuadé qu'elle ne se produira pas dans un avenir proche, car même en France certaines modifications techniques et économiques n'entraîneront pas cette évolution à sens unique que certains experts envisageaient dans le passé. Bien que le degré d'autoapprovisionnement de la Communauté continue à se situer pour le blé aux alentours de 100%, il a été en forte régression pour l'orge et surtout pour le maïs, et les besoins nets d'importation de la Communauté se sont accrues d'une façon constante. D'après les statistiques que la Commission met à notre disposition, cette tendance se maintiendra jusqu'en 1970 et elle est surtout due à l'accroissement constant de la demande de céréales fourragères.

En ce qui concerne les plantes oléagineuses, je puis dire que, compte tenu de la production propre plus faible et des besoins d'importation très élevés, la politique des prix que la Commission propose dans ce secteur est justifiée à tous égards.

Pour la viande bovine, toutefois, d'autres considérations interviennent. La Commission souligne à juste titre que pour les jeunes bovins de moins de 3 mois et de moins d'un an, on a pu constater dans la plupart des pays membres un accroissement par rapport à 1965, mais qu'en 1965 cet accroissement a été bien inférieur à celui de 1964. Il en résulte que la production communautaire se situe plutôt vers la limite inférieure du tonnage escompté pour 1967, c'est-à-dire à environ 4,1 millions de tonnes, que vers la limite supérieure. La consommation s'accroîtra toutefois moins rapidement au cours des années à venir en raison d'un taux de croissance généralement plus faible de l'économie. Elle continuera toutefois à augmenter de façon constante, car le but de la Communauté économique européenne est d'améliorer le revenu général de toutes les personnes travaillant dans l'économie de la Communauté. Le déficit en viande bovine sera donc à mon avis également dans les années à venir d'au moins 600 000 tonnes. Ainsi le degré d'autoapprovisionnement de la Communauté continuera à varier entre 85 et 90 %.

Les échanges de viande bovine avec les pays tiers se sont sensiblement développés. Je crois que Monsieur le Président l'avait déjà souligné. Mais on peut constater certains déplacements unilatéraux dans ces courants d'échanges et cela au préjudice des pays traditionnellement exportateurs de viande bovine, surtout de la Scandinavie, du Royaume-Uni et de l'Irlande, et au profit de certains pays de l'Est. Cela est dû surtout à des défauts du système de prélèvements. Nous en avons déjà parlé en commission.

Il est urgent, Monsieur Mansholt, que le Conseil de ministres apporte certaines corrections dans ce domaine et prévienne des prélèvements supplémentaires pour le cas où les prix à l'importation se situeraient à l'avenir au-dessous des cotations enregistrées sur les marchés représentatifs du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande.



**Klinker**

Les prix de marché pour les gros bovins ont en moyenne augmenté moins sensiblement que les prix d'orientation ; je peux souligner tout particulièrement cette évolution en me basant sur l'évolution dans mon pays. Une politique de prix active s'impose d'urgence pour assurer cet approvisionnement. On ne peut y parvenir qu'en relevant les prix d'orientation. Cela est d'autant plus important, à mon avis, qu'il y a une liaison étroite entre la viande bovine et le secteur du lait.

Mais le rapport entre le prix de la viande bovine et le prix du lait favorise la production de l'un de ces produits. Si la Commission constate que, contrairement au recul enregistré dans le passé, le nombre des vaches laitières a sensiblement augmenté, cela est dû sans conteste au fait que le prix de la viande bovine est actuellement insuffisant. Les excédents dans le secteur du lait sont, on le sait, la cause de graves soucis. Il est indispensable de ralentir le développement de cette production. Le moyen radical pour y parvenir, c'est de relever sensiblement le prix de la viande bovine. Je crois que nous avons également parlé de cette question lors de la dernière réunion de commission. Il n'y a donc pas de divergence de vues fondamentale entre l'exécutif et les membres de la commission.

Quant au sucre je puis dire, pour être bref, que, d'après les constatations de la Commission, la production pour l'année 1967-1968 ne dépassera pas sensiblement 6,1 millions de tonnes. Pour éviter les excédents on a, je crois, considérablement réduit les surfaces cultivées en République fédérale et en France. Aux Pays-Bas et en Italie ces surfaces ont été augmentées. L'organisation du marché du sucre, qui a été adoptée entre-temps, contribuera toutefois pour une part essentielle à maintenir plus ou moins la production dans le cadre de l'augmentation de la consommation, ce qui est d'ailleurs le but de cette organisation de marché. La Commission souligne d'ailleurs à juste titre qu'à l'avenir la consommation de sucre augmentera tant dans le secteur de l'utilisation du sucre pour la production de certains produits chimiques que dans celui de l'utilisation pour l'alimentation du bétail. Les primes pour dénaturation prévues et les fournitures de sucre à des prix inférieurs à l'industrie chimique contribueront à alléger notre « bilan sucrier ». Du moins toutes les tendances vont dans ce sens.

Pour la viande porcine le taux d'accroissement moyen de la production, qui est de 3,2 % environ par an, est encore inférieur au taux d'accroissement annuel de la consommation qui était jusqu'à présent d'environ 4 %. Cette tendance persistera, à mon avis, au cours des années à venir. On sait déjà qu'actuellement on consomme dans la Communauté plus de viande de porc que d'autre viande.

Dans ce domaine également, on peut se réjouir de ce que le degré d'auto-approvisionnement ait dépassé en moyenne, ces dernières années, la limite

de 100 %, bien que les importations de pays-tiers aient augmenté.

Dans l'ensemble, Monsieur le Président — vous voyez que je me suis efforcé de passer en revue brièvement tous les problèmes —, je voudrais ajouter que l'évolution des revenus dans l'agriculture ne s'est améliorée d'une façon durable dans aucun des États membres au cours des années passées, ce qui ressort également des documents de la Commission. Le revenu par tête dans l'agriculture est encore sensiblement inférieur à celui des autres secteurs. Et c'est à juste titre que la Commission souligne que rien ne permet de conclure que la situation évoluera. La Commission reconnaît certes que cette situation justifierait un relèvement général du niveau des prix pour les produits agricoles. Je ne souscrirai toutefois pas à l'opinion selon laquelle l'introduction de prix communs dès le 1<sup>er</sup> juillet 1967 contribuerait à améliorer de façon durable la situation économique. Cela sera peut-être le cas pour certains États membres qui bénéficient d'une augmentation de prix ; mais pour la moyenne des pays de la Communauté, cela n'est pas le cas parce qu'à mon avis les propositions telles que la Commission les a présentées ne permettent pas d'obtenir une amélioration de revenu durable pour tous les agriculteurs.

La Commission aurait donc dû logiquement envisager, pour tous les produits pour lesquels elle fait des propositions dans ce document, une certaine augmentation générale des prix. Je crois qu'il n'est pas justifié, en raison de l'évolution laborieuse des revenus dans l'agriculture, de ne procéder à des relèvements de prix que pour certains produits, d'autant plus qu'il faut s'attendre, pour l'avenir, à une importante augmentation des coûts de production.

En ce qui concerne l'orientation de la production, il est exact que les besoins en céréales fourragères et en maïs continueront à augmenter et pourront de moins en moins être satisfaits par la production indigène. Il est donc logique que l'agriculture de la Communauté doive être incitée, par une augmentation sensible du prix des céréales fourragères, à orienter plus fortement sa production vers ces céréales et cela au détriment de la production de blé. C'est pourquoi, à mon avis, les relèvements de prix prévus pour les céréales fourragères ne suffisent pas pour atteindre vraiment cet objectif. Cela vaut non seulement pour le prix du blé et de l'orge mais également pour celui du seigle. J'ajouterai que, pour les motifs que je viens d'exposer en accord avec la commission de l'agriculture, je me félicite du relèvement des prix indicatifs de base proposé par M. Dupont. Ce niveau plus élevé des prix pour les céréales fourragères justifie également, eu égard à l'évolution des revenus, la fixation du prix du blé à 112 u. c. Je me permets de rappeler que le Parlement a déjà fait des propositions en ce sens.

La situation de l'approvisionnement pour les produits de l'élevage bovin a été à mon avis correcte-

Klinker

ment appréciée par la Commission. C'est pourquoi je me félicite qu'elle estime utile de préciser encore une fois que cette production doit être orientée plutôt vers la production de viande bovine que vers celle du lait. Mais là encore le relèvement du prix d'orientation pour les bovins, proposé pour cette année, n'est pas suffisant. On n'est manifestement pas parvenu à dégager assez nettement cette situation pour qu'il ait été possible d'obtenir un résultat dans le secteur de la viande bovine au sein de la Commission et d'étayer l'argumentation vis-à-vis du Conseil de ministres.

A mon avis, il ne serait possible d'amorcer un développement raisonnable qu'en augmentant déjà, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1968, le prix d'orientation pour la viande de bœuf comme nous l'avons proposé à la commission de l'agriculture.

Pour les graines oléagineuses, le sucre, les betteraves sucrières et la viande porcine, je me rallie en principe aux propositions de prix de la Commission.

Comme on a déjà tellement parlé du consommateur, je me contenterai de rappeler brièvement que, dans les propositions de la commission de l'agriculture, on ne peut passer sous silence la nécessité d'approvisionner le consommateur à des prix raisonnables, car l'exécutif a exposé dans son document que le secteur entre le producteur agricole et le consommateur, le grossiste, le commerce de détail ainsi que l'industrie de la préparation et de la transformation échappe aux effets de la politique des prix agricoles.

Je pourrais encore dire quelques mots de la participation de la C.E.E. au marché mondial, ce qui serait très intéressant, et devrait l'être si l'on voulait examiner l'ensemble. Mais j'y renoncerais.

Je crois, Mesdames et Messieurs, que j'ai réussi à vous démontrer en peu de mots qu'il est important non seulement pour le revenu des producteurs en cause mais également pour le financement général de la politique agricole européenne de mettre sur pied une véritable politique des prix tant au sein de l'exécutif que du Conseil de ministres.

Je demande au Parlement de bien vouloir approuver les propositions de la commission de l'agriculture telles qu'elles ont été exposées dans le rapport Dupont.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Personne ne demande plus à s'inscrire sur la liste des orateurs.

Je prononce la clôture des inscriptions.

La parole est à M. Bading, au nom du groupe socialiste. Je lui demande de respecter les dix minutes pour lesquelles il est inscrit.

**M. Bading.** — (A) Monsieur le Président, je m'efforcerai d'être aussi bref que possible ; je pense en effet qu'il est réellement important que le plus grand nombre possible de personnes ici réunies participent à ce vote que je considère comme particulièrement significatif. M. Dupont, notre rapporteur, ne vient-il pas de nous exposer que ce débat constituait pour nous la dernière possibilité de discuter publiquement des propositions de la Commission concernant la réglementation des prix ?

Monsieur le Président, j'ai été quelque peu surpris, hier, d'entendre dire au cours des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission de l'agriculture, que cette dernière devait veiller exclusivement aux intérêts de l'agriculture et s'assurer que tout aille au mieux pour elle. J'estime que même une commission spécialisée de notre Assemblée n'a pas pour mission de défendre des intérêts particuliers. Elle doit naturellement considérer le ou les problèmes qui se posent du point de vue du spécialiste, mais elle ne doit pas pour autant perdre de vue l'intérêt général : c'est pourquoi, une tâche particulière incombe à notre assemblée, à savoir, examiner attentivement si les propositions de la commission de l'agriculture répondent effectivement à l'intérêt général. Il ne faut pas, à mon avis, que les intérêts d'une seule branche de l'économie l'emportent sur les autres ; ce sont les intérêts de l'Europe qui doivent jouer un rôle décisif et l'agriculture n'en est qu'un aspect parmi d'autres. Lorsque les consommateurs de mon pays me posent la question : « En définitive, qu'est-ce que la C.E.E. a apporté jusqu'ici, les prix montent ? », il me faut toujours donner de très longues explications sur la raison pour laquelle les prix à la production ne sont pas en rapport direct avec les prix à la consommation. Il me faut expliquer que les échanges de produits industriels ont amélioré le bien-être général ; mais alors mes interlocuteurs me font toujours la même réplique : « C'est entendu, mais en ce qui concerne les prix des denrées alimentaires, nous ne nous sommes pas encore aperçu que la C.E.E. nous a apporté quelque avantage. »

Je voudrais donc vous demander instamment, à tous, de vous pencher aussi sur ce problème. A ce propos, permettez-moi de rappeler une résolution du secrétariat européen des syndicats dans laquelle on peut lire notamment ceci : « (Le secrétariat) attire expressément l'attention du Conseil sur l'importance des prix agricoles à la production, pour le niveau général des prix. » Cela vaut en particulier pour la période actuelle où l'ensemble de l'économie se trouve dans une passe difficile. Le comité exécutif du secrétariat des syndicats demande à la Commission et au Conseil de ministres de s'opposer à ces hausses de prix excessives, et de rechercher une solution du problème agricole à la lumière de la dernière recommandation de la Communauté européenne sur la politique conjoncturelle. » Les syndicats — on peut sans doute les considérer comme les représentants des consommateurs — ne

## Bading

s'opposent pas aux hausses de prix qui sont absolument nécessaires ; mais ils s'élèvent contre celles qui sont exagérées. Monsieur le Président, il s'agit pour nous de décider s'il est juste de majorer les prix des céréales panifiables contrairement à la proposition de la Commission qui pour sa part souhaite simplement rapprocher les prix des céréales fourragères de ceux des céréales panifiables, c'est-à-dire établir un meilleur rapport entre les prix des deux catégories de céréales, de manière à stimuler la production de la première, encore insuffisante dans l'ensemble, pour couvrir les besoins de la C.E.E., et à freiner, au contraire, d'une certaine façon, la production de la seconde.

C'est effectivement une question essentielle. Partant du principe, parfaitement correct à mon avis, qu'il doit exister un juste rapport entre les prix des céréales fourragères et ceux des céréales panifiables, on pourrait bien entendu obtenir également un tel rapport en réduisant les prix de ces dernières. Ce serait également un moyen d'établir un rapport équitable. Mais la Commission exécutive est arrivée à la conclusion que la situation de l'agriculture sur le plan de la rentabilité ne permet pas d'accepter cette proposition et elle a simplement proposé de relever légèrement les prix des céréales fourragères.

Qu'on me permette une remarque à ce propos. Au cours des déclarations qui ont été faites jusqu'à présent dans cet hémicycle, on n'a cessé de parler de la disparité qui existe entre revenus agricoles et revenus industriels. On a dit que les prix des moyens de production de l'agriculture et les salaires ont augmenté davantage en pourcentage que les revenus agricoles et les prix à la production. Ces indications sont reprises des textes de la Commission ; si leur authenticité ne saurait être mise en doute, leur interprétation par contre appelle quelques observations. Lorsque l'on dit, par exemple, avec une fierté légitime d'ailleurs, que l'accroissement de la productivité a été plus fort dans l'agriculture que dans l'industrie, il convient de considérer l'angle sous lequel on se place. Si je passe de 1 à 2, j'augmente ma productivité de 100 %. Si, par contre, ma productivité passe de 10 à 11, elle n'augmente que de 10 %. Dans l'industrie, le niveau de la productivité est déjà beaucoup plus élevé que dans l'agriculture ; il en résulte, qu'en pourcentage, la productivité croît beaucoup plus dans l'agriculture que dans l'industrie. Naturellement, les chiffres peuvent facilement induire en erreur quiconque n'a pas de connaissances solidement établies en matière de politique agricole.

Il en est de même pour toutes les comparaisons de prix. Somme toute, ce qui importe n'est pas l'évolution des prix des produits et des moyens d'exploitation ; c'est l'évolution des recettes. On peut alors constater que sur une période relativement longue, c'est-à-dire du début de la C.E.E. au moment présent, les recettes de l'agriculture se sont amé-

liorées. Évidemment, il y a eu certains fléchissements dus à de mauvaises récoltes. Mais dans l'ensemble, les recettes du secteur agricole, aussi bien par tête que globalement, marquent un mouvement ascendant. A cet égard, nous pouvons être tout à fait satisfaits du développement de la C.E.E.

Je n'insisterai pas davantage sur les considérations de gestion agricole qui ont été faites et, au terme de mon exposé, je voudrais simplement ajouter ceci. En tant que Parlement, et bien que nous ne jouissions pas de pouvoirs budgétaires, nous devons réfléchir aux conséquences financières des décisions que nous prenons, chacun d'entre nous étant également membre d'un Parlement national ; une hausse du prix du blé tendre provoquera une mise en branle des capacités de production en réserve et, par conséquent, une augmentation de la production. Or, la production communautaire étant déjà excédentaire, cela signifie une nouveau renforcement de la pression exercée sur les exportations et ces exportations nous coûtent cher. Une hausse des prix des céréales fourragères aboutirait à l'effet contraire. Il est vrai que les recettes fournies par les prélèvements seront un peu moins abondantes, mais comme il ne sera plus nécessaire alors d'exporter des céréales panifiables, nos pays pourront véritablement réaliser quelques économies sur les crédits budgétaires. Je pense que dans les circonstances actuelles — du moins d'après ce que je vois dans mon pays — cet aspect doit être considéré comme un élément capital.

Il en est évidemment de même pour la hausse des prix du porc. Si, conformément à la proposition de notre collègue, M. Dupont, et à la décision de la commission de l'agriculture, le prix indicatif de base de la viande était relevé, cela inciterait sans nul doute la grande masse des éleveurs de porc à augmenter leur production et cela à un moment précisément où nous nous trouvons déjà, si je puis m'exprimer ainsi, devant une montagne de porcs. Actuellement, nous produisons beaucoup plus de porcs qu'en temps normal. Un accroissement de la production implique aussi d'autre part un recours aux caisses d'intervention et nous nous retrouverons dans la même situation que pour le beurre. Rien qu'en Allemagne, nous avons 75 000 tonnes de beurre en excédent dont nous ne savons véritablement que faire. C'est pourquoi, je tiens à mettre les autorités responsables en garde contre une hausse du prix de base de la viande de porc.

Je résume mon exposé. Je me suis permis, au nom de mon groupe, de présenter une proposition d'amendement qui a été distribuée sous le n° 2, et tend à remplacer les paragraphes 3 et 4 par un nouveau paragraphe ainsi libellé : « approuve les propositions faites en matière de prix par la Commission ». Les propositions de prix de la Commission sont le fruit d'un travail approfondi. Elles ont été mûrement réfléchies et constituent le maximum de ce que l'on peut faire pour le moment pour améliorer le sort de l'agriculture de la C.E.E.

Bading

Notre rapporteur, M. Dupont, a déploré au début de son exposé, que les débats de la commission de l'agriculture aient été trop brefs. J'ai, moi aussi, l'impression, que les problèmes n'ont pas été suffisamment approfondis et je demande donc à l'Assemblée de donner son approbation à la proposition qui nous est soumise.

**M. le Président.** — Mes chers collègues nous arrivons maintenant à l'organisation du débat.

Il y a à l'heure actuelle quatorze orateurs inscrits, de sorte que le vote ne pourrait intervenir qu'après 19 heures, si nous n'organisons pas le débat. Or, l'essentiel du débat se résume dans le vote et il est évident que si nous ne sommes pas en nombre suffisant le document que nous transmettrions au Conseil de ministres perdrait de sa valeur.

Je suis donc au regret de proposer au Parlement, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 31 du règlement, de décider de limiter le temps de parole à 5 minutes avec une marge d'une minute. Je préviendrai l'orateur qu'il doit conclure et, à défaut, je lui retirerai la parole. Je suis obligé de faire cette proposition, surtout parce que M. Mansholt doit disposer du temps nécessaire pour répondre à tous les orateurs.

Est-ce qu'il y a une objection à l'application de cette procédure ?

La parole est à M. Ferretti.

**M. Ferretti.** — (I) Monsieur le Président, permettez-moi de faire une remarque quant à votre proposition. Le premier orateur a parlé 20 minutes, le second un quart d'heure. La liberté, ce matin, était totale et c'est bien ainsi puisque notre brillant collègue et président de la commission de l'agriculture a pu nous donner un véritable cours d'agriculture ; mais réduire tout à coup une intervention à 5 minutes équivaut à une interdiction de parler. Les orateurs inscrits étant au nombre de 14, ils pourraient sans difficultés parler chacun au moins 10 minutes ; 140 minutes font 2 heures et 20 minutes. Il est 4 heures moins le quart, en comptant deux heures et vingt minutes de discussions, nous aurions fini à 6 heures 5, et nous avons par conséquent tout le temps de voter dans la soirée. Ceci étant dit, je m'en remets naturellement à votre proposition et à la décision de l'Assemblée, si elle l'accepte, et c'est pourquoi il me paraît inutile de prendre la parole pour cinq minutes.

**M. le Président.** — Mes chers collègues, tout à l'heure l'un d'entre vous a fait observer que les débats devraient être organisés au préalable et qu'il faudrait, dans une circonstance comme celle-ci, que le bureau prenne ses responsabilités avant de commencer le débat. Le temps de parole doit être réparti équitablement. Sur ce point, vous avez raison, Mon-

sieur Ferretti, et je pense qu'il faudra que le bureau propose à l'Assemblée des dispositions en ce sens. Mais, là, je répète que si à 19 heures, au moment du vote, les bancs devaient être vides, le vote aurait lieu dans des circonstances parfaitement irrégulières. Pour éviter cette situation, il n'y a qu'une solution : limiter le temps de parole des orateurs à cinq minutes.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Ferretti pour 5 minutes.

**M. Ferretti.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ampute mon exposé de son introduction, et vous le présenterai donc sans tête.

(Sourires)

Je m'en tiendrai aux critiques. J'aurais voulu féliciter, comme ils le méritent, et la Commission de la C.E.E., qui me paraît avoir fait un travail des plus complets, et le rapporteur, qui a apporté certaines variantes, toutes parfaitement justifiées à mon sens. Mais je saute tout cela et passerai immédiatement comme je viens de le dire — aux critiques.

Elles concernent en particulier le secteur des céréales mais aussi, malheureusement, une grande partie de l'agriculture pour ce qui est du moins de l'Italie. Je tiens essentiellement à rappeler ici un fait : la compétitivité et par conséquent la fixation de prix communs pour les produits des six pays, se justifient et peuvent être réalisées dans d'autres secteurs où les producteurs peuvent et doivent lutter à armes égales pour arriver à une production toujours croissante, toujours meilleure et toujours plus économique : les industriels des divers États peuvent accéder aux matières premières à des prix identiques ; les niveaux des salaires tendent à se rapprocher ; la fiscalité même est en passe de constituer une charge égale pour les agents économiques de la Communauté dans le secteur de la production industrielle. Mais, par rapport aux autres pays, en raison de la nature du sol et des conditions météorologiques, cette possibilité de partir d'un même point pour atteindre le même but n'existe pas pour l'agriculture italienne. Il y aurait encore une autre critique à faire ; l'Italie n'a pas été seulement maltraitée par la nature ; elle l'a été également par les gouvernements de l'après-guerre, mais cela n'intéresse qu'indirectement l'Assemblée.

J'en viens à la critique des documents à l'étude. Il est un fait réel : le sol italien est couvert, pour environ 4/5 de sa superficie, par des montagnes et des collines inaccessibles, dépouillées au cours des siècles de leurs forêts épaisses, d'où descendent, pendant les rares périodes de pluie, des eaux torrentueuses qui inondent les récoltes de la plaine et même les villes, comme cela s'est malheureusement produit il y a peu de temps pour l'illustre cité de

Ferretti

Florence. Outre la presque totalité de la vallée du Pô, nous avons peu, bien peu de plaines fertiles sur la production desquelles nous pouvons compter avec certitude. Même si la production des autres régions a légèrement augmenté grâce aux centaines de milliards dépensés ou plutôt dissipés au titre des différentes réformes effectuées en Italie, il serait intéressant de connaître par exemple le prix de revient d'un quintal de blé obtenu avec les subventions versées au titre de la « réforme ».

Me voici arrivé aux trois dernières minutes, qui me semblent essentielles. Le prix du blé tendre a été fixé officiellement par le gouvernement italien, il y a 15 ans, en 1952. Je m'adresse maintenant plus particulièrement au porte-parole du groupe socialiste. Je lui dédie plus spécialement ces paroles et ces données chiffrées — sachant qu'elles parviendront ensuite aux oreilles de ses millions de compagnons qui travaillent dans les champs — et voudrais montrer à quel point le parti socialiste défend ici à cette tribune les intérêts des paysans italiens. Le prix du blé tendre, disais-je, a été fixé officiellement il y a 15 ans par le gouvernement italien à 7 200 livres le quintal. Les autorités communautaires viennent d'abaisser à 6 142 livres le prix d'intervention ; il y a donc eu une diminution d'environ 15 % alors que, dans le même temps, tout augmentait considérablement, je dis bien tout, machines, engrais, salaires des ouvriers — ce qui est tout à fait normal, je m'empresse de le dire, cher collègue socialiste — et tout ce qui est nécessaire à la production du blé. Notre collègue socialiste voudrait encore diminuer ce prix. On voit bien qu'il ne se rend pas compte de ce que coûte, tout au moins en Italie, la production de blé. Il semblerait que le prix communautaire du blé, dont le niveau est tellement bas qu'il justifierait un abandon de cette culture, puisse être compensé grâce à une extension de la production des autres céréales, pour laquelle la Communauté est plus largement déficitaire, à commencer par celle du maïs. Et, en effet, la commission propose de semer du maïs là où jusqu'à présent on a produit du blé tendre. Mais évidemment le promoteur de cette proposition a omis le fait qu'en Italie les conditions météorologiques ne permettent de produire du maïs que moyennant notamment d'énormes dépenses en installations d'irrigation : les statistiques officielles nous avertissent qu'en Italie, dans les terrains non irrigués, la moitié au moins, c'est-à-dire cinq sur dix des récoltes de maïs sont perdues, en raison de la sécheresse. De plus les terres en colline, qui prédominent en Italie, comme je l'ai déjà dit et comme chacun sait, sont calcaires, argileuses, compactes, c'est-à-dire, en d'autres termes, à l'opposé de ce qu'il faut pour la culture du maïs qui, en effet, ne peut être produit et n'est produit que sur les terres fraîches et friables du Nord.

Les nouveaux prix des céréales frappent donc doublement l'agriculture italienne : ils la frappent en abaissant le prix du blé qui peut être produit à

peu près partout et pour lequel, après la bataille du blé, nous sommes arrivés à l'indépendance ; ils la frappent en augmentant le prix du maïs et des céréales fourragères que nous avons toujours importées en grandes quantités à cause de la nature du sol et que nous devons maintenant importer de plus en plus depuis que le gouvernement italien se propose d'intensifier la production animale.

A cause des conditions naturelles d'infériorité dans lesquelles elle doit travailler, l'agriculture italienne représente déjà un lourd passif dans notre balance commerciale : Monsieur le Président, l'Italie importe chaque année pour des centaines de milliards de produits agricoles. L'augmentation du coût du maïs fera encore augmenter ce passif, et il n'est pas exclu qu'à cause des prix antiéconomiques du blé qui, par conséquent, ne sera plus cultivé dans notre pays, il faille à nouveau, comme cela était le cas avant la bataille du blé, importer ce produit fondamental pour l'alimentation de notre peuple. Or, celui-ci est déjà extrêmement frugal. C'est en effet, malheureusement, de tous les pays le peuple qui consomme le moins de viande, mais du pain il en mange. Il en résultera que non seulement la balance commerciale, mais toute la balance des paiements sera en déficit, ce qui constituera un recul et un danger non seulement pour nous, mais aussi pour tous les pays de la Communauté.

Ainsi que la Commission exécutive l'a noté, la superficie des terres consacrées à la culture du blé a déjà diminué en Italie ; mais ce qu'elle ne dit pas dans sa proposition, je l'ajouterai, Monsieur Mansholt, ces superficies qui ne sont plus dédiées à la culture du blé et qui ne pouvaient donner que du blé, ne nous rapportent ni fourrage ni maïs. Elles ont été abandonnées. Nos campagnes se dépeuplent et nos travailleurs passent des champs à l'industrie, passage qui s'effectue seulement en partie à leur avantage ; une foule de travailleurs agricoles en chômage crée autour des centres urbains une zone peuplée de malheureux, vainement en quête de travail, une zone de « bidonvilles », la zone des troglodytes de notre temps.

Je conclus : le prix fixé pour le blé tendre, même si le rapport Dupont permet de l'améliorer, . . .

**M. le Président.** — Je suis au regret, Monsieur Ferretti, de devoir appliquer la décision que nous venons de prendre et de vous faire observer en outre qu'une décision du bureau prescrit que les orateurs ne devaient pas lire leurs discours.

**M. Ferretti.** — D'après nous, le prix du blé tendre est trop bas et celui des céréales est trop élevé. — Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.** — Monsieur Herr, vous avez la parole pour 5 minutes, comme tous vos collègues.

**M. Herr.** — Chers collègues, je partage parfaitement l'avis de ceux qui croient que le revenu de l'agriculture ne peut pas être abaissé, mais doit au contraire augmenter. Ce disant, je ne vois pas que la seule augmentation du prix du blé puisse être une solution si d'un autre côté, on veut également augmenter les prix de toutes les céréales. Je suis en effet d'avis que l'augmentation du prix des céréales fourragères touche avant tout les exploitations familiales, celles que nous nous sommes appelés à protéger parce que celles-ci vivent de la production animale et qu'une augmentation du prix des céréales, notamment fourragères, se répercute durement sur les coûts de la production animale. Donc, je suis d'accord avec une augmentation du prix du blé, je désapprouve une augmentation de celui des céréales fourragères, d'autant plus qu'il a été proposé d'abaisser le prix de base des porcs qui constituent l'un des revenus principaux de ces exploitations familiales.

Si en principe je suis d'accord avec l'esprit du rapport de M. Dupont, et des décisions de la Commission de l'agriculture, je dois néanmoins faire des réserves en ce qui concerne cette majoration, du moins provisoire, du prix des céréales fourragères. Je crois qu'une période d'orientation de la production dans le sens indiqué serait souhaitable. J'espère qu'une solution transitoire pourra être trouvée et que l'augmentation initialement prévue pour les céréales fourragères sera réduite de moitié. C'est avec ces réserves que je voterai la proposition de résolution présentée par la Commission.

**M. le Président.** — La parole est à M. Battaglia, pour 5 minutes.

**M. Battaglia.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'espère ne pas dépasser le délai de cinq minutes qui m'a été assigné. Avant tout, je serais curieux de savoir sur quoi se fonde mon collègue, M. Bading, pour affirmer qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le prix du blé, qu'il s'agisse du blé tendre ou du blé dur. J'aurais aimé que M. Bading nous indiquât en fonction de quels critères on peut augmenter le prix des céréales fourragères, alors qu'il ne saurait en aucun cas être question de majorer ceux du blé, de la viande bovine et porcine. Nous savons en effet, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelle a été l'augmentation des coûts de production, comment elle s'est effectuée et nous savons aussi que l'augmentation des coûts de production nécessite une majoration du prix des produits dont nous avons parlé plus haut. Voilà pourquoi je souhaite, Monsieur le Président, que la résolution telle qu'elle a été amendée par la commission de l'agriculture, puisse passer à travers le crible de notre vote.

Cela dit, Monsieur le Président, je voudrais mettre l'accent sur deux problèmes qui me semblent particulièrement intéressants, notamment pour le sud de l'Italie et pour mon île. Il s'agit d'une part du blé

dur dont il n'est pas question dans la résolution primitive de la commission de l'agriculture et dont il n'était pas question non plus dans les propositions de l'exécutif. Monsieur Mansholt, pourquoi ne parlez-vous pas de ce produit ? Je vous aurais été reconnaissant et maintenant encore je vous saurais gré de me dire pourquoi le blé dur ne figure pas au nombre des produits dont le prix doit être augmenté, alors que, comme chacun sait, de remarquables qualités diététiques et alimentaires en font la céréale par excellence. C'est l'unique céréale en effet qui serait propre à la fabrication de pâtes alimentaires, une céréale dont le prix, à mon avis, aurait dû être étudié en dehors du prix de base de l'orge, et être rémunérateur ; cela d'autant plus, Monsieur le Président, que la production de blé dur est de beaucoup inférieure, au point de vue rendement, à la production de blé tendre. Voilà pourquoi je souhaite, Monsieur le Président, comme je le disais il y a un instant, que la résolution soit adoptée avec l'amendement incluant le blé dur dans l'augmentation.

Quelques mots encore à propos de l'huile d'olive. Suivant les déclarations figurant à la page 138 de la proposition de l'exécutif, on envisage de relever le prix indicatif à la production à 1 155 unités de compte et de porter, d'autre part, le prix indicatif de marché de 800 à 805 unités de compte. On veut maintenir le prix d'intervention à 730 unités de compte. Quelle en serait la conséquence, Monsieur Mansholt ? Cette conséquence la voici : Vous savez qu'en raison de certaines orientations suivies par différents pays de la Communauté, l'huile d'olive est importée librement. Vous savez également combien forte est la concurrence exercée par l'huile d'olive en provenance de Grèce. Dans ces conditions, vous devriez aussi savoir à quelles difficultés s'est heurté le producteur italien pour écouler sa production d'huile sur le marché au prix indicatif de 800 unités de compte. D'où la nécessité pour lui de céder son huile aux organismes d'intervention. Or, ces organismes la paient 730 unités de compte. La subvention étant calculée en fonction du prix indicatif de marché, il en résulte que le producteur peut s'attendre à une perte d'environ 70 unités de compte par tonne. Je souhaiterais donc, Monsieur le Président, que dans un avenir assez proche on songe à calculer la subvention versée en faveur de l'huile d'olive non seulement à partir du prix indicatif de marché mais aussi à partir du prix d'intervention. Ce serait la seule façon d'apporter un certain appui aux producteurs d'huile d'olive. Sûr de m'être maintenu dans les limites souhaitées par notre Assemblée, je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.** — La parole est à M. Brouwer.

**M. Brouwer.** — Monsieur le Président, il n'était nullement dans mes intentions de demander la parole sur ce point, et certainement pas pour une première intervention comme membre de votre haute Assem-

**Brouwer**

blée. Si je l'ai fait, c'est parce que, à vrai dire, mes vues sur cette question s'écartent quelque peu des opinions défendues par les collègues qui ont pris la parole avant moi, et aussi parce que, aux Pays-Bas, je fais partie de ce qu'on appelle le « Front vert », c'est-à-dire que j'appartiens entièrement au secteur de l'agriculture ; cela pour expliquer — le fait pourrait surprendre un observateur étranger — pourquoi mon point de vue s'écarte de celui de la majorité.

Monsieur le Président, je serai bref. J'apprécie à sa juste valeur le document de la Commission. Et j'approuve également, Monsieur le Président, les principes retenus par la Commission pour établir les prix. Mais je crois qu'il est extrêmement difficile d'équilibrer ces différents éléments afin d'en dégager, à un moment donné, une proposition harmonieuse. C'est là en effet un problème fort délicat, au sujet duquel, vous en conviendrez tous, et vous aussi Monsieur Mansholt, les opinions peuvent différer.

On a parlé tout à l'heure des prix à la consommation, c'est-à-dire des prix que paie le public, le consommateur, pour nos produits agricoles. Mais nulle part dans le document, il n'est question, me semble-t-il, des intérêts de notre plus gros consommateur de céréales, qui, Monsieur Mansholt n'en disconvient pas, est le secteur de la transformation. Or, voici précisément, je tiens à bien le faire ressortir, qu'une question agricole interne me fait redouter les conséquences des hausses de prix pour le secteur de la transformation.

Je n'insisterai pas davantage, Monsieur Mansholt connaît mon opinion sur ce point ; mais il y a plus. On m'a reproché, à la commission de l'agriculture, de n'envisager la question que du point de vue de la classe agricole néerlandaise. Or, c'est absolument faux. Le seul point de vue auquel je me place est celui des problèmes qui affectent le secteur de la transformation dans diverses parties d'Europe. Mon principal souci vient de ce que, dans plusieurs régions d'Europe, les hausses de prix n'ont été assorties d'aucune mesure, d'aucune adaptation structurelle.

Que nous apprêtons-nous à faire maintenant, Monsieur le Président ? A hausser d'abord le niveau des coûts de notre secteur de la transformation ! Or, je songe ici notamment à la Bretagne ; si nous n'envisageons des réformes de structures qu'après avoir haussé le niveau des coûts, nous compliquerons encore la situation des agriculteurs de cette région. Voilà pourquoi ces propositions de prix m'inspirent tant d'inquiétude, Monsieur le Président.

Je suis contraint par le temps à condenser mon jugement. Je trouve ces propositions de prix prématurées. Est-ce parce qu'il y a trois semaines que nous avons un nouveau Marché commun qu'il faut déjà présenter de nouvelles propositions ? En outre, je les

trouve trop radicales pour le secteur de la transformation. Et, enfin, Monsieur le Président, je les juge trop unilatérales. Je crois d'ailleurs avoir raison en affirmant cela, puisque le C.O.P.A., qui est l'organisation, avec un grand O, des agriculteurs en Europe, s'est lui-même montré hésitant. Je constate, en effet, qu'après avoir proposé initialement une hausse minimale des prix de 5 % en tout il a eu un nouvel entretien avec Monsieur Mansholt, lorsqu'il eut pris connaissance du rapport du Parlement. Alors non plus, on n'osa pas sortir d'emblée les propositions de prix que nous avons sous les yeux, on envisagea de différer cette décision de deux, voire trois ans, si je ne m'abuse.

On a fait allusion, au sein de la commission de l'agriculture, à la déesse romaine Cérès. Mais en tant que juriste, je voudrais aussi attirer votre attention sur une loi romaine qui voulait que, dans une caution, l'on protégât les répondants contre eux-mêmes. C'est pourquoi je veux vous mettre en garde. Je l'affirme en toute sincérité, je ne veux que le bien de l'agriculture européenne et certainement — qui m'en ferait grief ? — celui de l'agriculture néerlandaise, mais nous devons prendre garde de ne pas arriver à l'opposé de l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre, à savoir l'amélioration, l'an prochain ou dans deux ans, des revenus de l'ensemble des agriculteurs, au rang desquels je compte également ceux du secteur de la transformation, qui fait aussi partie de l'agriculture.

Une chose encore, Monsieur le Président, avant de terminer. J'ai déposé un amendement relatif à la viande bovine. Il prouve l'excellence de mes intentions en ce qui concerne les revenus agricoles. Quel intérêt y a-t-il, en effet, à hausser les prix d'orientation, si les cultivateurs ne savent pas où se situe le minimum et quand ont lieu les interventions ? J'ai donc déposé cet amendement, afin que le prix d'intervention de base soit fixé dès que possible.

**M. le Président.** — La parole est à M. Sabatini.

**M. Sabatini.** — (1) Monsieur le Président, la question que nous examinons est d'une importance politique considérable, et nous espérons — disons-le tout de suite — que ce débat sera le prélude d'une discussion beaucoup plus large que nous pourrions avoir dans le futur. Il est certain que ce sujet pose implicitement un problème auquel ni le Parlement ni même la Commission n'ont peut-être encore prêté une attention suffisante, je veux parler de la fonction que nous entendons attribuer à l'agriculture dans le cadre d'une économie moderne équilibrée. Je ne crois pas qu'en l'occurrence nous ayons approfondi tous les arguments, ni que nous ayons éclairci tous les aspects que présente le problème. Je n'ai pas l'impression que, pour juger d'un problème comme celui de l'agriculture, on puisse utiliser des critères communs d'estimation, ni qu'on puisse faire appel

Sabatini

aux mêmes critères d'estimation économique pour tous les secteurs, industriel, commercial ou agricole, de l'activité économique ; l'agriculture est conditionnée par des facteurs qui lui sont propres et qui sont assez lourds, cela est si vrai que même dans les pays les plus modernes et les plus avancés du point de vue industriel et économique, les États-Unis et la Grande-Bretagne par exemple, le secteur agricole est traité à part.

Nous avons commencé à tracer des lignes qui devront servir à orienter la politique agricole. Malheureusement, nous ne disposons pas d'une documentation suffisante sur certains composants de ces lignes, tels les structures, le rapport de l'agriculture avec les autres secteurs, les prix, pour pouvoir exprimer des jugements définitifs. Pourquoi le problème des prix a-t-il donc tant d'importance ? Parce que le prix joue, dans l'agriculture, le rôle du salaire dans les autres secteurs. Le prix est un des éléments rémunérateurs du travail, et peut-être que ce point-là non plus nous ne l'avons pas examiné d'assez près. Il convient donc d'étudier les conditions de travail, la signification des prix dans l'agriculture, et de voir comment le marché absorbe les produits. Je n'ai pas la prétention d'aborder tous ces sujets ; je dirai seulement qu'il faut faire attention à ceux qui disent : soyons prudents avec les prix, parce qu'en exagérant dans ce domaine on influe sur la consommation. Le prix cependant est aussi un élément, le principal même en ce moment, du revenu des agriculteurs, une politique des revenus ne peut donc faire abstraction de ce fait. On l'a déjà souligné et je ne reviendrai pas là-dessus ; d'autres orateurs, et notamment le président et le rapporteur de la commission de l'agriculture, ont déjà mis l'accent sur les disparités considérables entre le revenu des personnes occupées dans l'agriculture et celui des personnes d'une catégorie professionnelle comparable. Cette politique des prix a donc une influence profonde sur les agriculteurs, non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue psychologique. Nous ne pouvons considérer les agriculteurs comme une catégorie de personnes devant se contenter d'un revenu très inférieur à celui des autres catégories, ce serait là une politique exécutable, une politique qui ne prendrait pas en considération, comme elle le devrait, l'ensemble des prestations et des activités de ceux qui exercent une activité productrice.

Naturellement, je suis partisan d'une économie réglementée et non d'une économie qui ne doit son équilibre qu'au rapport de l'offre et de la demande sur le marché. Et dès lors que je suis partisan d'une économie réglementée, je suis également favorable à la perspective d'une économie programmée, qui s'imposera d'ailleurs avec de plus en plus de force, Monsieur Mansholt, car je ne vois pas comment nous parviendrions à résoudre les problèmes que soulèvent la Bretagne, la production et les revenus des régions sous-développées par exemple, sans

instaurer, à un certain moment, des quotas de production, une réglementation de la distribution et de la production. Ce n'est pas du collectivisme économique, ce n'est qu'une intervention visant à combler les lacunes d'une économie de marché.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet aujourd'hui pour ne pas dépasser le temps dont je dispose. Je dirai cependant que nous devons veiller dans cette recherche dynamique d'un équilibre, à ne pas sous-estimer l'élément des prix. On prétend conserver le niveau des prix précédents. Mais conserver ce niveau équivaut à abaisser les prix des produits agricoles. Chers collègues, les prix n'ont pas seulement une valeur nominale et formelle ; ils tirent également leur valeur du pouvoir d'achat de la monnaie qu'ils permettent d'encaisser. Or, si nous comparons le pouvoir d'achat actuel à celui d'il y a quatre ans, nous voyons qu'il a baissé. Les prix actuels des produits agricoles donnent donc un pouvoir d'achat inférieur à celui des autres produits, inférieur à celui des années précédentes. C'est, je crois, un élément dont on n'a pas tenu compte. Je crois que, pour arriver à un équilibre, il faut au moins maintenir une stabilité suffisante des revenus, car certaines opérations sont impossibles du point de vue psychologique...

**M. le Président.** — Votre temps de parole va être épuisé, Monsieur Sabatini.

**M. Sabatini.** — (1) Accordez-moi encore deux minutes, Monsieur le Président.

Proposez de diminuer les salaires, vous provoquez une révolte générale, proposez de diminuer les revenus, la répercussion en sera énorme. Il faut donc, Monsieur Mansholt, rechercher un équilibre nouveau sans diminuer le pouvoir d'achat des salaires. Voilà pourquoi je suis favorable à la proposition de la commission de l'agriculture qui prône le maintien d'un certain rapport entre les prix et les revenus et d'un certain équilibre économique. Je pense donc qu'il convient de tenir compte en l'occurrence de tous les aspects de la situation, et pas seulement des préoccupations des ministres des finances, parce que l'équilibre doit, en la matière, être conçu de manière dynamique, et s'il est des ministres des finances qui n'ont pas cette conception dynamique, il faut s'efforcer de les convaincre eux aussi, et de les faire regarder la réalité sous tous ses aspects.

Monsieur le Président, ces quelques considérations sont très schématiques. On pourrait dire bien davantage, je ne le ferai pas aujourd'hui ; j'ajouterai cependant que, si nous voulons réussir à établir un équilibre entre le secteur agricole et les autres secteurs, nous devons considérer ce débat comme restant ouvert. C'est dans cet esprit, dans ce sens, dans cette perspective, qui tient compte de la gravité de tous les problèmes qui se présentent, que je vote les propositions de la Commission.



**M. le Président.** — La parole est à M. Baas.

**M. Baas.** — (N) Monsieur le Président, lorsque, dans un des nombreux documents qu'elle nous fait tenir, la Commission fait observer que la Communauté se trouve dans une position particulière, à savoir dans la période précédant immédiatement le stade final, nous pouvons approuver cette remarque. C'est, à mon sens, un élément que nous ne devons pas perdre de vue. Il ne nous a pas été possible, les documents nécessaires n'étant pas encore disponibles, de nous faire une idée de l'état de l'agriculture dans la Communauté, ni de savoir quelle est, en matière de revenus, la situation des personnes occupées dans ce secteur par rapport à celle des personnes d'une catégorie professionnelle comparable.

Pour un parlementaire qui ne dispose de données suffisantes qu'en ce qui concerne son propre pays, il est assez délicat de tenter d'exprimer un jugement valable. S'ils ont élargi ma vision, les documents n'en laissent pas moins subsister nombre de doutes.

Maintenant que le Parlement doit donner son avis, puisse le sens politique nous venir en aide là où les documents se révèlent insuffisants et les arguments contradictoires. Les critères en fonction desquels la Commission a fixé le niveau des prix ont notre approbation. Il n'apparaît cependant pas clairement si l'ordre dans lequel ils sont cités implique également une certaine priorité. C'est toujours la situation de l'agriculteur en matière de revenus qui est citée en premier lieu, les coûts du financement de la politique agricole commune ne venant qu'en dernier.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser, Monsieur le Président, que l'objectif énoncé à l'article 39 du traité risque de s'estomper un jour devant la dure réalité des possibilités financières. J'estime que, pour l'instant, il importe surtout de rétablir un certain équilibre au bénéfice du secteur agricole. Si l'on argue déjà d'un degré d'auto-provisionnement de 100 % ou plus — je songe au blé — pour s'opposer à une hausse des prix, que devient la responsabilité communautaire à l'égard des revenus des agriculteurs ?

L'équilibre est-il réalisé entre les facteurs qui haussent les coûts et la sécurité de l'approvisionnement ? Est-ce là la politique agricole que l'on veut mener ? La Commission ne peut-elle imaginer d'autre solution pour les produits pour lesquels le taux communautaire d'auto-provisionnement est suffisant ? Je suis disposé à tenir compte, dans mon jugement, du niveau d'auto-provisionnement. Mais je n'arrive pas à la même conclusion que la Commission. J'estime que depuis 1964 la hausse des coûts dans la Communauté est telle qu'elle doit se répercuter sur le niveau général des prix des produits agricoles. Le programme d'action de la Commission

en date du 9 mai 1963 proposait d'établir avant la fin de l'année les prix des céréales pour la campagne de 1964.

Au cours de la séance plénière du 7 janvier 1964, M. Mansholt a fait connaître au Parlement les décisions prises par le Conseil le 23 décembre 1963. Il parla à cette occasion de la fixation du prix communautaire des céréales pour l'année à venir. Il est évident qu'il s'agissait de la fixation des prix pour 1964.

J'ai relu attentivement le compte rendu in extenso de cette session, Monsieur le Président, et y ai retrouvé des remarques fort intéressantes. La plus intéressante fut faite par le porte-parole du groupe démocrate-chrétien, M. Blaisse, qui déclara : « C'est avec intérêt que nous avons écouté ce matin la déclaration de Monsieur le vice-président de la Commission. Peut-être aurait-on dû mettre l'accent davantage sur l'aspect politique ; en effet, c'est l'aspect technique qui a été prédominant. »

Hélas, Monsieur le Président, l'accord politique réalisé en 1964 est une fois de plus mis en cause aujourd'hui ; je crois que cela est très grave. Et nous devons nous demander s'il convient, alors que le marché commun des céréales ne fonctionne que depuis trois semaines, que nous modifiions déjà l'accord politique de 1964. Certes, des arguments de poids y incitent, je n'en disconviens pas, mais, à mon avis, Monsieur le Président, dans cette phase de la période de transition nous devons garder intact l'accord politique de 1964, et — je rejoins ici mon collègue M. Brouwer — rejeter les propositions de hausse des prix de l'orge et du maïs. La brièveté de la période pendant laquelle ces nouveaux prix et ce nouvel accord politique ont été appliqués ne nous permet pas de les accepter. Si nous le faisons, nous introduirions dans notre politique agricole des facteurs dont il est impossible de calculer la portée ; on ne peut passer à une politique nouvelle avant de parfaitement connaître les conséquences de la première.

Une brève remarque encore, Monsieur le Président, concernant les autres arguments que la Commission fait valoir au sujet de l'orge et du maïs et que les statistiques fournies n'étaient pas. Le volume des importations d'orge a dépassé de beaucoup celui des importations de maïs durant ces dernières années. Vous auriez pu en tirer argument pour proposer une hausse importante du prix de l'orge.

Enfin, j'estime que nous ne pouvons pas intervenir de cette manière dans les courants commerciaux qui se sont établis entre la Communauté et les pays tiers, car nous risquerions, selon moi, de compromettre la stabilité de la Communauté.

Je vous dirai, en conclusion, Monsieur le Président, que je ne puis marquer mon accord sur une hausse des prix de l'orge et du maïs. Le seul point

Baas

que je puisse approuver est l'argument selon lequel le prix du blé ayant été établi en 1964, il convient d'en envisager l'ajustement.

**M. le Président.** — La parole est à M. Dichgans.

**M. Dichgans.** — (A) Monsieur le Président, je vous proposerai de songer, dans nos réflexions sur le problème du blé, au problème du charbon. Nous avons durant des années, guidés que nous étions par des motifs politiques, nourri l'illusion que les charbonnages réussiraient toujours à couvrir, d'une manière ou d'une autre, les coûts de production croissants et qu'il était en outre possible de les laisser produire à volonté. Cette illusion a coûté cher aux entreprises et aux travailleurs des charbonnages, et nous ferions bien d'épargner à nos paysans pareille déception. Monsieur Dupont a posé la question : « Où allons-nous ? » Et il a répondu en toute logique avec M. Boscardy-Monsservin : « A l'accroissement des coûts, nous réagirons par l'augmentation des prix. » Je ne suis aucunement opposé à des hausses des prix des produits agricoles. Je sais que la sécurité de notre alimentation doit se payer. Mais il faut ajouter une phrase à ce qui a été dit et cette phrase, c'est celle-ci : « Si notre politique des prix conduit à des excédents qu'on ne peut écouler à des prix normaux, cette politique devra inévitablement être révisée. Si nous engageons des travailleurs pour produire des marchandises qui ne peuvent être écoulées sur le marché mondial qu'à l'aide de fortes subventions à des prix dérisoires, notre politique économique doit s'employer à affecter une partie de ces travailleurs à d'autres secteurs. Ce qui est préoccupant avec ces exportations de céréales à vil prix, c'est qu'elles nous bloquent précisément d'autres possibilités d'exportation. A long terme, l'économie du Marché commun ne pourra exporter qu'autant qu'elle importera. Si elle exporte davantage de céréales, elle exportera forcément moins de machines ou de produits chimiques. Voilà, Monsieur le Président, ce qu'il faudrait dire, à mon sens, à nos paysans. Nous devons bien sûr nous attacher activement au problème de la couverture des coûts. Mais ce problème ne sera résolu, à mon avis, que si nous concentrons la production céréalière dans de grandes exploitations, gérées de façon rationnelle, bénéficiant de bonnes conditions climatiques, et si nous prenons conscience que nous ne pourrions plus, à terme, produire de céréales dans les régions périphériques. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, j'estime que nous devrions d'abord attendre de voir l'incidence, en France, de la hausse du prix des céréales, puisque les prix augmenteront dans ce pays. Les avis sont partagés sur la question de savoir si cela entraînera un accroissement des excédents. S'il apparaît que nos craintes de voir augmenter les excédents sont injustifiées, je serai tout à fait disposé à réexaminer la question de nouvelles hausses de prix.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bersani.

**M. Bersani.** — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, les considérations auxquelles nous nous livrons sur la base de l'excellent rapport de la Commission et sur la base des propositions de M. Dupont, procèdent d'une appréciation qui nous est commune à savoir que tout un ensemble de facteurs n'ont pas été corrigés au cours de ces dernières années. Il y a crise : l'écart entre les groupes professionnels employés dans l'agriculture et ceux des autres secteurs n'a pas tendance à se combler. D'autre part, l'évolution s'est faite dans un sens défavorable, notamment en ce qui concerne le développement escompté de la production de la viande de bœuf et l'expansion de la culture des céréales fourragères. Nous sommes tous d'accord sur ce point ; certains veulent s'arrêter aux propositions de la Commission, d'autres ne les estimant pas suffisantes, veulent aller au delà. Du reste, la Commission elle-même a des doutes : elle déclare à la page 122 que le « résultat ainsi obtenu ne sera probablement pas encore suffisant pour arriver à une amélioration réelle et satisfaisante de la situation ».

Notre collègue Brouwer a soulevé ici la question des structures en faisant valoir que puisque nous nous trouvons en présence d'une politique de prix et de marchés qui n'est pas assortie d'une politique des structures, le mieux est de s'en tenir à des niveaux très bas et d'attendre. Bien que j'estime avec lui qu'il est désagréable que nous ayons un tel retard en matière de politique des structures — et que cela est d'autant plus désagréable qu'en l'occurrence la part de responsabilité des gouvernements nationaux est grande —, je pense qu'aujourd'hui au moins, nous devons utiliser les moyens dont nous disposons, à savoir cette politique des prix et des marchés, qui, en raison des expériences que nous avons faites, est la plus appropriée et celle que nous pouvons le mieux utiliser.

Je crois, je le répète, que jugeant plus ou moins de la même manière les causes de la crise, nous devons nous rendre compte que les remèdes doivent être appropriés ; il faudrait donc, à mon avis, souscrire largement aux préoccupations qui sont à la base des propositions de la commission de l'agriculture, et cela pour plusieurs motifs.

Ce sont surtout des motifs d'équité qui affectent tout d'abord un ajustement des prix aux changements intervenus depuis 1964 et qui ont surtout eu une incidence sur les coûts de production. En second lieu, l'équité veut que l'on corrige les tendances défavorables dont je parlais plus haut et que l'on s'efforce d'agir par les prix — puisque nous n'avons pas pour l'instant de système plus efficace — sur l'équilibre entre les divers secteurs de la production agricole. En troisième lieu, l'équité exige que l'on allège à l'avenir avec une certaine logique, les charges du F.E.O.G.A., car continuer dans la voie

Bersani

où nous nous sommes engagés signifierait, à mon avis, mener une politique de soutien à courte vue, qui ne serait pas dans la logique du système mis sur pied.

Je me prononce donc en faveur des trois propositions, Monsieur Dupont. Je crois que, tant en ce qui concerne les céréales que la viande bovine et la viande porcine, ces propositions représentent une tentative pour accélérer, renforcer cet ensemble de mesures permettant de pallier les difficultés que nous jugeons tous, je le répète, de la même façon. Certes, pour les céréales, le problème doit être considéré dans son ensemble, et c'est grâce à cette perspective d'ensemble que nous pourrions nous, Italiens, accepter de nouveaux sacrifices ultérieurs, surtout en ce qui concerne le secteur délicat des céréales fourragères, pour lequel ce tournant nous prend tout à fait au dépourvu.

En conclusion, je voudrai recommander à l'exécutif d'examiner un problème qui est directement lié à ces problèmes. Ce problème est le suivant : en libérant, au 1<sup>er</sup> juillet, le marché des œufs et de la volaille, nous avons créé une situation qui, si les règlements concernant la commercialisation pour l'un et l'autre secteur ne sont pas adoptés au plus vite, pourra provoquer des inconvénients qui viendraient s'ajouter à ceux qui ont été évoqués aujourd'hui.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker.** — (A) Monsieur le Président, si le débat d'aujourd'hui nous a appris quelque chose, c'est à mon avis que nous devrions prendre très sérieusement la résolution de ne plus tenir un débat parlementaire sur un sujet d'une telle portée politique, dans des conditions analogues ou identiques à celles dans lesquelles se tient le débat d'aujourd'hui. Je ne fais pas de reproche, mais je crois que le prestige de notre Parlement et l'importance de ce débat nous l'imposent.

Je voudrai faire une remarque sur l'aspect matériel de ce débat. Il me semble — il est vrai que nous sommes ici au Luxembourg — que ce débat est un peu comme la procession dansante d'Echternach où l'on fait deux pas en avant un pas en arrière !

De quoi s'agit-il donc, Monsieur le Président ? Nous sommes appelés à décider un relèvement du prix du blé, et ensuite à établir une meilleure relation entre les prix des différentes céréales, d'une part, le lait et la viande, d'autre part. Au cours des dernières années, c'est-à-dire depuis 1964, on a pris dans cette Assemblée au moins une demi-douzaine de décisions, toujours dans le sens du rapport de Monsieur Dupont. Je rappelle le rapport qui avait trait à la négociation Kennedy, et dans lequel le Parlement a décidé que le prix des céréales à l'in-

terieur de la Communauté devrait être corrigé au plus tard lors de la signature de l'accord mondial sur les céréales. Nous avons décidé au moins une demi-douzaine de fois que la relation entre les différentes céréales devait être améliorée et aujourd'hui, au moment où nous mettons la dernière pierre à l'édifice, où nous devons nous prononcer sur le relèvement du prix des céréales en acceptant les chiffres, nous sommes un peu comme ce cavalier qui parafra sur un splendide coursier mais qui hésite devant la barrière et ramène son cheval à l'écurie, parce qu'il n'a pas eu le courage de se lancer sur l'obstacle.

Sans doute peut-on penser ce que l'on veut du relèvement du prix des céréales. Je sais que c'est une décision importante et que les points de vues peuvent diverger à cet égard. Mais je me rappelle que non seulement au sein des institutions communautaires, mais aussi dans les plus hautes sphères politiques du Conseil, on s'est profondément réjoui, après la négociation Kennedy, d'avoir retrouvé sa liberté d'action pour la fixation des prix des céréales. Désormais, la négociation Kennedy ne nous empêche plus de le relever. J'ai demandé à M. Mansholt, en commission, ce que nous faisons de cette liberté. La réponse à cette question est du plus haut intérêt. Aujourd'hui, nous ne voulons manifestement plus, du moins une large fraction de cette Assemblée ne veut plus user de cette liberté.

La seconde question concerne l'établissement de la relation entre les prix, de l'amélioration de la situation des prix les uns par rapport aux autres. Monsieur le Président, la politique agricole de la C.E.E. est, depuis plusieurs années déjà, orientée dans la mauvaise direction — je le dis ici de propos délibéré —, notamment en ce qui concerne notre production, la production de lait et de viande de bœuf aussi bien que la production de céréales. Les chiffres le prouvent, et Monsieur le président Mansholt, à qui je n'en fais pas reproche, le sait bien aussi. Ces soucis ont été les siens aussi bien que les nôtres, et nous attendons le jour où nous pourrions corriger ces erreurs, ce que le Conseil de ministres n'a pas encore fait. Nous sommes en train de le faire et nous hésitons une nouvelle fois à tirer les conséquences qui s'imposent. J'ajouterai, Monsieur le Président, que c'est aussi un problème financier, car ces erreurs d'orientation de notre production nous empêchent non seulement de réduire les coûts du F.E.O.G.A., mais elles nous obligent encore à les augmenter, puisque nous dépensons de l'argent pour des choses auxquelles il ne devrait pas être consacré, alors que nous pourrions l'économiser pour des choses nécessaires et importantes.

Enfin, il est un dernier argument qu'il est très intéressant d'entendre. J'ai été très surpris lorsqu'un de mes collègues a déclaré aujourd'hui dans cette Assemblée que nous ne pouvions pas remettre en question l'accord politique de 1964, du 15 décembre 1964. Lorsque nous avons examiné s'il serait pos-

Lücker

sible de nous mettre d'accord pour fixer pour trois ans le prix des céréales dans le cadre de la négociation Kennedy, ce même collègue a déclaré que nous ne le pouvions pas, que c'était impossible et que nous devions réviser le prix des céréales. Aujourd'hui, où nous avons la possibilité d'en décider, aujourd'hui nous ne le pouvons pas, sans remettre en cause l'accord politique du 15 décembre 1964 !

Monsieur le Président, je n'ajouterais rien ; je dirai seulement, en m'adressant plus particulièrement à M. Bading : en commission nous avons été pressés par le temps, mais ceux qui, depuis le début, collaborent dans cette commission connaissent assez bien les problèmes pour savoir de quoi il s'agit.

Nous avons aujourd'hui une option, une décision à prendre. Je suis convaincu que si nous acceptons la proposition de M. Dupont, nous prendrons incontestablement pour notre politique agricole commune une meilleure direction que celle que nous suivons actuellement.

**M. le Président.** — La parole est à M. Kriedemann.

**M. Kriedemann.** — (A) Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir à mon tour, au nom de certains de mes collègues, dans la discussion. Notre Assemblée sait parfaitement que non seulement la population agricole suit nos négociations avec un grand intérêt, mais aussi que l'autre partie — non négligeable — de la population de nos pays aimerait savoir où va la politique agricole. De plus, s'intéressent aussi à ce problème tous ceux avec qui nous avons à faire dans le monde, et, finalement, cela n'est pas non plus sans importance pour nous.

On a posé la question, que nous avons entendu souvent poser, de savoir où nous allons, et il est typique de constater que cette question ait été formulée en allemand. Si nous présentons aujourd'hui aux gens une image comme celle-là des augmentations de prix, nous les faisons monter, s'ils n'y sont déjà, pourrais-je dire, dans le mauvais train. M. Lücker a dit déjà que, depuis longtemps, nous faisons fausse route en matière de politique agricole et que nous déboucherons finalement sur une impasse lorsque les conséquences financières de cette politique échapperont à notre contrôle. On trouve dans tous nos pays des exemples qui devraient nous ouvrir les yeux. Il me semble donc impossible qu'en raison de l'accroissement des coûts on augmente la production d'un produit pour lequel il n'y a déjà plus de débouchés rentables et d'accentuer ainsi les défauts de la production. On ne peut guère considérer que les exportations avec subventions soient judicieuses. C'est là un point qui, pour moi, ne fait pas de discussion. Il y a d'autres possibilités d'établir correctement les relations de prix. On peut en effet, à partir de là, abaisser le prix du blé. Une méthode plus efficace consisterait à réorienter la production vers des produits plus utiles. Je résumerai d'un mot

les motifs pour lesquels je ne puis me rallier à la proposition faite tout à l'heure par mon ami Bading et qui tend à accepter le document de la Commission. Que se passerait-il en effet si nous l'acceptons ? Nous augmenterions les coûts de production pour la masse des producteurs de l'agriculture, car les prix des céréales fourragères sont bien des coûts de production !

Aujourd'hui, nous n'avons plus la possibilité d'assurer un ajustement correspondant, en ce qui concerne les recettes également, car nos « écluses » des organisations de marché sont conçues pour résister à la pression de l'eau venant de l'extérieur. Aujourd'hui le prix, sur notre marché, se forme à partir de l'excès de l'offre résultant de l'accroissement de la production ; or, nous pouvons augmenter les coûts de production mais non pas agir sur les recettes. La Commission s'est, à juste titre, désespérément gardée de rendre obligatoires les interventions pour la viande de porc également. A la commission de l'agriculture, il s'est trouvé une majorité favorable à cette position, parce qu'il est apparu clairement, au moins à quelques-uns, que cela serait un moyen rapide et direct d'aboutir à une catastrophe financière. Jusqu'à présent, il ne s'est encore trouvé personne non plus pour songer sérieusement à des interventions pour les œufs et la volaille. Cette mesure est réclamée parfois dans les réunions d'exploitants agricoles. Et seule une telle intervention, qui est inconcevable, nous permettrait d'assurer aux producteurs de produits de transformation une compensation à l'augmentation des coûts de production, que nous provoquons sciemment lorsque, acceptant la proposition de la Commission, nous augmentons les prix des céréales et donc aussi ceux des céréales fourragères. S'il y a une solution à ce problème, si nous voulons encore échapper aux conséquences financières de cette politique agricole, il ne reste alors — c'est ma conviction profonde — plus d'autre voie que celle, très pénible et très malaisée, mais qui ouvre des perspectives sérieuses, et cette voie c'est une réduction appropriée des prix pour le produit dont la production est excédentaire. Nous devons apporter aux exploitants agricoles une réponse à la question « où allons-nous ? ». Cette réponse, c'est celle-ci : On ne peut plus trouver dans l'agriculture elle-même ni dans les instruments de politique agricole de solution à la plupart des insuffisances sociales, bien connues, dont souffre le secteur agricole. Ce qu'il nous faut, c'est trouver une meilleure idée, car si nous agissons aujourd'hui comme on nous le demande, c'est que nous n'avons rien trouvé dont nous puissions être fiers et que nous puissions défendre en toute bonne foi devant ceux qui tiennent cela pour la réponse à leur préoccupation légitime de savoir où nous allons. Pour cette raison, je voterai donc contre la proposition tendant à rétablir le texte initial de la Commission des Communautés européennes.

**M. le Président.** — La parole est à M. Richarts.

**M. Richarts.** — (A) Monsieur le Président, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont exprimé leurs compliments aux rapporteurs et à la Commission pour son document. Il me semble que l'enthousiasme manifesté pour le document de la Commission a été particulièrement grand surtout chez ceux auxquels leurs gouvernements nationaux ne présentent pas une analyse aussi exacte de la situation de leur agriculture que celle de la Commission. Pour ceux qui reçoivent de leurs Parlements nationaux et de leur gouvernement national de tels documents, celui de la Commission n'est pas une révélation mais simplement une confirmation de ce que les livres verts de la République fédérale, par exemple, contiennent depuis de nombreuses années. La Commission peut le dire alors qu'elle ne dispose pas encore des résultats comptables exacts qu'elle aura bientôt, lorsque les résultats en provenance de toutes les exploitations ayant une comptabilité dans la Communauté seront disponibles. On verra alors qu'il existe, d'une part, une disparité de revenus entre l'agriculture et l'industrie et, d'autre part, une disparité de revenus entre les pays de la Communauté, et, en outre, une très importante disparité de revenus à l'intérieur de l'agriculture elle-même. Mais ces trois disparités, Monsieur le Président, ne peuvent être supprimées par les mêmes moyens. Dans une certaine mesure, elles ne peuvent même l'être que par des moyens diamétralement opposés. Toute une série de mesures seront nécessaires. Évidemment, la politique des marchés et des prix reste le problème central pour les revenus de l'agriculture. On ne dira jamais assez clairement que la Commission de Bruxelles, et nous avec elle, portons l'entière responsabilité de la politique des marchés et des prix, et que cette politique a définitivement échappé aux Parlements nationaux.

D'autre part, il faut dire aussi qu'une politique unilatérale des prix peut augmenter les disparités à l'intérieur du secteur agricole si l'on ne pratique pas une politique correspondante des structures, et c'est pourquoi je me félicite de ce que la Commission dépensera, au cours des deux à trois prochaines années, environ 2,7 milliards pour la seule amélioration des structures. Je serais très heureux que nous puissions, en même temps que le prochain livre vert, que nous envisageons d'examiner de manière très approfondie, comme M. Lücker et nous tous le souhaitons, discuter aussi le rapport de la Commission sur les structures, parce que nous devons considérer l'ensemble de ces problèmes et ne pouvons les résoudre de manière unilatérale. La politique agricole devra donc s'orienter dans une double direction. D'une part, suppression des disparités vis-à-vis de l'industrie et, d'autre part, suppression des disparités à l'intérieur du secteur agricole.

Une dernière observation sur la question de savoir ce que le consommateur retire de la politique agricole commune. Je crois, et la faute en incombe à beaucoup d'entre nous, que le consommateur s'est

fait une idée fautive de la politique agricole et de la Communauté. Mais pour vous exposer clairement ce que le consommateur peut en retirer, Monsieur le Président, permettez-moi de vous lire un bref passage, tiré d'un journal paru aujourd'hui. On peut y lire ceci : « Le prix de la viande de porc est en baisse. Les prix de consommation pour la viande de porc ont subi une nouvelle baisse en juin. En moyenne, sur 7 grandes villes, d'après les indications du « Kontaktbüro Verbraucheraufklärung » (bureau d'information des consommateurs) les prix de la viande de porc ont baissé, depuis mardi de cette semaine, par rapport au niveau maximal qu'il avait atteint en septembre 1966, de 0,60 à 0,70 DM par kilo. » Voilà quelque chose ! Mais ne donnons pas au consommateur la fausse impression que toute la politique agricole pourrait servir uniquement à abaisser les prix des produits agricoles. Ce n'est pas possible. L'article 2 du traité de Rome s'applique à tous, producteurs et consommateurs. Et gardons-nous, au sein de cette Assemblée, Monsieur le Président, de creuser un fossé entre les deux. Exploitants agricoles ou non, nous sommes tous des consommateurs.

**M. le Président.** — La parole est à M. Colin.

**M. Colin.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, le temps limité dont je dispose m'interdit, à mon regret, de porter un jugement général sur le document cependant fort intéressant que nous a remis la Commission exécutive ou de formuler une opinion générale sur les conclusions des travaux de la commission de l'agriculture présentées par M. Dupont.

Je me bornerai donc à attirer l'attention du Parlement européen, et spécialement de la Commission, sur certaines régions géographiques et économiques originales qui vont se trouver placées dans une situation qui risque de leur être préjudiciable quelle que soit la nature des décisions que nous allons prendre aujourd'hui.

Je parle des régions périphériques ou pour prendre une formule encore plus imagée, des régions péninsulaires. Pourquoi se trouvent-elles dans une situation originale ? Vous allez fixer des prix, notamment pour la production animale et plus particulièrement la production porcine. Ces prix vaudront pour l'ensemble de la Communauté. Or, dans ces régions périphériques ou péninsulaires, le producteur se trouve éloigné des marchés d'aliments pour le bétail, et une fois qu'il a produit, il se trouve éloigné des marchés de consommateurs. Il en est d'autant plus éloigné, que ces régions périphériques ne sont pas équipées industriellement. Si bien que, quel que soit le prix que vous arrêtez, ces régions vont se trouver dans une situation qui va leur être extrêmement préjudiciable. Or, on l'a dit, on peut parler d'exode dans l'agriculture. Il est considérable dans ces régions et aboutit à accroître de manière excessive, antiécono-

Colin

mique les immenses concentrations urbaines, car dans ces régions périphériques il n'y a pas non plus d'emplois. De ce fait, il n'y a pas de marché local de consommateurs. Il serait indispensable qu'on tente de chercher pour ces régions des solutions originales, par exemple modulation du prix d'intervention correspondant à leur situation, aide spécifique pour la venue des aliments du bétail, aide particulière en ce qui concerne les structures et l'équipement de façon à mettre ces régions dans une situation concurrentielle vis-à-vis des autres. Au surplus, je voudrais dire à la Commission et au Parlement qu'on ne peut pas séparer, si l'on regarde ces régions, la politique agricole de la politique économique générale, c'est-à-dire de la politique régionale, qui dans le cadre communautaire ne fait pas de grands progrès. La prospérité de l'agriculture, ce ne sont pas seulement des prix qui la feront, ce sont les emplois créés à côté ; c'est la possibilité pour les agriculteurs de trouver des consommateurs ou de trouver pour eux des emplois. Il y a donc synchronisme dans l'ensemble de la politique économique qui va être actuellement la tâche de la Commission et on ne peut pas séparer la politique d'aménagement du territoire et la politique agricole, d'autant plus qu'il faut bien se rendre compte que la construction de la Communauté européenne qui avait pour objet, suivant le traité de Rome, d'aboutir à une croissance équilibrée de l'ensemble des régions de la Communauté, a eu jusqu'à présent pour résultat d'accroître la prospérité de certaines régions situées de manière heureuse, et de ne pas accroître la prospérité des régions dites périphériques. Il ne faudrait pas qu'en plus du déséquilibre industriel déjà installé, se crée un déséquilibre agricole, alors que la vocation agricole paraissait la seule réservée à ces régions. En définitive, au-delà de toute espèce de débat doctrinal, c'est l'humanisme qui est en cause. Voulons-nous faire une Communauté économique européenne au service de l'homme, assurer la croissance économique de l'ensemble de nos régions, c'est le problème que je me suis permis de vous soumettre et je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.** — La parole est à M. Blondelle.

**M. Blondelle.** — Monsieur le Président, le débat qui nous réunit cet après-midi concerne un des éléments les plus importants, sinon le plus important, de la politique agricole commune. Il s'agit des prix agricoles. Je ne m'attarderai pas à les comparer entre eux, à ouvrir une discussion sur le rapport des prix. Je voudrais simplement m'arrêter à la question de principe suivante : est-ce que la Communauté économique européenne est décidée à appliquer l'article 39 du traité de Rome, ou choisit-elle une voie qui laissera toujours les agriculteurs avec un revenu moyen inférieur à celui des autres activités de nos six pays ?

Voilà la question de principe posée. Elle ne peut pas être résolue par des rajustements ; elle doit l'être par une amélioration générale des prix des produits agricoles. Les arguments à ce sujet ont été parfaitement exprimés ce matin, par notre rapporteur, M. Dupont, par notre président, M. Boscardy-Monsservin ; ils ont été parfaitement exposés aussi par la Commission exécutive. Celle-ci a écrit que la situation impliquerait une amélioration générale des prix des produits agricoles. Or, elle ne le fait pas. Elle ne le fait pas et elle ne justifie pas sa position. Elle ne veut sans doute pas être en conflit avec le Conseil de ministres. M. le président Mansholt nous a dit, lors d'une réunion de la commission de l'agriculture, qu'on ne peut pas tout faire en un an, qu'il y aura d'ailleurs dans les pays où les prix étaient les plus bas, une amélioration de revenus par l'accession au prix commun agricole européen et dans les autres, une compensation par les fonds communautaires. L'argument est peut-être valable, mais il n'est pas suffisant. J'ai pris soin de rechercher dans mon pays, quelle était la variation des comparaisons entre les revenus des différents secteurs de l'activité nationale. Or, la France est un des pays où les prix agricoles étaient les plus bas de la Communauté. Elle doit donc être parmi ceux qui profitent le plus de l'accession au prix communautaire. Cette accession est venue chez nous en trois ans : en 1965, en 1966, en 1967 et néanmoins la différence entre les revenus moyens annuels par personne active s'est détériorée pour l'agriculture. Donc en trois ans, bien que les prix agricoles s'élevaient en fonction du prix communautaire, la détérioration des revenus du monde agricole s'est accrue.

Cette évolution ne justifie-t-elle pas une amélioration générale des prix agricoles ? Il ne faut pas faire d'hypocrisie. Il s'agit de bien comprendre ce que nous déciderons aujourd'hui. C'est en fait un choix uniquement politique que nous avons à faire. Il s'agit de savoir si nous suivrons la Commission exécutive, repoussant ainsi les propositions de la commission agricole. Dans ce cas, nous accepterons que l'article 39 du traité de Rome ne soit pas appliqué et nous commettrons une injustice flagrante vis-à-vis du monde agricole. Il s'agit de savoir aussi si ce choix n'est pas une erreur politique pour l'avenir de la Communauté européenne.

J'ai souvent dit, dans ce Parlement, que les agriculteurs de nos six pays avaient été parmi ceux qui étaient les plus favorables à la mise en place de la Communauté économique européenne. Dans mon pays, ils commencent à s'interroger. Ils commencent à se demander si véritablement ils n'ont pas fait le plus mauvais choix qu'ils pouvaient faire pour l'avenir de l'agriculture française. Je vous pose le problème de ce qui arrivera le jour où une grande masse comme la masse agricole française se désintéressera de la Communauté économique européenne. Je vous pose le problème au point de vue politique. Il s'agit de savoir si on prend parti pour ou contre l'agri-

**Blondelle**

culture de nos six pays. Ne pas accepter les positions de la commission de l'agriculture, c'est prendre parti contre l'agriculture de nos six pays. Il faut qu'on le sache, dans ce Parlement.

Je conclus. C'est en même temps une maladresse économique et je voudrais attirer l'attention de ceux qui se sont élevés tout à l'heure contre l'augmentation des prix des produits agricoles pour leur dire que les suivre serait aussi une maladresse économique, parce que dans la conjoncture actuelle, dans laquelle l'économie communautaire donne certains signes de faiblesse, il s'agit de savoir si l'agriculture va être un facteur de relance en lui donnant les moyens de s'équiper ou un facteur de plus qui déteriorera l'économie de nos six pays.

**M. le Président.** — La parole est à M. Briot, dernier orateur inscrit.

**M. Briot.** — Monsieur le Président, l'atmosphère qui règne dans cette salle, le nombre des orateurs inscrits et la passion avec laquelle ils se sont exprimés, démontrent bien que nous sommes entrés de plain-pied dans l'application du traité de Rome.

Ce matin, plusieurs orateurs ont fait la critique du projet de la Commission exécutive. Je me bornerai, puisque nous sommes limités dans le temps de parole, à rappeler certains aspects qui n'ont pas été soulevés. Les prix qui nous sont soumis sont un cadre, un cadre dans lequel s'inscriront les coûts. On nous propose des prix et c'est pourquoi je me retourne vers Monsieur Dupont, pour lui donner mon accord sur le rapport qu'il a fait au nom de la commission de l'agriculture. Le cadre qui nous est fixé, Monsieur le Président, dans quelques jours, dans quelques semaines, dans quelques mois, les gouvernements de nos six États y mettront quelque chose : ils y mettront les coûts. Vous ne croyez pas, Monsieur le Président, que les coûts risquent de faire éclater le cadre ? Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que tout à l'heure j'entendais un de nos distingués collègues nous dire que la productivité donnait des bénéfices à l'agriculture. Je lui dis non. Dans la conjoncture actuelle des prix, la concurrence accrue oblige à la productivité. La productivité n'est pas toujours une méthode pour accroître un revenu. Elle est souvent un moyen pour assurer un niveau social et rendre compétitif sur les marchés extérieurs. D'autre part, il y a des différences fondamentales entre les agricultures de nos six pays, voire à l'intérieur de chacun d'entre eux, car aucune agriculture n'est au même niveau que celui de sa voisine. C'est un problème économique et financier pour certains, c'est un problème humain pour d'autres. Lorsqu'on nous présente ces prix, il apparaît en pleine lumière que les coûts de production n'ont pas été retenus et que des considérations financières, respectables certes, ont prévalu pour les fixer.

En terminant, je tiens à dire, Monsieur le Président, si par malheur l'Assemblée ne suivait pas les propositions qui nous sont soumises par Monsieur Dupont, savez-vous ce qu'il en résulterait ? Nous avancerions l'heure du prochain rendez-vous. Il faudrait que nous revenions ici pour discuter des mêmes sujets car les effets qui se produiraient seraient tels que la Commission exécutive serait dans l'obligation de faire de nouvelles propositions.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Monsieur le vice-président Mansholt, je vous donne maintenant la parole en vous remerciant de votre présence.

Vous avez entendu beaucoup d'orateurs, je suis persuadé que vous leur répondrez amplement.

**M. Mansholt.** — (N) Monsieur le Président, je tâcherai, moi aussi, de ne pas être trop long. J'aimerais commencer par remercier le Parlement d'avoir permis d'organiser cet important débat encore avant le 1<sup>er</sup> août. Je suis entièrement d'accord avec M. Lückner lorsqu'il dit qu'il serait hautement souhaitable de pouvoir examiner ces questions d'un peu plus près ; l'année prochaine sans doute, lorsque nous parlerons à nouveau des prix, nous le pourrons. Quoi qu'il en soit, le Parlement s'est prononcé aujourd'hui, ce qui permettra au Conseil de ministres de discuter ces problèmes les 24 et 25 juillet et de prendre ensuite, au début de septembre, éventuellement une décision définitive.

Je vous prierai, Monsieur le Président, de bien vouloir m'excuser si je ne réponds pas à tous les orateurs qui sont intervenus dans ce débat. J'aimerais, en effet, moi aussi, être bref. Mon intention est avant tout de défendre le point de vue de la Commission.

Une question vient immédiatement à l'esprit : une augmentation générale des prix est-elle, oui ou non, souhaitable en ce moment dans l'agriculture ? Cette question est capitale, car tout dépend de la réponse que l'on y fait. Je peux vous dire que la Commission a, elle aussi, hésité avant de prendre sa décision. Je puis également vous dire que M. Dupont et M. Boscardy-Monsservin ont de bonnes raisons d'attirer l'attention de la Commission sur leurs arguments. Votre rapport fait état de l'augmentation générale des coûts. Rien que dans l'agriculture, les salaires ont crû, ces dernières années, de 10 % par an, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Lorsque nous voyons la manière dont les coûts s'élèvent, il apparaît clairement que le rapport contient des arguments fondés. Mon ami Jean Rey me disait même : « Ce rapport est tellement bon que vous vous trouvez maintenant sous le feu d'armes que vous avez vous-mêmes livrées au Parlement. »

Monsieur le Président, je tiens à remercier cette Assemblée de l'intérêt qu'elle porte à notre rapport.

## Mansholt

Je crois que c'est un bon rapport, mais je ne puis évidemment, je le dis bien fort, qualifier d'insensés ceux qui y trouvent des arguments qui leur permettent de dire que, d'une manière générale, une certaine augmentation des prix se justifie quand même. Cela n'empêche, qu'après mûre réflexion, nous sommes parvenus à la conclusion que cette année encore, il convenait de se montrer extrêmement prudents à l'égard d'une augmentation générale des prix. Ce qui ne veut pas dire que nous ne proposons aucune augmentation des prix, Monsieur le Président. Les propositions que nous faisons pour le secteur des céréales équivalent en effet à une augmentation des prix d'environ 4 ou 5 %. Pour le blé, nous ne proposons pas d'augmentation ; pour le maïs, l'augmentation est de beaucoup supérieure à ces chiffres, pour l'orge, elle se situe entre les deux. Mais nous ne devons cependant pas considérer cette année en elle-même, mais comme formant un tout avec l'année précédente, si bien qu'il ne s'agit plus de la seule année 1968, mais de la période 1967-1968, du niveau des prix qui commence présentement à être appliqué. Ensuite, nous devons comparer ces données avec celles du passé, car toutes les indications concernant les coûts, les salaires, l'évolution des revenus des agriculteurs, contenues dans ce document, se rapportent à la période antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 1967. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1967, les nouveaux prix sont entrés en vigueur, ce qui revient à dire, en d'autres termes, que le niveau commun du prix des céréales est devenu d'application ; et nous examinons en ce moment une révision de ce prix pour l'année 1968. Pour nous rendre compte de ce que sera la situation en 1968, nous ne devons donc pas oublier que les salaires auront entre temps à nouveau augmenté et que, selon toute probabilité, les coûts auront suivi la même voie.

J'ai cependant pu constater, M. Dichgans, que dans le secteur industriel aussi on peut se vanter d'avoir augmenté la productivité.

Je n'en ai toutefois pas encore senti les effets sur les coûts de production de l'agriculture, qu'il s'agisse des machines, des engrais chimiques ou d'autres importants produits chimiques employés en agriculture. Il ne faut pas non plus perdre de vue, Monsieur le Président, que nous devons en l'occurrence pratiquer une politique à plus long terme. Ce qui signifie que nous devons opérer un choix. On ne peut en effet faire deux choses à la fois. C'est là ce que je reproche au rapport Dupont.

Je comprendrais parfaitement, Monsieur le Président, que l'on défende le point de vue suivant : nous ne souhaitons pas pour le moment un rajustement intégral des rapports des prix, nous estimons qu'il convient de procéder avec modération en la matière, ce qui n'empêche que nous sommes favorables d'une manière générale, à une certaine augmentation des prix.

Je l'ai déjà fait, je comprendrais parfaitement que l'on défende pareil point de vue qui me mettrait dans une position beaucoup plus délicate pour défendre la position de la Commission que je ne puis évidemment pour le moment abandonner (un tel abandon nécessiterait au préalable un examen approfondi au sein de la Commission). Il me serait beaucoup plus difficile de contester une telle argumentation. Celle qui est développée dans le rapport de la commission de l'agriculture se traduirait toutefois dans les faits par une augmentation de 5 % du prix du blé. Comme on tient en plus à rajuster le rapport entre les prix de l'orge et du maïs, d'une part, et du blé, d'autre part, nous arrivons tout bonnement à une augmentation de 15 % du prix du maïs.

C'est vouloir aller trop loin, et je pense que nombreux sont ceux qui le pensent avec moi. Je ne dois même pas le demander à M. Brouwer qui trouve que l'augmentation de prix qui est proposée pour le maïs est déjà trop forte pour le secteur de transformation. On ne peut donc aller dans ce sens. Et c'est là mon reproche au point de vue de la C.O.P.A. qui désire à la fois une augmentation des prix de 5 % et un rajustement du rapport des prix.

Monsieur le Président, voilà pourquoi nous avons fait un choix. Nous avons tenu le raisonnement suivant : l'année dernière, les prix du blé, c'est-à-dire les prix qui sont appliqués maintenant, ont augmenté d'environ 9 %, dans un important pays producteur de notre Communauté, à savoir la France. Cette année, aucune augmentation n'a été enregistrée, ce qui signifie qu'en deux ans les prix ont augmenté d'environ 4,5 %. Nous ne voulons pas d'augmentation du prix du blé pour le moment, nous voulons d'abord voir ce qui résultera, en France, du nouveau rapport des prix, car nous n'avons encore aucune expérience en la matière, nous ne savons pas comment il évoluera.

Cela signifie, Monsieur le Président, que nous devons augmenter à la fois le prix de l'orge et celui du maïs, car ce sont là deux produits que l'on ne peut, en raison de leur valeur fourragère, séparer sans courir le risque de provoquer une désorganisation du marché. Sur ce point, M. Brouwer raisonne un peu trop à la légère. Nous avons donc proposé cette augmentation en nous fondant sur des rapports de prix auxquels personne n'a jamais rien trouvé à redire dans cette Assemblée. Nous savons que le rapport que nous fixons ainsi est à peu près juste. Il nous reste maintenant à attendre de voir comment évoluera la production de blé en 1967-1968, et celle d'orge en 1968-1969. Je crois bien que, comme il est fixé actuellement, le rapport des prix provoquera une baisse de la production de blé et une légère augmentation de la production d'orge et de maïs, ce qui, étant donné le taux d'auto-alimentation de notre Communauté, est hautement souhaitable.



## Mansholt

Je crois dès lors, Monsieur le Président, que lorsque nous proposons au Conseil de ne pas augmenter le prix du blé, mais d'élever considérablement le prix du maïs, et également, quoique dans une moindre mesure, celui de l'orge, nous faisons une proposition raisonnable, et de toute façon meilleure que celle contenue dans le rapport Dupont qui aboutit dans la pratique à une augmentation de 5 % du prix du blé assortie d'un rajustement du rapport des prix qui se traduirait, pour le maïs, par une augmentation de prix de 15 %, ce qui provoquerait inévitablement des difficultés dans le secteur de la transformation.

Toujours en ce qui concerne les prix, nous nous sommes également demandé s'il ne convenait pas aussi d'augmenter ceux de la viande porcine pour la période comprise entre octobre 1967 et juillet 1968 puisque aussi bien tous ces problèmes intéressent directement le secteur de la viande porcine. Nous sommes parvenus à la conclusion — et je me réfère ici également aux déclarations qu'ont faites à ce propos MM. Klinker, Lücker et Richartz dans cette enceinte — qu'en augmentant ces prix, nous ne rendrions pas service aux agriculteurs, car s'il est très facile, dans ce secteur, de promettre un prix, encore faut-il pouvoir l'appliquer. Quand nous promettons, pour le secteur des céréales, un prix, nous devons veiller à l'actualiser, et c'est d'ailleurs ce que nous faisons, puisque nous relevons le prix d'intervention et que la Communauté achète purement et simplement l'ensemble de l'excédent qu'elle écoulera éventuellement ensuite sur le marché mondial. Dans le cas des porcs cependant, je suis sûr que votre Assemblée sera d'accord avec moi pour estimer qu'une intervention automatique n'est pas possible, et qu'il convient donc d'avoir recours au procédé de l'intervention facultative. Pourquoi facultative ? Parce que nous ne sommes pas en mesure de retirer d'importantes quantités de viande porcine du marché, et que de toute façon une telle mesure ne favoriserait pas l'équilibre entre la production et l'écoulement.

Nous pourrions évidemment adopter le point de vue du Parlement, et dire : fixons un prix indicatif de base de 300 DM. Mais qu'advierait-il dès lors ? Nous verrions bon nombre d'agriculteurs se mettre, en toute confiance, à élever des porcs. Ce qui aboutirait à un effondrement total des cours contre lequel nous ne serions même pas en mesure d'intervenir. Voilà pourquoi la Commission estime que demander d'augmenter le prix des porcs n'est pas une solution.

Tout cela ne veut évidemment pas dire qu'en ce qui concerne le prix de la viande porcine, nous ne devons pas nous inquiéter de savoir quel est le juste rapport entre les céréales fourragères et les porcs, c'est-à-dire quelle est la « corn-hog-ratio ». M. Kriedemann a dit que nous agissions à l'encontre des intérêts du secteur de transformation, ce qui ne se-

rait certainement pas équitable. Si nous nous fions aux observations que nous avons pu faire par le passé dans des cas semblables, l'augmentation relativement modérée des prix de l'orge et du maïs — nous avons en effet le choix entre ces deux produits dans le secteur des fourrages, ne l'oublions pas — nous pousse plutôt à dire qu'il s'agit en l'occurrence d'une modification des prix à laquelle le prix de la viande parviendra à s'adapter. Cela veut dire que disparaîtront un certain nombre de producteurs qui ne parviendront pas à produire, dans des conditions rentables, à ce prix. Je pense, Monsieur Kriedemann, que vous ne verrez pas d'inconvénient à cette disparition puisqu'il s'agira des entreprises les moins rationalisées ? Mais donnez aux bons éleveurs de porcs l'occasion de suivre l'augmentation des prix ! Il est avéré en effet, les documents vous le confirmeront, qu'il y a pratiquement toujours un certain parallélisme entre une augmentation régulière du prix des céréales, et une augmentation régulière, sur quelques années, du prix de la viande.

La Commission estime, Monsieur le Président, qu'il convient de maintenir le prix indicatif de base à 294 DM comme elle l'a proposé. Pour elle, en effet, ce prix est juste dans les conditions actuelles. Ce prix signifie en outre un prix d'achat maximum de 270 DM, supérieur donc au bas niveau des prix du cycle porcin. Les prix du cycle porcin dont l'amplitude moyenne est de l'ordre de 10 à 15 % s'élevaient, dans le passé, à 265 DM environ. Les 270 DM qui représentent les 92 % du prix indicatif de base de 294 DM nous permettent donc, pour ce qui est des prix, d'intervenir sur le marché. Décider dès à présent d'un prix plus élevé ne paraît pas souhaitable à la Commission. La proposition de M. Dupont équivaut à une augmentation de 15 % du prix du maïs. Pourrait-il me dire comment il compte résoudre, dans ce contexte, le difficile problème que pose le secteur de transformation de l'élevage porcin. A mon avis, on ne peut demander à la fois d'augmenter le prix du blé et de rajuster le rapport des prix entre le blé et le maïs, ce à quoi nous souhaitons cependant parvenir en fin de compte.

J'espère avoir ainsi pu convaincre le Parlement qu'il serait hautement souhaitable de modifier au moins un peu la proposition de M. Dupont.

J'aimerais maintenant encore dire quelques mots de la viande bovine, Monsieur le Président. Le rapporteur, et avec lui la presque totalité des membres de la commission de l'agriculture proposent d'instaurer, en un an, un rapport de 1 : 7,2. Pour notre part, nous estimons qu'il faut deux ans pour réaliser ce rapport. Le prix du lait augmente cette année de 1 pfennig pour s'établir à 30 pfennigs, alors que la Commission avait proposé de le laisser inchangé. En l'occurrence, le Conseil a donc été plus loin que la Commission ; ce qui arrive parfois, je dois le reconnaître, du moins lorsqu'il s'agit d'augmenter.

**Mansholt**

Monsieur le Président, il est cependant du devoir de la Commission de mettre en garde contre les risques que comporte une augmentation aussi forte du prix de la viande bovine, que le rapport Dupont demande en outre de réaliser en un an. Je ne veux nullement prétendre que la proposition soit totalement déraisonnable. Aucun de nous ne sait précisément comment ce marché évoluera. La Commission elle-même d'ailleurs, je tiens à le signaler, a envisagé d'appliquer cette augmentation de prix en un an. Mais lorsque nous considérons la récession générale enregistrée dans la Communauté et la consommation quelque peu irrégulière que l'on fait de la viande, nous estimons que la prudence est de rigueur et que ce ne serait pas agir dans l'intérêt des agriculteurs que de décider une augmentation trop forte du prix de la viande bovine.

Je suis très heureux de constater que deux ministres se sont joints à nous, Monsieur le Président, cela m'épargne une discussion au Conseil !

La Commission est donc d'avis, Monsieur le Président, que cette augmentation du prix doit s'effectuer en deux étapes. Et nous sommes d'accord avec la commission de l'agriculture pour estimer que le rapport doit s'établir à environ 1 : 7,2. Il ne faudrait cependant pas voir dans ces affirmations l'assurance que le prix du lait n'augmentera pas l'année prochaine. Nous n'en savons rien. Il ne s'agit que d'une orientation pour la campagne 1969-1970. Si, contre toute attente, le Conseil devait décider, que ce soit ou non sur proposition de la Commission, d'augmenter ou de diminuer — nous n'en savons rien — le prix du lait, cette mesure ne restera certainement pas sans effet sur le prix de la viande bovine qui sera en vigueur à ce moment. Le prix d'orientation que nous proposons pour la viande de bœuf a donc une double signification. Il permet, d'une part, aux agriculteurs de dire : dans les conditions actuelles, nous nous acheminons vers un prix qui d'ici à deux ans atteindra les 70 u.c. D'autre part, il nous permet de suivre un schéma qui nous donne finalement aussi la possibilité d'orienter les débouchés d'une manière raisonnée. La consommation de viande — nous l'avons remarqué ces dernières années — n'est en effet pas illimitée en raison du ralentissement de l'expansion intervenu dans notre Communauté.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet des céréales, de la viande bovine et porcine.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant, pour terminer, dire quelques mots de l'influence de ces augmentations de prix sur les revenus des agriculteurs.

J'aimerais d'abord vous dire que je suis entièrement d'accord avec tous ceux qui nous ont dit ici que des mesures portant uniquement sur les prix ne permettent en aucune façon de résoudre les difficultés de l'agriculture. Nous le savons. Les problè-

mes que pose ce secteur sont en effet trop graves. Je tiens cependant tout de suite à vous faire remarquer aussi que nous n'arriverons pas davantage à résoudre ces problèmes en suivant les vues quelque peu simplistes de M. Dichgans qui estime que cette augmentation des prix n'est pas équitable et que les agriculteurs n'ont qu'à se regrouper en des unités de production plus grandes. Nous savons parfaitement, M. Dichgans, et les agriculteurs le savent, eux aussi, qu'en fin de compte la petite entreprise n'a aucune chance de survivre, mais n'oublions pas qu'une révolution est déjà en cours dans l'agriculture. Si tant d'agriculteurs, parmi lesquels surtout des jeunes, quittent l'agriculture pour se tourner vers l'industrie, ce n'est certainement pas parce qu'ils nagent dans l'opulence, ou qu'ils n'aiment pas leur exploitation, mais bien au contraire, parce qu'une pressante nécessité les y contraint.

Mais Monsieur le Président, ...

**M. Seifriz.** — (A) Beaucoup plus de jeunes agriculteurs encore devraient aussi bien comprendre la situation.

**M. Mansholt.** — (N) J'aimerais rappeler à l'intention de mes amis socialistes, Monsieur le Président, que tout cela n'est pas aussi simple que semble le croire M. Dichgans. Car je pourrais tout aussi bien demander dès lors — M. Dichgans a en effet parlé du problème du charbon — pourquoi il ne préconise pas aussi de fermer les mines de charbon ! En définitive, il s'agit bien d'un même problème.

**M. Kriedemann.** — (N) On s'y emploie fermement.

**M. Mansholt.** — (N) Soit ! Mais il s'agit là de mesures qui s'échelonnent sur des dizaines d'années, car ce sont bien des dizaines d'années qu'il faut, si l'on veut résoudre le problème d'une manière qui se justifie sur le plan social. Mais il ne s'agit pas ici d'entreprises, de porcs ou de vaches, il s'agit d'agriculteurs, de familles.

Monsieur le Président, nous savons qu'il s'agit ici d'un problème important et très difficile. Comment parvenir à orienter cette agriculture dans une direction meilleure et nouvelle ? Nous savons que cette tâche nécessitera des années et des années d'efforts. Nous savons qu'en ce moment, nombreuses sont les familles qui ont à faire face à de graves difficultés. Certes, je le sais, l'industrie du charbon connaît les mêmes difficultés. Ce n'est donc pas que je m'oppose à certaines mesures d'industrialisation. Non ! Cette industrialisation est nécessaire. Mais lorsque nous voyons, je l'ai déjà dit devant ce Parlement mais je tiens encore une fois à le rappeler, lorsque nous voyons, disais-je, la situation pénible dans laquelle se trouvent les familles paysannes, il n'y a plus lieu de s'étonner de la grande tension qui règne dans l'agriculture. Les agriculteurs ne par-

**Mansholt**

viennent plus à trouver de travailleurs pour leurs entreprises, dans lesquelles ils ont parfois jusqu'à trente vaches, ce qui les contraint à y demeurer travailler. Ils ne peuvent pas, comme dans d'autres entreprises, profiter de leurs samedis, sortir. Même les dimanches, ils sont liés à leur exploitation. Ils doivent, avant d'aller à la messe, traire les vaches, et encore recommencer le soir. Ils ne peuvent prendre de vacances. Lorsque l'on songe à toutes ces circonstances, comment s'étonner qu'une telle situation finisse par être explosive ? Je crois donc qu'il est dès lors sensé d'ouvrir une soupape d'échappement, bien que nous sachions parfaitement qu'une telle mesure ne suffit en fin de compte pas à régler le problème.

**M. le Président.** — La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, je serai sans doute plus bref encore que les orateurs de ce matin. Je tiens à les en remercier, spécialement M. Mansholt. L'argumentation qu'il a développée, j'en pourrais utiliser une bonne partie pour la défense de ma propre thèse et je lui suis particulièrement reconnaissant d'avoir fait ressortir en termes fort expressifs que le problème n'est pas purement d'ordre économique. Il ne s'agit pas seulement de céréales, de porcs ou de vaches, a-t-il dit, mais avant tout d'hommes qui doivent gagner leur pain. Ce n'est pas au sujet d'un problème purement économique, mais d'une importante question sociale que nous devons prendre une décision.

Vous me demanderez sans doute quels arguments j'ai à opposer à ceux de M. Mansholt en ce qui concerne le rythme auquel nous entendons parvenir aux mêmes résultats. C'est là, en effet, un point sur lequel nous ne sommes pas du même avis. Recommandant la prudence, M. Mansholt a déclaré : Attendons encore un an et voyons comment la situation évolue. Nous, au contraire, nous estimons devoir tirer les conséquences logiques du document de la Commission.

Monsieur Mansholt a reconnu que nous avons été logiques et conséquents dans la manière dont nous avons traité le document qu'il nous a soumis.

Voici ce que je voudrais dire à M. Mansholt : nous, membres de la commission de l'agriculture, sommes sans aucun doute très heureux d'apprendre que des efforts sérieux sont entrepris afin de modifier les rapports entre les prix des céréales fourragères et celui du blé. La proposition nous réjouit beaucoup. Force nous est cependant d'être conséquents avec nous-mêmes, et avec les positions que nous avons adoptées antérieurement, de sorte qu'il nous faut demander une adaptation des prix du blé. Pour la même raison nous avons été amenés à appliquer partout le nouveau rapport et, de là, à faire de nouvelles propositions de prix.

J'ai dit, dans ma première intervention, que je ne me dissimulais pas que ceci pût avoir une répercus-

sion sur les problèmes que posent les produits de transformation. A ce propos, j'ai déjà avancé quelques arguments sur lesquels je ne reviendrai pas. Je crois, Monsieur le Président, que le moment est venu de passer sans tarder au vote et de prendre une décision.

**M. le Président.** — La parole est à M. Dichgans.

**M. Dichgans.** — (A) Monsieur le Président, je fais remarquer que le président Mansholt n'est pas tout à fait de bonne foi lorsqu'il me reproche de...

**M. le Président.** — Monsieur Dichgans, je dois vous interrompre. D'après le règlement je ne peux vous donner la parole qu'à l'issue du débat pour répondre à un fait personnel.

La parole est à M. Pleven.

**M. Pleven.** — ... Monsieur le Président, je demande une suspension de séance de 10 minutes.

(*Mouvements divers*)

Messieurs, si vous n'êtes pas embarrassés après un échange d'arguments comme celui qui vient de se dérouler, je vous admire.

**M. le Président.** — Monsieur Pleven, je vous prie de respecter ce délai de 10 minutes.

**M. Pleven.** — Nous serons présents pour les votes.

**M. le Président.** — La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à 17 h 20, est reprise à 17 h 35*)

**PRÉSIDENCE DE M. WOHLFART**

*Vice-président*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

Personne ne demande plus la parole ?

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des propositions de résolutions présentées par la commission de l'agriculture. J'appelle la première proposition de résolution relative au règlement concernant les prix des céréales, du riz et de la viande bovine (doc. 113-1).

Sur le préambule et les paragraphes 1 et 2 je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je mets ces textes aux voix.

Le préambule et les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

## Président

Sur les paragraphes 3 et 4 je suis saisi d'un amendement n° 2 présenté par M. Bading au nom du groupe socialiste et dont voici le texte : Remplacer les paragraphes 3 et 4 par le nouveau paragraphe suivant : « Approuve les propositions faites en matière de prix par la Commission ».

La parole est à M. Bading.

**M. Bading.** — (A) Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire de fournir d'autres raisons. Au cours de mon exposé, j'ai déjà suffisamment motivé ma proposition. Je pense que l'Assemblée est maintenant bien informée.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Dupont, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, une explication supplémentaire est inutile. J'ai déjà exposé d'une manière suffisamment claire que nous ne pouvons adopter cette proposition.

**M. le Président.** — La parole est à M. Laudrin.

**M. Laudrin.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, mon groupe me demande de bien vouloir expliquer son vote.

Du fait que nous repoussons l'amendement de M. Bading, nous nous rattachons à la proposition de la commission et de M. Dupont. Nous avons même le droit de nous étonner que M. Bading ait présenté sa proposition au nom du groupe socialiste. Je trouve que nous nous devons en effet, à quelque groupe que nous appartenions, de prendre une position formelle aujourd'hui sur le plan parlementaire en faveur du revenu paysan, lequel est évidemment mis en cause, ainsi que l'a expliqué longuement le rapporteur et que l'a reconnu tout à l'heure encore la Commission, en présentant ses remarques très justifiées et très étudiées et y compris ses arguments de prudence. Je dois vous dire que refuser, comme le fait M. Bading, de se rallier à la commission qui demande cette actualisation des prix, ce rajustement du prix du blé, du riz et de la viande, c'est vouloir maintenir le revenu paysan dans un état de déséquilibre et susciter en conséquence, au moment où se réalise le marché unique, le mécontentement des masses paysannes. Nous nous devons d'affirmer ici notre souci d'une véritable équité au bénéfice des cultivateurs par un relèvement des prix en harmonie avec l'augmentation indéniable des coûts de production et des charges sociales. Cependant, et ce sera surtout un point de vue que nous essayerons de mettre en relief, nous demandons à ce que soit liée à cette augmentation du prix des céréales, l'augmentation du prix de la viande porcine comme le demandera tout à l'heure M. Briot par amendement spécial déposé au nom de notre groupe et au nom de plusieurs membres de la commission de l'agriculture. Car vouloir augmenter le prix des céréales

sans augmenter le prix des porcs, c'est créer un nouveau déséquilibre et en conséquence créer encore de la misère dans certaines exploitations agricoles. Nous voterons donc la proposition de résolution présentée par M. Dupont et, tout à l'heure, l'amendement de M. Briot.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bading.

**M. Bading.** — (A) Je ne comprends pas très bien mon collègue M. Laudrin. Apparemment, il n'a pas entendu les observations que j'ai présentées tout à l'heure. Mais ce n'est pas à moi qu'il doit s'en prendre. M. Laudrin aurait dû être ici au bon moment. J'ai déclaré que, de l'avis de mes amis politiques et à mon avis personnel, les propositions présentées par la Commission sont suffisantes. J'ai aussi motivé ma proposition. Je renonce à le faire une nouvelle fois.

**M. le Président.** — La parole est à M. Westerterp.

**M. Westerterp.** — (N) Monsieur le Président, je voudrais faire abstraction du fait que cet amendement n'a été présenté que par un seul groupe. L'exposé de M. Mansholt a montré clairement que l'exécutif, lui aussi, préconise une augmentation des prix agricoles, sous réserve qu'elle soit raisonnable, et c'est pourquoi je voterai cet amendement qui a pour effet de rétablir la proposition initiale de l'exécutif.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'amendement de M. Bading.

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix les paragraphes 3 et 4 dans la version proposée par la commission de l'agriculture.

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés dans cette version.

Sur les paragraphe 5, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je mets ce texte aux voix.

Le paragraphe 5 est adopté.

Après le paragraphe 5, je suis saisi d'un amendement n° 1 présenté par M. Brouwer et dont voici le texte :

Ajouter au point I, paragraphe 5, l'alinéa suivant :

« attirer l'attention sur le fait qu'il est impossible d'apprécier la situation des producteurs de viande de bœuf et de veau en matière de revenu, tant que le niveau des prix d'intervention de base pour ces produits ne sera pas connu, et invite par con-

## Président

séquent la Commission des Communautés européennes à présenter le plus tôt possible une proposition à ce sujet ».

La parole est à M. Brouwer.

**M. Brouwer.** — (N) Monsieur le Président, dans la première intervention j'ai déjà motivé cet amendement et je pense donc que tout autre commentaire est superflu.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Dupont, rapporteur.** — (N) Je puis accepter cet amendement, Monsieur le Président.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement est adopté.

Sur le paragraphe 6 je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le paragraphe 6 est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution modifiée par l'amendement qui a été adopté.

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté (\*).

Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de résolution relative au prix de base et à la qualité type pour le porc abattu (doc. 113-VI).

Sur le préambule je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le préambule est adopté.

Sur le paragraphe 1, je suis saisi d'un amendement n° 1 présenté par MM. Briot, Berthoin, Boscary-Monsservin, Dupont, Estève, Lefebvre, Moro et Sabatini et dont voici le texte :

Rédiger comme suit le paragraphe 1 :

« 1. Invite la Commission, conformément à l'alinéa 2 de l'article 149 du traité de la C.E.E., à faire siennes la modification suivante à la proposition de règlement fixant le prix de base et la qualité type pour le porc abattu :

porter de 73,5 u.c. à 76,5 u.c./100 kg le prix de base du porc abattu pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1967 au 31 octobre 1968. »

La parole est à M. Briot.

**M. Briot.** — Monsieur le Président, je serai très bref car tout à l'heure; dans mon exposé, j'ai amplement défendu cet amendement qui est présenté par de nombreux collègues y compris votre serviteur.

Si nous avons proposé d'augmenter le prix de base de 3 u.c. c'est parce que nous voudrions que le prix du porc ne reste pas cristallisé où il est car le jour où les producteurs de porcs apprendront que leur prix va baisser, ils constateront qu'ils ont de nouvelles charges sociales. Comment leur expliquer alors qu'à des charges nouvelles correspond un abaissement des prix. Il faut bien voir que le prix a été ramené de 89 u.c. à 73,5. C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement qui le relève à 76,5 u.c. Cet acte revêt à nos yeux une très grande importance car dans certaines régions de la Communauté il risque d'y avoir des éclats comme M. Colin l'a signalé tout à l'heure. Je comprends d'ailleurs les raisons de M. Mansholt mais je voudrais lui dire qu'une action purement structurelle n'est efficace qu'à long terme et qu'il faut faire face à une position conjoncturelle. Dans l'immédiat, il faudra aveugler la difficulté par des aides sociales et s'il vous appartient de défendre un point de vue devant le Conseil, il nous appartient à nous de défendre ce point de vue que nous venons de développer car nous devons tenir compte des différences de moyens de production d'une région à l'autre de la Communauté. C'est pourquoi j'insiste beaucoup pour que l'ensemble du Parlement accepte cet amendement. Il revêt une importance considérable, il aura une valeur d'exemple.

**M. le Président.** — La parole est à M. Estève pour une explication de vote, au nom du groupe de l'U.D.E.

**M. Estève.** — Nous voterons bien entendu l'amendement qui vient d'être soutenu par notre collègue M. Briot et tendant de porter de 73,5 u.c. à 76,5 u.c. pour 100 kilos le prix de base du porc abattu pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1967 au 31 octobre 1968.

Nous pensons en effet que le prix actuel est vraiment trop bas et ne correspond pas au prix d'écluse majoré du prélèvement. Ce n'est donc pas sans raison que nous avons vu l'inquiétude qui s'est produite chez certains producteurs français et notamment dans les régions de l'ouest et du sud-ouest de la France où il y a beaucoup d'exploitations familiales. Rien d'utile, en effet, rien de durable ne peut être fait dans le Marché commun si nous n'avons pas l'adhésion des producteurs eux-mêmes.

Je voudrai profiter de cette circonstance pour rappeler, qu'à notre sens, le profond malaise qui pèse actuellement sur les exploitations familiales qui ont coutume de s'adonner à l'élevage en général et en particulier à l'élevage porcin résulte de la concurrence des productions dites « sans sol ». Il serait

(\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 5.

Estève

opportun que la Commission exécutive veuille bien, comme cela lui a été recommandé il y a quelques semaines à Strasbourg, définir dans un document ce qu'est l'industriel agricole par rapport au véritable exploitant agricole. Sur le vu et après discussion de ce document, des mesures, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, devraient être prises pour permettre aux exploitants agricoles d'avoir une vie décente.

**M. le Président.** — La parole est à M. Baas.

**M. Baas.** — (N) Monsieur le Président, j'aimerais fournir une brève explication de vote. Je constate qu'au cours de la session de juin déjà, nous avons parlé de cette même question et rejeté à ce moment un amendement la concernant ; or, l'on ne saurait présenter des arguments nouveaux, aucune situation nouvelle n'a été créée. Ce n'est qu'en se raccrochant à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1968 que les auteurs de l'amendement en question auraient pu asseoir leur document sur une base qui en l'occurrence lui fait totalement défaut. Le Parlement a rejeté cette proposition en juin. Comme il ne s'agit pas maintenant pour lui de perdre la face, je lui demande de rejeter cet amendement puisque ce point a déjà fait l'objet de discussions approfondies au cours de la session de juin, et qu'à l'heure actuelle, aucun nouvel argument ne saurait être invoqué.

**M. le Président.** — La parole est à M. Richarts.

**M. Richarts.** — (A) Monsieur le Président, au cours de la dernière session, j'étais, tâche assez délicate, rapporteur pour le même problème. Je puis me rallier aux observations de M. Baas ; à l'heure actuelle, en effet, aucun argument nouveau n'impose la modification du prix de base. Je puis vous dire que la commission de l'agriculture a travaillé hier jusqu'à minuit et qu'elle a pu se mettre d'accord sur une solution de compromis à laquelle je suis disposé à me rallier. Cette solution prévoit une modification du prix de base à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1968, c'est-à-dire le jour où les nouveaux prix de céréales, variables pour la campagne suivante, entreront en vigueur. Je suis d'accord pour que l'on modifie à ce moment le prix de base pour le porter au niveau proposé par M. Briot. Pour le reste cependant, je me vois obligé de rejeter l'amendement.

**M. le Président.** — La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, c'est peut-être par manque d'expérience que je ne parviens plus très bien à suivre la discussion. Après avoir commencé par nous prononcer sur la proposition de résolution 113/1, ce qui était logique, voici maintenant que nous parlons de l'amendement de M. Briot à la proposition de résolution 113/VI, alors que nous ne nous sommes pas encore prononcés sur les propositions de résolution précédentes

qui portent les numéros 113/II, 113/III, 113/IV, 113/V. J'estime en effet que si l'on veut procéder avec méthode, il serait souhaitable de respecter l'ordre dans lequel se succèdent les propositions, et de commencer par conséquent par nous prononcer sur la résolution 113/II qui ne pose d'ailleurs pas de problème puisqu'elle n'a fait l'objet d'aucune proposition de modification. Bref, j'aimerais, afin que les choses se fassent dans l'ordre, que l'on se prononçât sur les propositions de résolution 113/II, 113/III, 113/IV et 113/V avant d'aborder la 113/VI.

**M. le Président.** — La parole est à M. Boscary-Monsservin.

**M. Boscary-Monsservin.** — L'ordre dans lequel ont été présentées les propositions de résolution prévoyait une proposition de résolution extrêmement importante : la proposition 113-I concernant les céréales et la viande bovine. Elle a été mise aux voix et adoptée. Il y a une autre proposition de résolution, la proposition 113-VI, qui soulève certaines difficultés, c'est celle concernant la viande porcine. En raison de ces difficultés j'avais demandé en accord avec la présidence, que cette proposition de résolution pour laquelle il était intéressant que l'Assemblée soit aussi nombreuse que possible, soit mise aux voix immédiatement après celle sur les céréales, le riz et la viande bovine afin que le Parlement puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Je m'excuse auprès du rapporteur de ne pas l'avoir informé de cette permutation dans l'ordre des propositions de résolution. Les cinq propositions de résolution qui suivent ne soulèveront à mon avis aucune difficulté, et même, si nous les examinons un peu tard dans la soirée, je pense que cela ne présente pas d'inconvénient majeur. Voilà pourquoi, mon cher rapporteur, je me suis permis de demander que la proposition de résolution sur le porc vienne d'abord en discussion. Nous discutons donc maintenant de l'amendement qui a été présenté par MM. Briot, Berthoin, Boscary-Monsservin, Dupont, Estève, Lefebvre, Moro et Sabatini tenant à fixer le prix du porc à 76,50 u.c.

**M. le Président.** — Je vous remercie, M. le président, d'avoir éclairci la situation pour vos collègues.

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 comportant une nouvelle version du paragraphe 1 est adopté.

Sur le paragraphe 2, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le paragraphe 2 est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée.

**Président**

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté (\*).

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution concernant la qualité type du blé tendre, du seigle, de l'orge, du maïs et du blé dur (doc. 113-II).

Sur l'ensemble, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?

Je mets donc aux voix la proposition de résolution.

La proposition est adoptée (\*\*).

Sur la proposition de résolution concernant la qualité type du riz décortiqué (doc. 113-III) je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*\*).

Sur la proposition de résolution relative au prix de l'huile d'olives (doc. 113-IV), je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*\*).

Sur la proposition relative au prix du sucre (doc. 113-V), je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*\*).

La parole est à M. Dichgans pour un fait personnel.

**M. Dichgans.** — (A) A la fin de ce débat, je me suis vu attaqué avec une vivacité peu coutumière dans cette Assemblée par M. Mansholt. Je présume volontiers que la teneur du texte néerlandais était un peu moins désagréable que sa version allemande. Mais, Monsieur le Président, je me félicite sans réserve de l'animation qui semble marquer le débat, fût-ce par une certaine vivacité de ton. Je ne pèserai pas les mots et je considère l'incident comme clos.

Si j'ai demandé la parole pour présenter une observation personnelle, c'est pour aider à la brièveté de nos débats. Je viens de parler pendant trois minutes et Monsieur le Président m'a félicité d'avoir été aussi bref. Lorsque M. le président Mansholt

déclare que mes observations sur la politique agricole, d'une durée de trois minutes, n'ont pas épuisé le sujet et qu'elles n'en ont pas exposé tous les aspects, je trouve que cela n'est pas très fair play. Pour ce qui est de l'objectif, Monsieur le président Mansholt, qui est de réaliser à long terme des unités de production d'une certaine importance — le terme « exploitation agricole » est d'ailleurs des plus courant en Allemagne et en allemand — nos vues semblent être identiques ; si j'avais parlé pendant trente minutes au lieu de trois, j'aurais pu exposer d'une manière détaillée la nécessité d'atteindre cet objectif avec des délais de transition appropriés du point de vue social. Je puis donc en conclure, M. Mansholt, que sur ce point également nous sommes largement d'accord.

Monsieur le Président, j'ose maintenant exprimer l'espoir que les orateurs qui, à l'avenir, s'en tiendront à des exposés brefs, seront censés ne pas avoir dit tout ce qu'ils auraient voulu dire s'ils avaient disposé d'un temps de parole plus long.

**M. le Président.** — M. Dichgans, je vous remercie d'avoir été bref. Vous avez dit vous-même que l'incident est clos. La parole est à Mansholt.

**M. Mansholt.** — (N) Monsieur le Président, je voudrais dire clairement que je n'avais nullement l'intention de chercher querelle à Monsieur Dichgans. Il se peut que dans le feu de mon exposé et en raison de la brièveté que je me suis imposée mes paroles aient eu un ton un peu plus vif que je ne l'aurais voulu. Cela montre, Monsieur le Président, qu'il faut être extrêmement prudent — et cette observation vaut pour M. Dichgans comme pour moi-même ou pour tout autre membre de cette Assemblée — lorsque l'on tente, en l'espace de trois minutes, d'apporter une solution à un problème fondamental. Si l'on dit : Concentrez toutes les petites entreprises pour en faire des grandes, je puis dire à l'inverse : alors il faut fermer toutes les mines de charbon. Avec de telles affirmations, nous nous ferions du tort l'un à l'autre, aussi bien M. Dichgans que moi-même, or, telle n'était ni son intention, ni la mienne.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

10. *Règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie et règlement financier concernant le F.E.O.G.A.*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Carboni fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur un règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie et un règlement financier concernant le F.E.O.G.A.

(\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 6.

(\*\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 7.

(\*\*\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 8.

## Président

Je rappelle que, dans sa séance du 11 mai, le Parlement a décidé qu'il serait en principe renoncé à la présentation orale du rapport, lorsque celui-ci a été distribué dans le délai réglementaire, sauf si des données nouvelles l'exigent ou si une explication au fond est vraiment indispensable.

Dans ces conditions, je demande au rapporteur s'il estime indispensable de compléter son rapport.

La parole est à M. Carboni.

**M. Carboni, rapporteur.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, qu'il me soit permis de poser à la Commission exécutive quelques questions précises.

Quel est le sens et la portée de la modification apportée par l'article 1, a) relatif aux quantités de marchandises qui servent de base à la fixation du volume des restitutions à l'exportation ? On sait qu'aux termes de l'article 8, a) du règlement 130, il s'agissait jusqu'en 1967, des quantités des exportations nettes ; et que ce même règlement déclarait, à l'article 8, a), *in fine*, que les restitutions seraient établies, à dater de 1967, d'après les quantités des exportations brutes. Telle est ma première question.

La deuxième est celle-ci : que faut-il entendre par les « modalités d'application » dont il est question à la fin de l'article 1 ? Cela signifie-t-il que les deux principes — quantités des exportations nettes et restitutions moyennes les plus basses — seront arrêtés une fois pour toutes et que seule pourra varier la façon de les appliquer ? Troisième question : quelle est la signification exacte de l'expression « la procédure de vote de l'article 43 » utilisée dans le règlement ? Pour toutes les autres questions, Monsieur le Président, je m'en remets à mon rapport écrit. Je vous remercie, Monsieur le Président, et espère avoir été bref.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bading, au nom du groupe socialiste.

**M. Bading.** — (A) Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le règlement qui concerne la section garantie. La commission de l'agriculture a pris très à cœur cette affaire, car on a dû constater que jusqu'ici les paiements n'ont été effectués que pour la campagne 1962-1963. Ils ne l'ont pas encore été pour les campagnes suivantes, ce qui est fort regrettable, puisque les exportateurs ne sont pas entrés en possession des restitutions. Or, ce règlement doit permettre de remédier à cette situation en permettant le paiement rapide, c'est-à-dire en deux tranches, des soldes des années précédentes. Une avance de 60 % sera payée d'abord pour les engagements, les 40 % restants étant versés dans le délai d'un an ; à l'avenir les paiements seront effectués deux fois par : 75 % seront versés immédiatement, le solde dans le délai d'un an.

Je suis intervenu sur ce sujet, car vous n'ignorez pas qu'une série d'irrégularités ont été commises au cours des années précédentes. Des maisons d'exportation ont pu s'approprier indûment des sommes considérables. On n'est pas parvenu encore à tirer au clair comment cela avait été possible. Il ressort très clairement des indications données par la Commission qu'en fin de compte, la Commission et le Conseil de ministres se partagent cette responsabilité. Sans vouloir accuser personne directement, je constate simplement qu'on n'a pas encore pris suffisamment de mesures pour assurer un véritable contrôle. 400 000 actions ont été au total réalisées ces dernières années, et il n'y a que trois fonctionnaires de catégorie A pour assurer ce contrôle et l'ensemble de travaux préparatoires — du point de vue administratif s'entend et non du point de vue commercial. Quelle est la conséquence de cette situation ? Sur ces 400 000 actions, 80 seulement ont pu être effectivement contrôlées soit une proportion d'une pour mille ? C'est une situation intenable qui est précisément une incitation aux malversations ou aux irrégularités. Or la somme budgétaire à gérer était de 500 millions d'u.c. et elle atteindra vraisemblablement sous peu le milliard. Le Conseil de ministres a déjà autorisé un accroissement des effectifs, malgré cela ils ne l'ont pas encore été ; c'est pourquoi j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte pour demander au Conseil de ministres et à la Commission de remédier sans tarder à cette situation. Au demeurant, nous nous félicitons, bien sûr, de ce règlement.

**M. le Président.** — La parole est à M. Mansholt.

**M. Mansholt.** — (N) Monsieur le Président, je vais répondre brièvement aux questions que M. Carboni a posées à propos de l'article 1. Celui-ci prévoit que jusqu'à la période de comptabilisation de 1966-1967 on suivra l'ancienne méthode, c'est-à-dire que les restitutions seront calculées d'après les quantités des exportations nettes, avec un niveau de restitution correspondant à la restitution moyenne la plus basse de la Communauté. A dater de la période de comptabilisation suivante, le règlement sera d'application. Cela signifie donc que les restitutions à l'exportation vers les pays tiers seront calculées sur la base des quantités nettes des exportations réelles et qu'ainsi établies, les restitutions seront, à partir de cette date, communes à tous les États membres.

Aux remarques formulées par M. Bading, je répondrai que le problème des fraudes qui ont été constatées préoccupe évidemment la Communauté. J'ai d'ailleurs déjà fait antérieurement une déclaration à ce sujet au Parlement. Mais cette question étant encore *sub judice*, nous ne pouvons pas encore nous en occuper directement. Nous avons néanmoins, de concert avec les organismes administratifs des États membres, en l'occurrence les services



**Mansholt**

douaniers, pris des mesures tendant à empêcher, par un contrôle plus efficace, le renouvellement de semblables fraudes. De plus, nous nous efforçons, par des propositions au Conseil, d'obtenir une simplification de la procédure administrative, c'est-à-dire donc une simplification des règlements. Enfin, la Commission ne manquera pas de mettre à profit la fusion des exécutifs dans ses tentatives visant à renforcer l'appareil chargé du contrôle des restitutions ainsi que, naturellement, des primes de dénaturation accordées dans le secteur de l'agriculture.

**M. le Président.** — La parole est à M. Carboni.

**M. Carboni, rapporteur.** — (I) Monsieur le Président, je me permets de rappeler à M. Mansholt que j'avais encore posé deux autres questions. D'abord, j'avais demandé dans quel sens il fallait comprendre les « modalités d'application », dont il est question à la fin de l'article 1, et ensuite, je m'étais enquis de la signification précise que la Commission donne à l'expression « la procédure de vote de l'article 43 du traité » utilisée dans certains articles.

**M. le Président.** — La parole est à M. Mansholt.

**M. Mansholt.** — (N) Je répondrai, Monsieur le Président, que, comme il est normal, l'application du règlement suppose naturellement des mesures d'exécution. Tout règlement exige un certain nombre de mesures d'application et d'exécution, qui sont prises soit par la Commission, soit conjointement par la Commission et le Comité de gestion, soit à l'issue de la procédure au sein du Comité de gestion. Pour certaines mesures d'exécution, le Conseil se réserve la décision. Il s'agit généralement, dans ces cas, de mesures à caractères nettement politique.

M. Carboni pose encore une question concernant l'expression « selon la procédure de vote de l'article 43, paragraphe 2, du traité ». C'est le point fameux que plus d'une fois déjà j'ai tenté d'expliquer au Parlement, Monsieur le Président. Cela revient à dire ceci : l'avis du Parlement n'est pas demandé, la Commission fait donc une proposition au Conseil, et celui-ci décide suivant la procédure de vote de l'article 43, telle qu'elle y est définie ; c'est-à-dire, à la troisième étape, à la majorité qualifiée des voix. Mais vous savez qu'après les difficultés qui ont surgi au cours de l'année écoulée, nous ne pouvons plus guère utiliser cette formule. C'est pourquoi nous lui préférons la terminologie que l'on trouve dans cet article.

**M. le Président.** — La parole est à M. Carboni.

**M. Carboni, rapporteur.** — (I) Monsieur le Président, vous me permettrez, après les réponses que M. Mansholt a eu l'amabilité de me donner, de

formuler quelques observations dans les limites de temps de parole qui m'est accordé, car je suis dans l'obligation de parler au nom de ces deux commissions, une consultée au fond, l'autre consultée pour avis.

Je dois tout d'abord constater, Monsieur le Président, que bien que m'occupant de droit depuis de longues années, je n'ai pas réussi à trouver dans le règlement le point auquel se référait M. Mansholt, à savoir qu'à partir de 1967, le tonnage des exportations sera calculé sur les exportations brutes et non plus sur les exportations nettes. L'article 8 du règlement 130 est à cet égard très explicite. Dans le nouveau règlement, la formule alors utilisée : « des quantités des exportations nettes, jusqu'à la période de comptabilisation 1966-1967 incluse et des quantités des exportations brutes par la suite » n'a pas été reprise. Dans le présent document, la deuxième partie, c'est-à-dire le mode de comptabilisation à partir de 1967, n'est pas soumise à des règles. On n'en trouve aucune trace dans le règlement qui nous est soumis. Nous faisons donc pour ainsi dire totalement confiance aux intentions de la Commission, mais nous ne pouvons certes nous fonder sur ce texte qui ne dit pas quelles sont ses intentions. Au contraire, il est dit que, pour les modalités d'application des deux principes, la restitution moyenne la plus basse et les exportations nettes, on se conformera aux dispositions qui seront arrêtées dans le règlement.

Monsieur le Président, le contenu de l'article 43 fait et fera encore l'objet d'une étude de la part de la Commission et de notre Parlement. Je me permets de rappeler que nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'interprétation qu'en donne la Commission. Pourquoi ? L'article 43 prévoit deux modes de vote pour le Conseil, et on choisira bien sûr celui des deux qui répond le mieux aux accords stipulés en la matière à Luxembourg, les 28 et 29 janvier derniers. Ces accords concernent le comportement du Conseil de ministres qui jusqu'à la fin de la période transitoire votait à l'unanimité, et après à la majorité.

Mais cela ne concerne pas ce qui forme l'élément fixe de ce vote, à savoir : l'avis du Parlement. Ce droit qui nous est donné par le traité, Monsieur le Président, personne ne peut nous l'ôter. Il faut modifier le traité, mais en attendant ni l'exécutif, ni le Conseil de ministres ne pourront nous dénier le droit que nous avons de donner notre avis.

C'est une question très grave car dans cette institution qui s'appelle et veut être un Parlement, nous n'avons pas le pouvoir de légiférer. Nous avons seulement le pouvoir de donner un avis sur les règlements. C'est un droit auquel nous ne voulons pas qu'il soit porté atteinte et que nous ne voulons pas voir mettre en doute.

## Carboni

L'avis de deux commissions à cet égard, a été très clair et je m'étonne fort que, d'après ce qu'a dit ce matin M. Rey, président de l'exécutif, on désire, d'une part, une collaboration avec le Parlement et, d'autre part, on cherche à l'empêcher de donner son avis sur des règlements. Ceux-ci ne sont d'ailleurs des règlements que de nom, au fond ce sont des lois qui se superposent aux lois nationales et sont applicables dans les six pays.

Je n'ai pas besoin d'attirer l'attention de Monsieur le Président et de cette Haute Assemblée sur ces faits : ni sur le caractère particulier de l'organisation que les Communautés européennes ont créée, ni non plus sur la nécessité pour le Conseil de consulter le Parlement chaque fois qu'il prend une décision en vertu de l'article 43 paragraphe 2. Au moins de le consulter.

Voilà, Monsieur le Président, toutes les observations que je voulais faire et c'est en ce sens que la commission des budgets et la commission de l'agriculture ont, d'un commun accord, présenté des amendements. Ces amendements précisent notre pensée, même si, Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous le dire, nous ne pouvons modifier le traité. On peut modifier le traité selon les règles prévues dans le traité pour la révision, c'est-à-dire par un acte international auquel participent les gouvernements ; mais ni la volonté du Conseil, ni celle du Parlement ne pourraient en ce domaine avoir le moindre effet. Nous faisons pour notre part remarquer que, outre l'aspect juridique de la question, il y a un aspect politique très important : la responsabilité que nous aurions en tant que parlementaires nationaux devant nos Parlements, si nous acceptions que ce pouvoir, même mineur qui consiste à donner un avis — ce dont les Parlements n'usent jamais, puisqu'ils prennent des décisions, font des lois et même des lois constitutionnelles — soit de quelque manière amoindri ou oublié.

**M. le Président.** — Après avoir entendu les explications de M. le vice-président Mansholt et du rapporteur, je vais mettre aux voix les deux propositions de résolution.

Je mets aux voix la première proposition de résolution concernant un règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

Je mets aux voix maintenant la seconde proposition de résolution relative à un règlement financier concernant le F.E.O.G.A.

La proposition de résolution est adoptée (\*\*).

### 11. Règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section orientation pour 1968

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Bading fait au nom de la commission de l'agriculture, sur un règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section orientation, pour 1968.

En application de la décision du 11 mai 1967, que j'ai citée tout à l'heure, je demande au rapporteur s'il estime indispensable de compléter oralement son rapport.

La parole est à M. Bading.

**M. Bading, rapporteur.** — (A) Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire que je prenne la parole à ce sujet. Je renvoie au rapport car la discussion en commission n'a révélé aucune contradiction. Je recommande l'adoption de ce texte.

**M. le Président.** — La parole est à M. Carboni.

**M. Carboni.** — (I) Je voudrais dire, au nom de la commission des finances, que nous approuvons pleinement la résolution présentée par M. Bading.

**M. le Président.** — La parole est à M. Pleven.

**M. Pleven.** — Je voudrais très brièvement appeler l'attention de M. Mansholt sur l'utilité qu'il y aurait à accélérer les procédures d'attribution des aides du F.E.O.G.A.

Lors de la dernière réunion du Parlement européen, vous aviez bien voulu nous indiquer que pour aider les régions rurales les plus défavorisées à faire face à la mise en vigueur du marché commun vous étiez disposé à leur donner une sorte de priorité. Mais à l'heure actuelle, la plupart des propositions qui ont été présentées par ces régions sont restées sans suite. Dans le département que je représente, il n'y a eu qu'un seul projet à bénéficier d'une réponse. Tous les autres projets sont restés bloqués, nous ne savons pas où. La situation est telle que nous envisageons d'envoyer un représentant à Bruxelles pour savoir ce qu'il est advenu de nos dossiers. Je crois que l'exemple que je vous signale est valable pour la plupart des régions françaises. Je dis donc qu'il n'y a pas seulement à examiner les principes qui déterminent les aides, mais aussi les conditions matérielles d'attribution de ces aides, car elles perdent beaucoup de leur efficacité s'il faut attendre deux ou trois ans avant de pouvoir en tirer parti.

**M. le Président.** — La parole est à M. Mansholt.

**M. Mansholt.** — (N) Monsieur le Président, je peux répondre brièvement à cette question. Nous

(\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 8.

(\*\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 10.

**Mansholt**

mettons tout en œuvre pour accélérer la procédure. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette proposition au Conseil, car au cours de cette année, nous devons examiner au minimum sept à huit cents projets pour la Communauté. Une difficulté résidait néanmoins dans le fait qu'au cours des années écoulées, même les États membres ne présentaient leurs projets que très tard. Enfin, il ne nous a pas été possible de progresser au rythme souhaitable en raison du manque de personnel et du surmenage des effectifs disponibles.

En ce qui concerne la répartition des projets, je suis tout disposé à faire effectuer une nouvelle enquête, Monsieur le Président. S'il est vrai que nous sommes tenus à une ligne directrice rigoureuse, il n'en demeure pas moins que l'on peut effectivement parler d'une répartition équitable entre les États membres, ce qui veut dire que de nombreux projets sont en tout cas exécutés en France. Je sais de quel département M. Pleven veut parler, mais il m'étonnerait tout de même qu'aucun projet n'eût été réalisé dans ce département.

**M. Pleven.** — Un seul !

**M. Mansholt.** — (N) Venant de M. Pleven, je le crois sans peine et m'en informerai en détail. J'examinerai surtout pourquoi certains projets dûment présentés n'ont pas été mis en exécution.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

La discussion est close.

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

*12. Règlement relatif à l'unité de compte en matière de politique agricole commune*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Westerterp, fait au nom de la commission des finances et des budgets sur un règlement relatif à l'unité de compte en matière de politique agricole commune.

Je rappelle qu'au cours de sa séance du 21 juin dernier, le Parlement avait renvoyé aux commissions compétentes un rapport intérimaire de M. Westerterp sur le règlement dont il s'agit.

En application de la décision du 11 mai 1967, je demande au rapporteur s'il estime indispensable de compléter oralement son rapport.

La parole est à M. Westerterp.

**M. Westerterp.** — (N) Je ne présenterai plus mon rapport. Il n'est question que d'un élément nouveau. La seule inconnue pour nous reste toujours l'attitude de l'exécutif à l'égard de la proposition telle qu'elle est maintenant présentée par la commission parlementaire. Le Parlement se rappellera certainement que nous avons demandé à l'exécutif, au cours de la dernière session, de reconsidérer sa proposition du fait que nous estimons qu'il n'avait pas suffisamment étudié les incidences politico-psychologiques sur le domaine monétaire.

Sur les instances de M. Marjolin, nous avons accepté de réexaminer la proposition et nous proposons maintenant au Parlement d'adopter, à titre provisoire, jusqu'à la fin de la période de transition, la proposition de la Commission, avec les quelques modifications que vous trouverez dans le texte de mon rapport.

Nous avons estimé que l'exécutif pouvait tout au moins marquer son accord de principe sur cette solution. La tâche de M. Mansholt sera peut-être encore facilitée lorsque je vous aurai prié, Monsieur le Président, de tenir compte d'une faute d'impression dans le texte de la résolution. Dans le paragraphe 2, la Commission européenne est invitée à mener à bien cette étude et à présenter une nouvelle proposition au début de l'année 1968. Il s'agit là évidemment d'une erreur d'impression ; en réalité, il convient de lire : au début de l'année 1969. J'espère, Monsieur le Président, qu'il ne sera jamais nécessaire d'appliquer ce texte au cours des deux années et demie à venir, car son application signifierait que nous serions en très mauvaise posture puisqu'elle attesterait qu'un ou plusieurs États membres auraient procédé à une dévaluation, provoquant ainsi la désintégration de l'ensemble du système des prix agricoles communautaires. J'aime cependant à croire que les positions se sont suffisamment rapprochées.

**M. le Président.** — Merci, Monsieur Westerterp, de vos suggestions, nous en tiendrons compte dans le procès-verbal.

La parole est à M. Mansholt.

**M. Mansholt.** — (N) Monsieur le Président, il m'est évidemment impossible de dire en ce moment quelle décision la Commission prendra. Je puis seulement vous dire que telle qu'elle se présente actuellement, avec les modifications qui y ont été apportées, la proposition me semble recevable, après ce que M. Westerterp vient d'en dire. Aussi la défendrai-je fermement devant la Commission et, à vrai dire, je ne doute pas que celle-ci y donnera une suite favorable.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

(\*) Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 11.

## Président

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

13. *Règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Thorn, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache sur un règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.

La parole est à M. Thorn.

**M. Thorn, rapporteur.** — Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à mon rapport et je vous prie de mettre aux voix la proposition de résolution.

**M. le Président.** — La parole est à M. Boscary-Monsservin.

**M. Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture.** — Dans cette question, la commission de l'agriculture avait été saisie pour avis et c'est M. Klinker qui devait, au nom de la commission de l'agriculture, présenter quelques observations. M. Klinker n'étant pas là, je le fais en son nom et très rapidement.

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord avec les conclusions au fond de la commission présidée par M. Thorn et sur lesquels M. Thorn a présenté de manière écrite d'excellentes explications.

Je me permettrai cependant, très gentiment, d'indiquer à M. Thorn qu'il a interprété d'une manière vraiment très bienveillante la convention de Yaoundé. J'indique au Parlement européen que nous discutons dans l'immédiat sur un tout petit problème qui est celui des jus de fruit en provenance de la Côte d'Ivoire. Il a été proposé par la Commission exécutive, et cela nous paraît excellent, que le régime dont bénéficierait la Côte d'Ivoire soit le régime de nos échanges intérieurs. Il s'agit d'un cas très particulier, portant sur un sujet infiniment modeste, par conséquent il nous est très facile de donner satisfaction à nos amis africains.

Un peu insidieusement toutefois, M. Thorn a inclus dans son rapport qu'il était souhaitable que ce précédent soit étendu et que cette interprétation de la convention de Yaoundé soit appliquée dorénavant à tous les échanges de produits en provenance des pays africains ou malgache. Je dis à M. Thorn que la commission de l'agriculture ne

peut pas accepter cette interprétation. Il est bien entendu que nous sommes disposés à examiner chaque cas particulier avec le maximum de bienveillance mais nous ne pouvons pas laisser dire que la Convention de Yaoundé a pratiquement institué le même régime au regard des productions en provenance des pays africains et malgache associés que celui de notre régime intérieur. Je pense d'ailleurs que M. Thorn, avec la bonne grâce qui lui est coutumière, reconnaîtra que la commission de l'agriculture, sur ce point, a raison.

**M. le Président.** — La discussion est close.

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

14. *Calendrier des prochaines séances*

**M. le Président.** — Messieurs, le Parlement a épuisé son ordre du jour. Le bureau élargi propose au Parlement de tenir sa prochaine séance le 20 septembre 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

Cette période de session sera immédiatement suivie de la réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui se tiendra le 21 septembre après-midi et le 22 septembre.

15. *Adoption du procès-verbal*

**M. le Président.** — Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre au Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

16. *Interruption de la session*

**M. le Président.** — Messieurs, il ne me reste qu'à vous remercier infiniment et à vous souhaiter de bonnes vacances.

Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 30)

(\* Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 12.

(\* Cf. J.O. n° 192 du 11 août 1967, p. 14.